



RECUEIL DE FICHES DESCRIPTIVES DES SITES

NATURA 2000 EN BOURGOGNE

Septembre 2012



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Rédacteur

DREAL Bourgogne – Service Ressources et Patrimoine Naturels



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Référence internet

Informations régionales sur Natura 2000 :

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r219.html>

Cartographie des sites via l'application CARMEN de la DREAL Bourgogne :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map

Informations Natura 2000 pour le département de la Nièvre :

<http://www.nievre.equipement.gouv.fr/natura-2000-r176.html>

Informations Natura 2000 pour le département de l'Yonne :

<http://www.yonne.developpement-durable.gouv.fr/protection-des-espaces-naturels-r159.html>

Informations Natura 2000 pour le département de la Saône et Loire :

<http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r977.html>

Informations Natura 2000 pour le département de la Côte d'Or :

<http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r154.html>

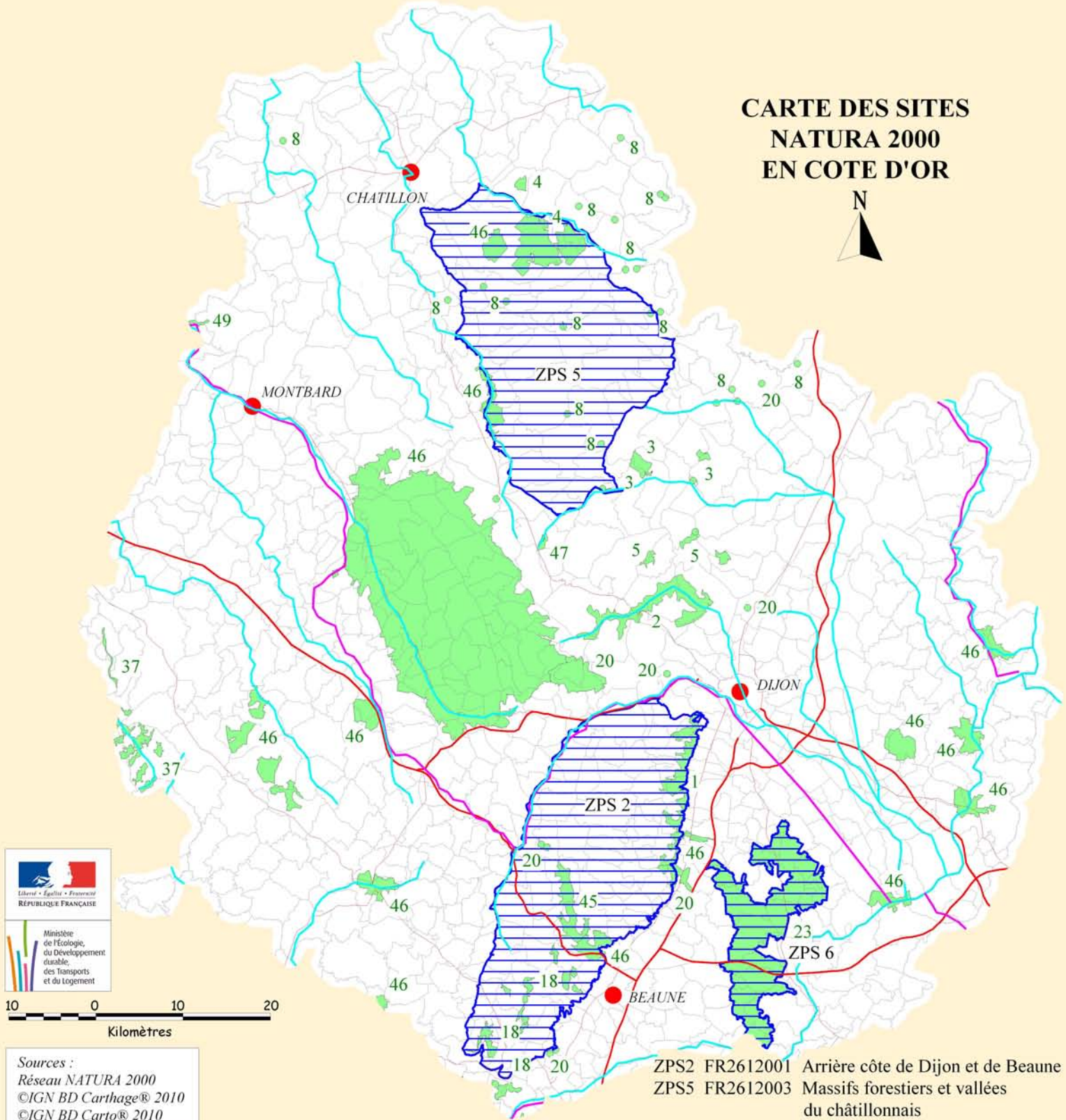
SOMMAIRE

| Nom du site Natura 2000 | Code Europe | page |
|---|-------------|------|
| <u>Sites d'importance communautaire (SIC) et zone spéciales de conservation (ZSC) : Directive Habitats</u> | | |
| MILIEUX FORESTIERS ET PELOUSES DES COMBES DE LA CÔTE DIJONNAISE | FR2600956 | 1 |
| MILIEUX FORESTIERS, PRAIRIES ET PELOUSES DE LA VALLEE DU SUZON | FR2600957 | 3 |
| MILIEUX FORESTIERS, PELOUSES ET MARAIS DES MASSIFS DE MOLOY, LA BONIERE ET LAMARGELLE | FR2600958 | 6 |
| FORETS DU CHATILLONNAIS, MARAIS TUFEUX, SABOTS DE VENUS | FR2600959 | 8 |
| MASSIFS FORESTIERS DE FRANCHEVILLE, D'IS-SUR-TILLE ET DES LAVEROTTES | FR2600960 | 11 |
| MASSIF FORESTIER DU MONT BEUVRAY | FR2600961 | 13 |
| PELOUSES ASSOCIEES AUX MILIEUX FORESTIERS DES PLATEAUX DE BASSE BOURGOGNE | FR2600962 | 15 |
| MARAI TUFEUX DU CHATILLONNAIS | FR2600963 | 17 |
| VALLEE DE LA LOIRE DE FOURCHAMBAULT A NEUVY-SUR-LOIRE | FR2600965 | 19 |
| VALLEE DE LA LOIRE ENTRE IMPHY ET DECIZE | FR2600966 | 22 |
| BORDS DE LOIRE ENTRE IGUERANDE ET DECIZE | FR2601017 | 24 |
| BEC D'ALLIER | FR2600968 | 28 |
| VAL D'ALLIER BOURGUIGNON | FR2600969 | 31 |
| PELOUSES CALCICOLES ET FALAISES DES ENVIRONS DE CLAMECY | FR2600970 | 34 |
| PELOUSES CALCICOLES DE LA COTE CHALONNAISE | FR2600971 | 36 |
| PELOUSES CALCICOLES DU MACONNAIS | FR2600972 | 38 |
| PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DE LA COTE DE BEAUNE | FR2600973 | 40 |
| PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES COTEAUX DE LA CURE ET DE L'YONNE EN AMONT DE VINCELLES | FR2600974 | 42 |
| CAVITES A CHAUVE-SOURIS EN BOURGOGNE | FR2600975 | 44 |
| PRAIRIES ET FORETS INONDABLES DU VAL DE SAONE ENTRE CHALON ET TOURNUS ET DE LA BASSE VALLEE DE LA GROSNE | FR2600976 | 47 |

| | | |
|--|-----------|----|
| FORET DE CITEAUX ET ENVIRONS | FR2601013 | 49 |
| DUNES CONTINENTALES, TOURBIERES DE LA TRUCHERE ET PRAIRIES DE LA BASSE SEILLE | FR2600979 | 51 |
| PRAIRIES, BOCAGE, MILIEUX TOURBEUX ET LANDES SECHES DE LA VALLEE DE LA BELAINE | FR2600980 | 54 |
| PRAIRIES INONDABLES DE LA BASSE VALLEE DU DOUBS JUSQU'A L'AMONT DE NAVILLY | FR2600981 | 56 |
| FORETS, LANDES, TOURBIERES DE LA VALLEE DE LA CANCHE | FR2600982 | 59 |
| FORETS RIVERAINES ET DE RAVINS, CORNICHES, PRAIRIES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA CURE ET DU COUSIN DANS LE NORD MORVAN | FR2600983 | 61 |
| BOCAGES, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES ET DU BASSIN DE LA MACHINE | FR2601014 | 64 |
| BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN | FR2601015 | 66 |
| PRAIRIES, LANDES SECHES ET RUISSEAUX DE LA VALLEE DE LA DRAGNE ET DE LA MARIA | FR2600986 | 68 |
| RUISSEAUX A ECREVISSES DU BASSIN DE L'YONNE AMONT | FR2600987 | 70 |
| HETRAIE MONTAGNARDE ET TOURBIERES DU HAUT-MORVAN | FR2600988 | 72 |
| TOURBIERE DU VERNAY ET PRAIRIES DE LA VALLEE DU VIGNAN | FR2600989 | 75 |
| LANDES ET TOURBIERE DU BOIS DE LA BICHE | FR2600990 | 77 |
| TOURBIERES, MARAIS ET FORÊTS ALLUVIALES DE LA VALLEE DE BRANLIN | FR2600991 | 79 |
| RUISSEAUX PATRIMONIAUX ET MILIEUX TOURBEUX ET PARATOURBEUX DE LA HAUTE VALLEE DU COUSIN | FR2600992 | 81 |
| ETANGS A CISTUDE D'EUROPE DU CHAROLAIS | FR2600993 | 84 |
| COMPLEXE DES ETANGS DU BAZOIS | FR2600994 | 86 |
| PRAIRIES MARECAGEUSES ET PARATOURBEUSES - VALLEE DE LA CURE | FR2600995 | 88 |
| MARAIS ALCALIN ET PRAIRIES HUMIDES DE BAON | FR2600996 | 90 |
| BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNYSOIS | FR2601016 | 92 |
| FORÊT DE RAVIN ET LANDES DU VALLON DE CANADA, BARRAGE DU PONT DU ROI | FR2600998 | 95 |
| FORÊT ET RAVIN DE LA VALLEE DE L'OUSSIÈRE EN MORVAN | FR2600999 | 97 |
| FORETS, PELOUSES, EBOULIS DE LA VALLEE DU RHOIN ET DU RAVIN D'ANTHEUIL | FR2601000 | 99 |

| | | |
|---|-----------|-----|
| GITES ET HABITATS A CHAUVE-SOURIS EN BOURGOGNE | FR2601012 | 101 |
| FORÊT DE RAVINS A LA SOURCE TUFEUSE DE L'IGNON | FR2601002 | 105 |
| EBOULIS CALCAIRES DE LA VALLEE DE L'ARMANCON | FR2601004 | 107 |
| PELOUSES SECHES A ORCHIDEES SUR CRAIE DE L'YONNE | FR2601005 | 109 |
| LANDES SECHES ET MILIEUX TOURBEUX DU BOIS DU BREUIL | FR2601008 | 110 |
| LANDES ET GÂTINES DE PUISAYE | FR2601009 | 112 |
| ETANGS OLIGOTROPHES A LITTORELLES DE PUISAYE, A BORDURES PARATOURBEUSES ET LANDES | FR2601011 | 114 |
| <u>Zones de protection spéciale (ZPS) : Directive Oiseaux</u> | | |
| BASSE VALLEE DE LA SEILLE | FR2610006 | 116 |
| ARRIERE CÔTE DE DIJON ET DE BEAUNE | FR2612001 | 118 |
| VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ENTRE MORNAY-SUR-ALLIER ET NEUVY-SUR-LOIRE | FR2610004 | 122 |
| FORET DE CHATILLON ET ENVIRONS MASSIFS FORESTIERS ET VALLEES DU CHATILLONNAIS | FR2612003 | 125 |
| FORETS DE CITEAUX ET ENVIRONS | FR2612007 | 49 |
| PRAIRIES ALLUVIALES ET MILIEUX ASSOCIES DE SAONE-ET-LOIRE | FR2612006 | 127 |
| BASSE VALLEE DU DOUBS ET ETANGS ASSOCIES | FR2612005 | 129 |
| VALLEE DE LA LOIRE DE IGUERANDE A DECIZE | FR2612002 | 131 |
| BOCAGES, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES ET DU BASSIN DE LA MACHINE | FR2612009 | 64 |
| VALLEE DE LA LOIRE ENTRE IMPHY ET DECIZE | FR2612010 | 134 |

CARTE DES SITES NATURA 2000 EN COTE D'OR



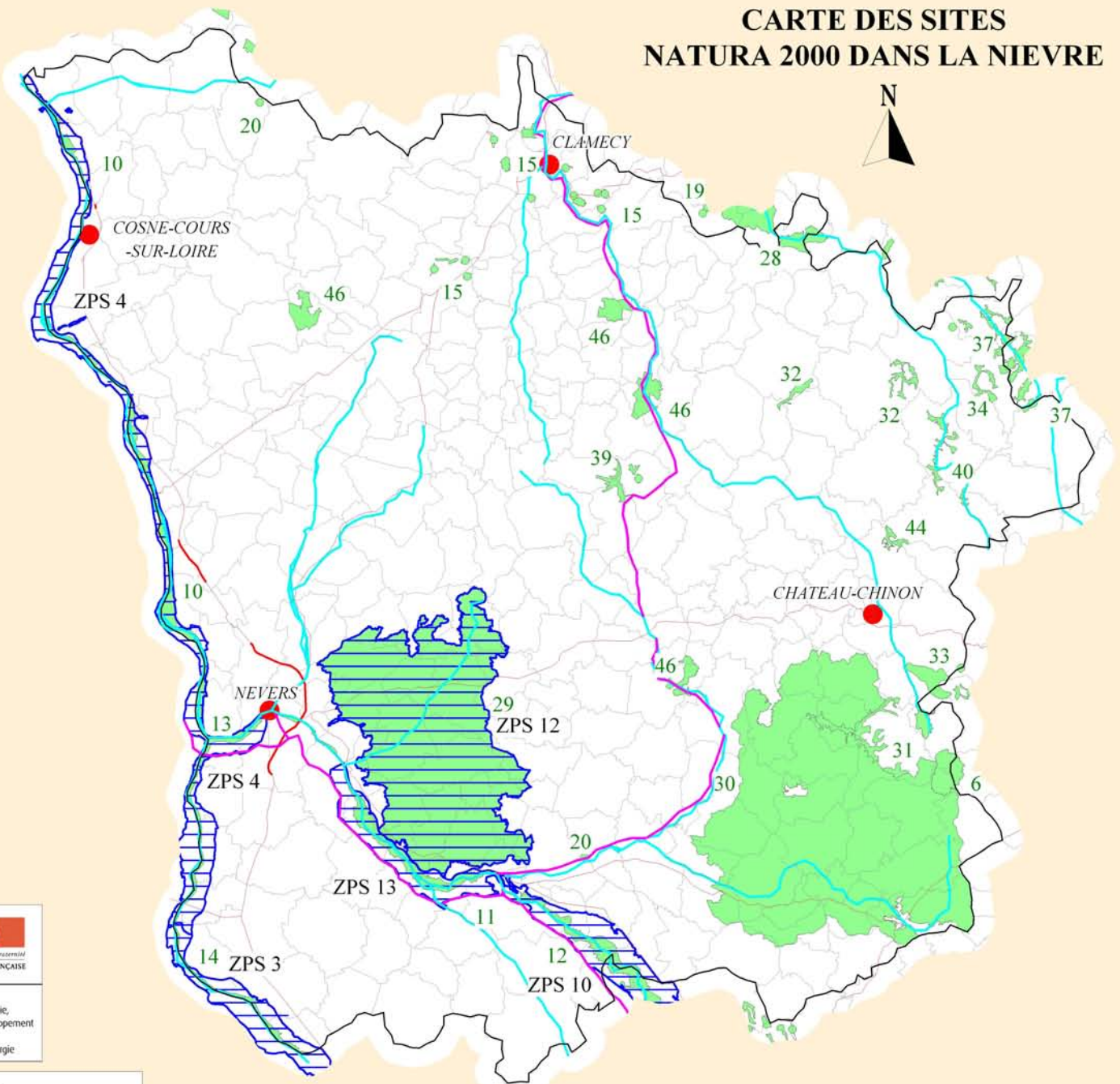
Sources :
Réseau NATURA 2000
©IGN BD Carthage® 2010
©IGN BD Carto® 2010

ZPS2 FR2612001 Arrière côte de Dijon et de Beaune
ZPS5 FR2612003 Massifs forestiers et vallées du châtilonnais
ZPS6 FR2612007 Forêt de Citeaux et environs

| LEGENDE | |
|---------|------------------------------------|
| | Site d'Intérêt Communautaire (SIC) |
| | Zone de Protection Spéciale (ZPS) |
| 54 | Numéro régional du SIC |
| ZPS 9 | Numéro régional de la ZPS |
| | Route |
| | Canal |
| | Rivière |
| | Limite de commune |
| | Limite de département |

| | | |
|----|-----------|---|
| 1 | FR2600951 | Milieus forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise |
| 2 | FR2600957 | Milieus forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon |
| 3 | FR2600958 | Milieus forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonnière et Lamargelle |
| 4 | FR2600959 | Milieus forestiers du châtilonnais avec marais tufeux et sites à sabot de Vénus |
| 5 | FR2600960 | Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes |
| 8 | FR2600963 | Marais tufeux du châtilonnais |
| 18 | FR2600973 | Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière côte de Beaune |
| 20 | FR2600975 | Cavités à chauves-souris en Bourgogne |
| 23 | FR2601013 | Forêt de Citeaux et environs |
| 37 | FR2600992 | Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin |
| 45 | FR2601000 | Forêts, pelouses, éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil |
| 46 | FR2601012 | Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne |
| 47 | FR2601002 | Forêt de ravin à la source tufeuse de l'ignon |
| 49 | FR2601004 | Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon |

CARTE DES SITES NATURA 2000 DANS LA NIEVRE



Sources :
Réseau NATURA 2000
©IGN BD Carthage® 2010
©IGN BD Carto® 2010



DREAL Bourgogne / SDD / GVI - Septembre 2012

LEGENDE

- Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- 54 Numéro régional du SIC
- ZPS 9 Numéro régional de la ZPS
- Route
- Canal
- Rivière
- Limite de commune
- Limite de département

| | | |
|-------|-----------|---|
| 6 | FR2600961 | Massif forestier du mont Beuvray |
| 10 | FR2600965 | Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire |
| 11 | FR2600966 | Vallée de la Loire entre Imphy et Decize |
| 12 | FR2601017 | Bords de la Loire entre Iguerande et Decize |
| 13 | FR2600968 | Bec d'Allier |
| 14 | FR2600969 | Val d'Allier bourguignon |
| 15 | FR2600970 | Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy |
| 20 | FR2600975 | Cavités à chauves-souris en Bourgogne |
| 28 | FR2600983 | Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humide de la vallée de la Cure et du Cousin dans le nord Morvan |
| 29 | FR2601014 | Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine |
| 30 | FR2601015 | Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan |
| 31 | FR2600986 | Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria |
| 32 | FR2600987 | Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont |
| 33 | FR2600988 | Hétraie montagnarde et tourbières du haut Morvan |
| 34 | FR2600989 | Tourbière du Vernay et prairies de la vallée du Vignan |
| 37 | FR2600992 | Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin |
| 39 | FR2600994 | Complexe des étangs du Bazois |
| 40 | FR2600995 | Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure |
| 44 | FR2600999 | Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan |
| 46 | FR2601012 | Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne |
| ZPS3 | FR8310079 | Val d'Allier bourbonnais (partie nord) |
| ZPS4 | FR2610004 | Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire |
| ZPS10 | FR2612002 | Vallée de la Loire de Iguerande à Decize |
| ZPS12 | FR2612009 | Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine |
| ZPS13 | FR2612010 | Vallée de la Loire entre Imphy et Decize |

CARTE DES SITES NATURA 2000 DANS LA SAONE ET LOIRE

LEGENDE

- Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- 54 Numéro régional du SIC
- ZPS 9 Numéro régional de la ZPS
- Route
- Canal
- Rivière
- Limite de commune
- Limite de département

Sources :
Réseau NATURA 2000
©IGN BD Carthage® 2010
©IGN BD Carto® 2010

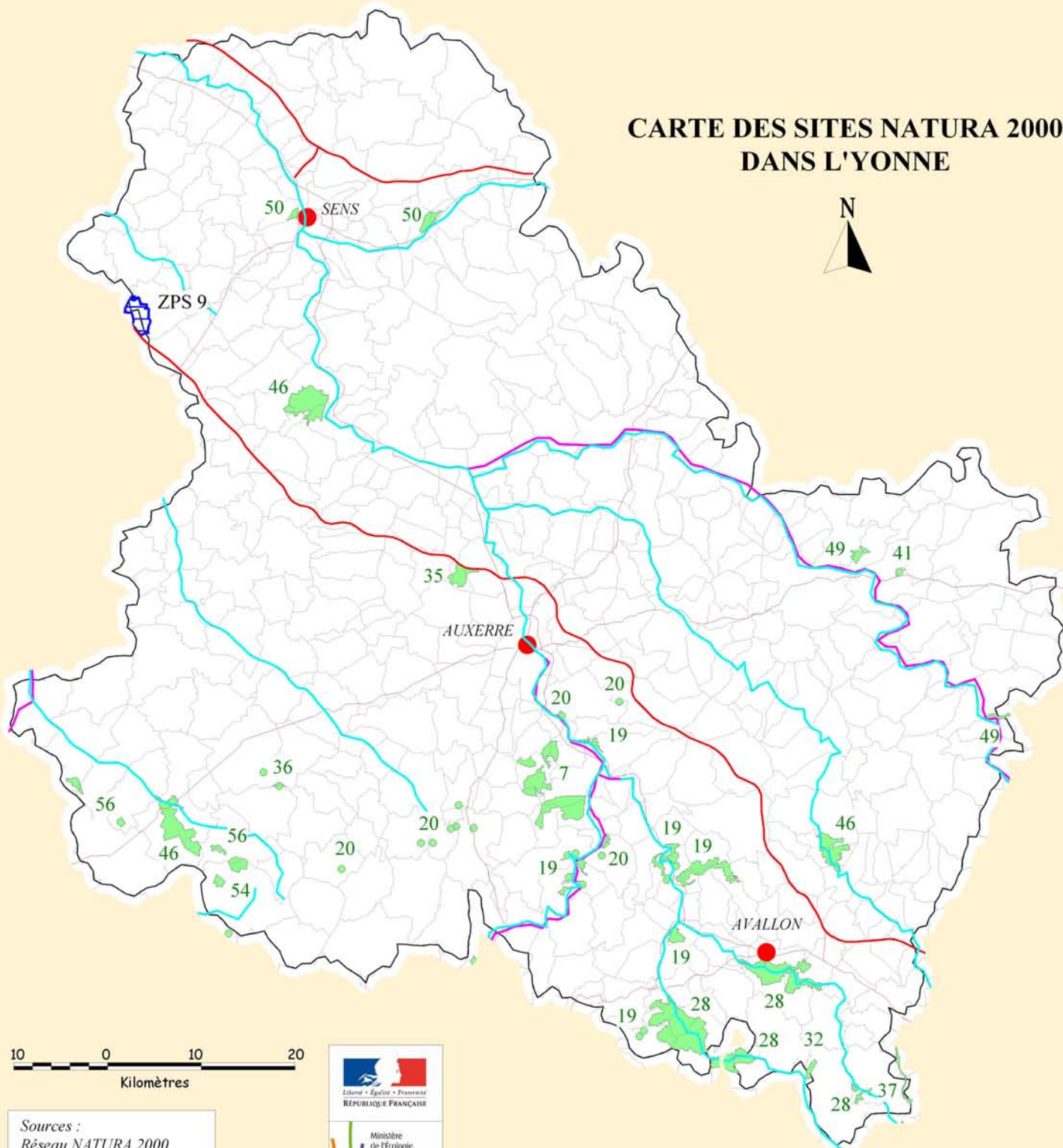


- 6 FR2600961 Massif forestier du mont Beuvray
- 12 FR2601017 Bords de la Loire entre Iguerande et Decize
- 16 FR2600971 Pelouses calcaïques de la côte chalonnaise
- 17 FR2600972 Pelouses calcaïques du Maconnais
- 18 FR2600973 Pelouses et forêts calcaïques de la côte et arrière côte de Beaune
- 20 FR2600975 Cavités à chauves-souris en Bourgogne
- 21 FR2600976 Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Châlon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne
- 23 FR2601013 Forêt de Cîteaux et environs
- 24 FR2600979 Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la basse Seille
- 25 FR2600980 Prairies, bocage, milieux tourbeux et landes sèches de la vallée de la Belaine
- 26 FR2600981 Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly
- 27 FR2600982 Forêts, landes, tourbières de la vallée de la Canche
- 33 FR2600988 Hétraie montagnarde et tourbières du haut Morvan
- 38 FR2600993 Etangs à Cistude d'Europe du Charolais

- 42 FR2601016 Bocage, forêt et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunysois
- 43 FR2600998 Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du pont du roi
- 46 FR2601012 Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
- 53 FR2601008 Landes sèches et milieux tourbeux du bois de Breuil
- ZPS1 FR2610006 Basse vallée de la Seille
- ZPS6 FR2612007 Forêt de Cîteaux et environs
- ZPS7 FR2612006 Prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire
- ZPS8 FR2612005 Basse vallée du Doubs et étangs associés
- ZPS10 FR2612002 Vallée de la Loire de Iguerande à Decize



CARTE DES SITES NATURA 2000 DANS L'YONNE



Sources :
Réseau NATURA 2000
©IGN BD Carthage® 2010
©IGN BD Carto® 2010

LEGENDE

- Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- 54 Numéro régional du SIC
- ZPS 9 Numéro régional de la ZPS
- Route
- Canal
- Rivière
- Limite de commune
- Limite de département

- 7 FR2600962 Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne
- 19 FR2600974 Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles
- 20 FR2600975 Cavités à chauves-souris en Bourgogne
- 28 FR2600983 Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le nord Morvan
- 32 FR2600987 Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont
- 35 FR2600990 Landes et tourbières du bois de la Biche
- 36 FR2600991 Tourbières, marais et forêts de la vallée du Branlin
- 37 FR2600992 Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin
- 41 FR2600996 Marais alcalins et prairies humides de Baon
- 46 FR2601012 Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
- 49 FR2601004 Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon
- 50 FR2601005 Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne
- 54 FR2601009 Landes et gâties de Puisaye
- 56 FR2601011 Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures paratoubeuses et landes
- ZPS9 FR2612008 Etang de Galetas



Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600956

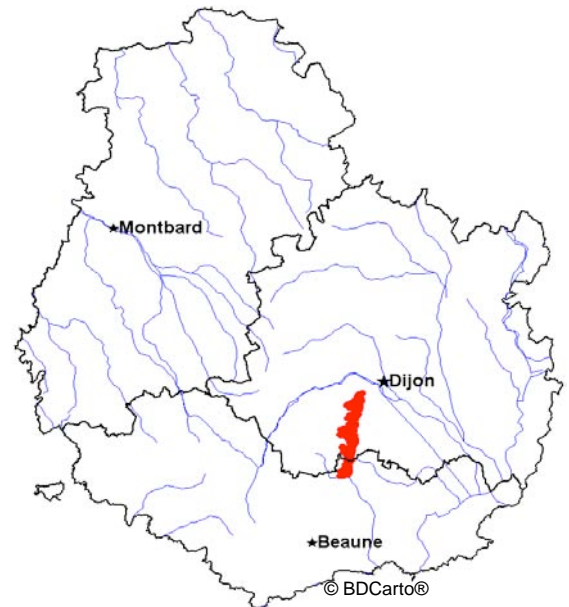
Numéro régional : 1

Département : Côte d'Or

Arrondissements : Dijon, Beaune

Communes : Brochon, Chambœuf, Chambolle-Musigny, Chenôve, Couchey, Curley, Fixin, Flagey-Echézeaux, Gevrey-Chambertin, Marsannay-La-Côte, Morey-Saint-Denis, Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée

Surface : 2 089 hectares



Entre Nuits-Saint-Georges et Dijon, le site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » correspond à une vaste côte calcaire boisée et entrecoupée de nombreuses combes surmontées de falaises et de pelouses. Il s'agit d'un des plus grands ensembles de pelouses calcicoles du nord-est de la France.

Du fait du relief et des différentes influences climatiques, les milieux présentent un caractère méditerranéen et montagnard.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies froides montagnardes sur les versants exposés au nord, les hêtraies calcicoles sèches et la chênaie pubescente sur les versants les plus ensoleillés représentent la majeure partie des milieux forestiers d'intérêt écologique communautaire. Plus rares à l'échelle européenne, les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers (forêts de Tilleul et d'Erable) et la chênaie pédonculée en fond de

combe sont des habitats forestiers prioritaires faisant l'objet d'une attention particulière par les gestionnaires du site.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, plus de 150 espèces de coléoptères liés aux bois morts et vieillissants et 7 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les milieux ouverts : Les pelouses et les landes sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et corniches où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde et méditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un panel d'espèces végétales originales, dont de nombreuses orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. Citons par exemple, le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes rares, dont la Lunetière de Dijon, espèce endémique stricte de la Côte dijonnaise.

Les éboulis calcaires, habitats naturels d'intérêt européen rares et en déclin sur l'ensemble de la région, abritent des espèces végétales typiques, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.

Les enjeux sur le site



Au vu de leur superficie importante et du nombre d'espèces qu'ils abritent, les habitats forestiers d'intérêt européen constituent un enjeu majeur sur le site Natura 2000. Ils présentent deux facettes liées à la gestion sylvicole actuelle ou passée :

❖ Les forêts de versants, difficiles d'accès sont peu exploitées et se trouvent globalement dans un bon état de conservation.

⇒ Conserver la naturalité des forêts de versants.

❖ Les forêts plus accessibles, faisant l'objet d'une valorisation par exploitation de bois, sont soumises à des activités forestières pouvant être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

❖ Les peuplements résineux, principalement constitués de Pin noir d'Autriche et issus de plantations anciennes effectuées pour la plupart après la seconde guerre mondiale, occupent d'assez grandes surfaces sur les versants est (Brochon et Gevrey-Chambertin) et les versants de combe (ubac de la Combe Laveau à Fixin).

⇒ Réhabiliter les secteurs forestiers fortement dégradés par les plantations résineuses.



Le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire.

❖ Pendant près de 2000 ans, les pelouses calcaires ont été essentiellement consacrées au pâturage de troupeaux collectifs, seule source d'alimentation carnée pour les populations locales. Depuis les années 1940, elles ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par la plantation de résineux.

En l'absence d'entretien, les milieux de pelouses tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les pins noirs.

⇒ Restaurer les pelouses enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

❖ De par leur proximité avec la ville de Dijon, les pelouses de la Côte dijonnaise sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600957

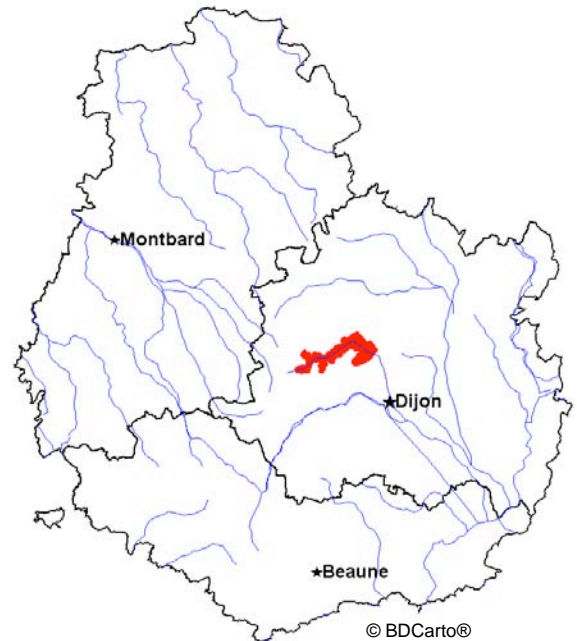
Numéro régional : 2

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Dijon

Communes : Darois, Etaules, Hauteville-les-Dijon, Messigny-et-Vantoux, Panges, Pasques, Prenois, Saint-Martin-du-Mont, Val-Suzon

Surface : 2 790 hectares



Aux portes de Dijon, dans les régions naturelles de « la Montagne » et de sa « Retombée orientale », le site Natura 2000 correspond aux abords de la vallée du Suzon.

Il se caractérise par une vaste côte calcaire boisée, entrecoupée de pelouses et surplombant un ensemble de prairies et de cultures implantées de part et d'autre du ruisseau.

De par le relief accidenté et les différentes influences climatiques, les milieux présentent des influences montagnardes et méditerranéennes.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Très diversifiées, les groupements forestiers sont majoritairement représentés par les hêtraies en positions variées, la chênaie pubescente sur les hauts de versants ensoleillés et la chênaie pédonculée des fonds humides.

Les forêts alluviales implantées directement sur les berges des cours d'eau et les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, le Damier du frêne, papillon lié aux bois feuillus clairs et frais, et 14 espèces de chauves-souris, dont 6 reconnues d'intérêt européen. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Vespertilion de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéenne et montagnarde.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. Citons par exemple, le Damier de la Succise, butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches.



Les prairies humides : Implantées dans les fonds de vallons sur les alluvions récentes du Suzon et colonisées par une végétation adaptées aux différents degrés d'humidité, les prairies sont entretenues et valorisées le plus souvent par le pâturage extensif. Elles sont favorables à maintes espèces animales, dont nombre d'insectes et constituent ainsi des terrains de chasse privilégiés pour le Grand murin, chauve-souris qui affectionne les milieux ouverts pour s'alimenter.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis,

s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les milieux aquatiques : Représentés par le Suzon, ses principaux affluents et par quelques marais tufeux, les milieux aquatiques recèlent un cortège remarquable de plantes spécifiques et sont favorables à une faune abondante et diversifiée.

Les cours d'eau, rapides et bien oxygénés hébergent notamment le Chabot, poisson d'intérêt européen vivant tapi dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres dont il possède la couleur.



Les marais tufeux, milieux marécageux ouverts à surface restreinte, sont localisés au niveau d'émergence de sources et de suintements carbonatés à l'origine de la formation de tuf.

Rares en Bourgogne, ils abritent une végétation adaptée à l'excès d'eau en milieu alcalin et représentent un lieu de reproduction pour grand nombre d'amphibiens et de libellules.

Les enjeux sur le site



Au vue de leur grande superficie et en partie à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts, et plus précisément leur degré de naturalité, constituent un enjeu de conservation majeur. Pour 80% d'entre elles, elles appartiennent au domaine public et sont dans un état de conservation satisfaisant.

⇒ Préserver les milieux forestiers et poursuivre la prise en compte de leur sensibilité lors de la gestion sylvicole.



Le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire.

❖ En l'absence d'entretien, les milieux de pelouses tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont certains résineux issus de semis anciens.

⇒ Restaurer les pelouses embuissonnées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

❖ Les pelouses ne font pas l'objet d'une fréquentation très importante mais les quelques activités sportives et de loisirs qui s'y exercent, notamment le VTT et les randonnées, peuvent localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les prairies humides à marécageuses, occupant une surface significative, ont un grand intérêt fonctionnel vis à vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

L'évolution ou l'intensification des pratiques agricoles, se traduisant par exemple par le remplacement de la fauche par le pâturage continu, une fertilisation importante et une conversion des prairies en cultures céréalières tendent à faire régresser les milieux prairiaux et faire évoluer leur cortège végétal par le développement d'espèces résistantes au piétinement et de moindre valeur patrimoniale.

⇒ Raisonner et adapter les pratiques. Privilégier des pratiques extensives.



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les quelques activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) qui s'y exercent peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement

et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Au vue du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des ruisseaux et des marais, leur conservation apparaît comme un enjeu majeur.

❖ De par les conditions d'humidité qui constituent une limite naturelle au développement de la végétation, les marais connaissent une dynamique de végétation très lente.

Les secteurs embuissonnés observés ici sont donc les témoins d'aménagements passés ayant contribué à leur assèchement et leur fermeture (drainages, plantations de ligneux, ...).



⇒ Veiller au maintien des marais par leur entretien et limiter toute action susceptible de modifier les apports en eau de façon qualitative ou quantitative.

❖ L'état général de conservation des ruisseaux n'est pas satisfaisant en raison d'assèchements prolongés en période estivale et de modifications de la qualité biologique

des eaux causés par des phénomènes à la fois naturels et anthropiques.

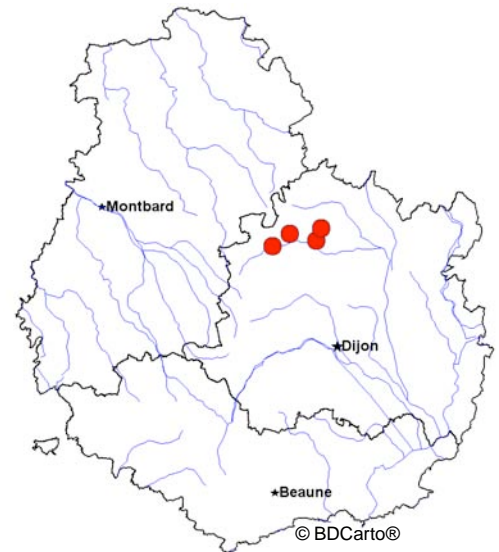
⇒ Prendre en compte la sensibilité des habitats naturels aquatiques du Val Suzon.



Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, La Bonnière et Lamargelle

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600958
Numéro régional : 3
Département : Côte d'Or
Arrondissement : Dijon
Communes : Frénois, Lamargelle, Moloy, Poiseul-lès-Saulx, Saulx-le-Duc
Surface : 574 hectares



Les quatre entités composant le site Natura 2000 sont localisées à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon, dans un vaste ensemble forestier appartenant à la région naturelle de « La Montagne ». Les forêts des plateaux et versants calcaires, entrecoupées de nombreuses petites clairières, surplombent la vallée de l'ignon occupée par les cultures et les prairies. Selon les versants et l'altitude, les milieux sont marqués par des influences submontagnardes plus ou moins atténuées.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les chênaies-charmaies et hêtraies sèches sur les plateaux ou les versants secs et les hêtraies calcicoles sur les versants les plus ombragés représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers et la chênaie pédonculée en fond de combe sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Citons les 10 espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire, qui utilisent les boisements pour s'y nourrir (Grand-murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...) et le Damier du Frêne, papillon rare fréquentant les bois feuillus clairs et humides. Le site abrite aussi une des plus importantes populations françaises de Sabot de Vénus, orchidée rare et strictement protégée.



Les milieux ouverts : Les pelouses, landes et fruticées sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et hauts de pentes où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège de plantes originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons.



Les marais tufeux : Milieux marécageux ouverts, à surface restreinte, les marais sont disséminés sur les versants calcaires, au niveau d'émergence de sources et de suintements riches en carbonates de calcium. Rares en Bourgogne, ils recèlent un cortège important de plantes adaptées à l'excès d'eau permanent en milieu alcalin et représentent un lieu de reproduction de nombreux amphibiens qui se réfugient ensuite dans les milieux forestiers environnants.

La lisière des marais est aussi favorable au Sabot de Vénus.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Parmi elles, la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des

éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.

Les enjeux sur le site



Les forêts sont les milieux les plus représentés. Au vue de leur surface, du nombre d'espèces qu'elles abritent et des menaces d'origine humaine auxquelles elles sont soumises, leur existence, et plus précisément leur degré de naturalité, apparaît comme un enjeu majeur.

L'état de conservation globalement moyen des milieux forestiers est principalement lié aux actions sylvicoles passées ou actuelles.

❖ Une partie des forêts a été fortement enrésinée par la plantation de pins noirs, de pins sylvestres et d'épicéas.

⇒ Reconquérir progressivement les boisements feuillus.

❖ Dans les forêts moindrement enrésinées, les traitements en taillis-sous-futaies ont provoqué la raréfaction du Hêtre et l'artificialisation des peuplements.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels.



Le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire.

❖ Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux collectifs, les pelouse calcaires ont été progressivement abandonnées ou, comme dans la combe de Bellefontaine, « valorisées » par la plantation de résineux.

En l'absence d'entretien, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les pins noirs et les prunelliers.

⇒ Restaurer les pelouses enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

❖ Malgré la relative proximité de Dijon, la fréquentation humaine est assez faible. Néanmoins, elle peut localement être à l'origine du dérangement de la faune et de la dégradation des milieux de pelouses par leur piétinement.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Au vue de la régression des marais à l'échelle européenne, leur conservation apparaît comme un enjeu majeur.

❖ Si sans intervention, les marais connaissent une dynamique naturelle de végétation quasi nulle, ils sont menacés ici par la présence de résineux, issus de plantations réalisées dans la combe de Bellefontaine qui provoquent leur assèchement et favorisent ainsi le développement de la végétation.

⇒ Restaurer les marais coloniser par les ligneux et préserver leur régime hydrique.

❖ Le piétinement lié à la fréquentation humaine tend à dégrader les marais et faire évoluer leur cortège floristique.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (randonnées pédestres, moto, quad, ...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements

d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Forêts du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus

Directive Habitat, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600959

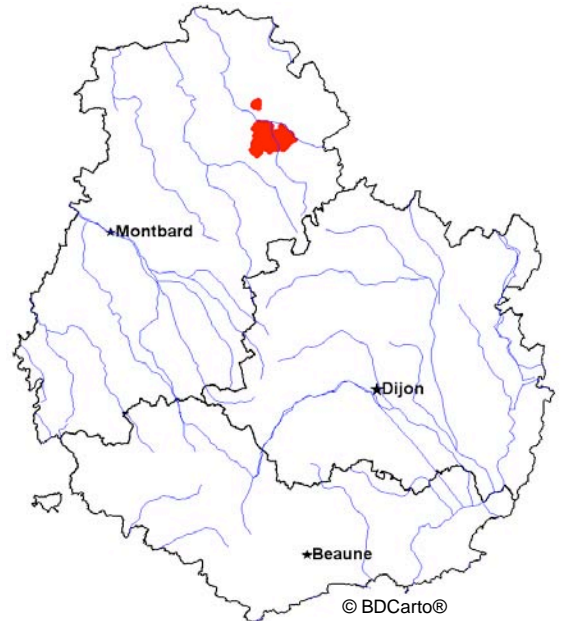
Numéro régional : 4

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Montbard

Communes : Essarois, Leuglay, Recey-sur-Ource, Vanvey, Villers-le-Duc, Voulaines-les-Templiers

Surface : 3 336 hectares



Les trois entités composant le site Natura 2000 sont localisées au nord de la Côte d'Or, dans un ensemble forestier appartenant à la région naturelle du Châtillonnais.

Les forêts, entrecoupées de clairières et de marais, recouvrent les vastes plateaux calcaires entaillés de vallées étroites et encaissées.

Le relief accidenté donnant des pentes d'orientations diverses confère au climat continental des influences montagnardes relativement marquées.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies-chênaies sur les plateaux ou les versants secs et les hêtraies froides sur les versants les plus ombragés représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les boisements humides d'aulnes et de frênes occupant les sols temporairement inondés et la chênaie pédonculée en fond de combe sont plus localisés. Le site abrite une des plus importantes populations françaises de Sabot de Vénus, orchidée rare et strictement protégée, ainsi qu'un important cortège d'espèces animales.

Parmi elles, 10 espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-Murin, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.

Au sein des forêts, vivent aussi le Damier du Frêne, papillon lié aux bois feuillus clairs et humides, et le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les pelouses sèches : Elles occupent les clairières intra-forestières des plateaux et hauts de pentes et constituent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés où se développent de nombreuses plantes adaptées aux conditions d'ensoleillement et de sécheresse. Leur exposition en fait un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. A la lisière de ces milieux, se développe aussi le Sabot de Vénus.



Les marais tufeux : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais tufeux sont dispersés sur les versants calcaires, au niveau d'émergence de sources et de suintements riches en carbonates de calcium. Rares en Bourgogne, ils recèlent un cortège important de plantes adaptées à l'excès d'eau permanent, dont la Ligulaire de Sibérie. Cette espèce végétale relictuelle des dernières glaciations est présente, en Bourgogne, dans un unique marais alcalins du Châtillonnais.

Représentant un lieu de reproduction pour grand nombre d'amphibiens et de libellules, les marais sont aussi fréquentés par le Damier de la Succise, papillon rare et en régression, butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses, les prairies et les friches plus ou moins humides.



Les milieux aquatiques : Ils sont représentés par des étangs et des ruisseaux exclusivement forestiers, alimentés par des sources d'eau chargée en calcaire et présentant souvent des dépôts de tuf.

Les étangs, caractérisés par de belles ceintures végétales et des herbiers flottants à Nénuphar, sont exploités par de nombreux oiseaux et insectes.



Les ruisseaux, possédant globalement des eaux de bonne qualité, à température fraîche et de faible concentration en nitrates et en phosphates, hébergent une faune remarquable composée, entre autres, de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé peu présent dans la région et dont les populations ont nettement régressé depuis les années cinquante, du Chabot des rivières et de la Lamproie de Planer.

Les petits cours d'eau s'avèrent aussi très favorables pour l'alimentation et les déplacements des amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt européen liée aux eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées pour sa reproduction.

Les enjeux sur le site



Les forêts du Châtillonnais sont, pour la plupart, vouées à la production de bois, notamment le Hêtre. Leur existence dans un degré de naturalité satisfaisant, définie comme un enjeu prioritaire, dépend essentiellement de la gestion forestière actuelle et passée.

❖ Bien que soumises à un document d'aménagement forestier ou à un plan simple de gestion, en fonction que la forêt soit publique ou privée, les activités sylvicoles peuvent s'avérer défavorables aux groupements végétaux et à la faune. Elles peuvent être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensable pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces. Conserver le degré de naturalité des milieux forestiers les moins exploités.

❖ Les peuplements résineux, issus de plantations anciennes effectuées dans les années 1950 à 1970 et principalement constitués de Pin sylvestre, de Pin noir, d'Epicéa et de Douglas, occupent d'assez grandes surfaces, en particulier dans les forêts de Leuglay, de Vanvey-Villiers et Voulaines-les-Templiers.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers fortement enrésinés.



La représentation surfacique et les enjeux en terme de « Directive Habitat Faune Flore » sont peu importants à l'échelle du site.

Toutefois, la colonisation active de certaines zones par les ligneux, notamment des résineux au fort pouvoir colonisateur, contribue à la fermeture des clairières intra-forestières.

⇒ Préserver ces micro-habitats naturels de pelouses sèches par le biais d'actions ponctuelles.



Au vue de la régression des marais à l'échelle européenne, leur conservation apparaît comme un enjeu majeur.

❖ De par les conditions d'humidité et la présence de dépôts de tuf qui constituent une limite naturelle au développement de la végétation, les marais connaissent une dynamique de végétation très lente.

Les secteurs embuissonnés observés ici sont donc les témoins d'aménagements passés ayant contribué à leur assèchement et leur fermeture (drainages, plantations de ligneux, ...).

❖ Quatre captages d'alimentation en eau potable pour des communes sont installés en fond de combe, au contact direct et en « concurrence » hydraulique avec les marais. L'augmentation du prélèvement en eau ou la réalisation de travaux au niveau de ces captages pourrait leur être défavorable.

⇒ Restaurer les marais les plus dégradés et limiter toute action susceptible de modifier leur régime hydrique.



Si les ruisseaux présentent globalement une eau de bonne qualité indispensable au maintien de l'Ecrevisse à pattes blanches, ils subissent par endroits des perturbations d'origine anthropique qui peuvent s'avérer néfastes à l'espèce, dont la survie constitue un enjeu prioritaire.



Les recalibrages de portions de cours d'eau, la traversée de leur lit par des engins servant à l'exploitation sylvicole et la modification voire la disparition de la ripisylve tendent à dégrader et fragmenter son habitat naturel.

A ces éléments s'ajoute la présence d'étangs sur certains ruisseaux, pouvant être à l'origine d'un réchauffement et d'un enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi que

d'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité par la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans la pratique d'activités sylvicoles et la gestion des étangs.



Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600960

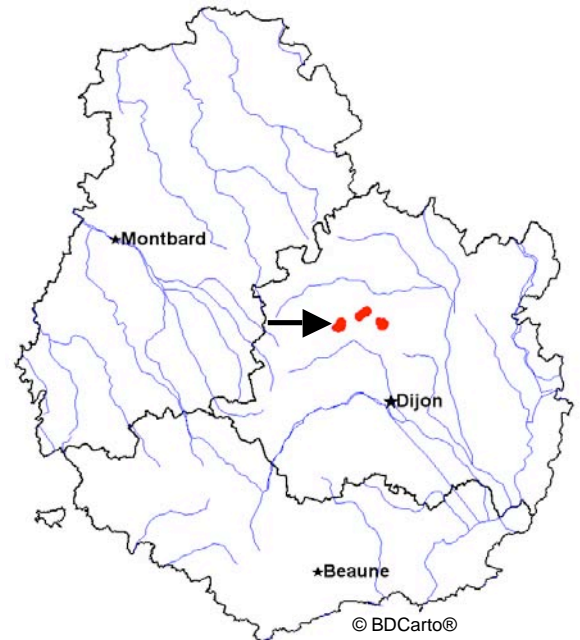
Numéro régional : 5

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Dijon

Communes : Chaignay, Curtil-Saint-Seine, Epagny, Francheville, Vernot

Surface : 442 hectares



Le site Natura 2000 « Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes » est localisé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon, dans la région naturelle de la « Montagne bourguignonne ». Découpé en trois unités géographiques reposant sur des zones de plateaux calcaires, des versants et des combes, il s'inscrit dans un vaste ensemble boisé qui s'étend de la vallée du Suzon à celle de l'Ignon.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les chênaies-charmaies et hêtraies sèches sur les plateaux ou les versants secs et les hêtraies calcicoles sur les versants les plus ombragés représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers et la chênaie pédonculée en fond de combe sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 11 espèces de chauves-souris, dont 7 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Vespertilion de Bechstein, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois. Au sein de ces forêts de feuillus, vit également le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les milieux ouverts : Les pelouses et les landes sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et hauts de pentes où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de papillons, dont le Damier de la Succise et l'Azuré du serpolet, tous les deux inféodés aux pelouses et aux friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en France.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels des oiseaux, des reptiles et des chauves-souris, dont la présence est favorisée par l'existence d'une petite grotte dans la combe de Milvy.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le

refuge de nombreuses plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts, pour lesquelles il est possible de mettre en évidence deux facettes, occupent une grande superficie.

Leur maintien et leur degré de naturalité, définis comme l'enjeu principal, dépendent principalement des pratiques sylvicoles actuelles ou passées.

❖ La majeure partie des milieux forestiers est en bon état de conservation. Si certaines activités forestières peuvent leur être défavorables (coupe de grande dimension, dégradation des sols les plus sensibles...), elles ne semblent pas constituer une réelle menace.

⇒ Conserver la naturalité des milieux. Adopter ou poursuivre une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels.

❖ Les érablaies-frênaies et la chênaie pédonculée se trouvent dans un état de conservation médiocre, du fait notamment de l'utilisation abusive des fonds de vallons comme voie de circulation. L'élargissement des chemins et la création de nouvelles pistes pour le passage d'engins sylvicoles tendent à dégrader, faire régresser et morceler les forêts de fond de combe, faiblement représentées et souvent dégradées en Bourgogne.

⇒ Réhabiliter les secteurs forestiers les plus dégradés et éviter la création de nouvelles voies de circulation.



Le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire.

❖ En l'absence d'entretien, les milieux de pelouses tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux.

⇒ Restaurer les pelouses embroussaillées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

❖ Bien que relativement éloignées des grandes agglomérations, les pelouses sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Massif forestier du Mont Beuvray

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600961

Numéro régional : 6

Département : Nièvre, Saône-et-Loire

Arrondissements : Château-Chinon, Autun

Communes : Glux-en-Glenne, Larochemillay, Saint-Léger-sous-Beuvray

Surface : 1 006 hectares



Au sein du Parc naturel régional du Morvan, le site Natura 2000 englobe l'ensemble du massif forestier du Mont Beuvray, un des monts du Haut-Morvan culminant à 821 mètres d'altitude.

Principalement recouvert de hêtraies, le massif est sillonné de petits ruisseaux et ponctué de pelouses et de landes à caractère montagnard.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Bien que fortement enrésiné, le massif forestier du Mont Beuvray présente des milieux forestiers d'intérêt européen. Majoritairement représentés par les hêtraies montagnardes et les hêtraies-chênaies collinéennes, ils comportent aussi des aulnaies-frênaies en bords de cours d'eau et une rare érablaie de ravin, implantées de façon plus localisée.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 8 espèces de chauves-souris, dont 2 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Vespertilion de Bechstein) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les pelouses assez sèches : Présentes uniquement en deux stations, les pelouses sont développées sur les sols acides les plus secs et les plus pauvres. Elles abritent des espèces végétales spécifiques et attirent une faune remarquable composée, entre autres, de papillons et de reptiles.



Les prairies de fauche assez sèches : Situées sur les zones ouvertes aménagées pour l'accueil du public sur le sommet du Mont Beuvray, les prairies de fauche se trouvent sous la forme de prairies riches à Grande Berce et Brome mou.



Les rivières et les ruisseaux : Caractéristiques des basses montagnes granitiques, les cours d'eau ont conservé ici leur aspect naturel ainsi qu'une bonne qualité physico-chimique et biologique des eaux. Aussi hébergent-ils deux espèces sensibles aux pollutions et reconnues d'intérêt européen, l'Ecrevisse à pattes blanches et le Chabot.

Les enjeux sur le site



Au vue de leur très grande superficie et étant en grande partie à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les milieux forestiers constituent un enjeu prioritaire. Selon qu'ils relèvent plus ou moins du domaine productif, ils présentent deux facettes :

❖ Les forêts riveraines, ne faisant pas l'objet d'une pression économique forte et souvent gérées de façon très extensive, sont principalement menacées par toute action susceptible de modifier les conditions d'humidité des sols et la qualité de l'eau en provenance du bassin versant.

⇒ Maintenir les habitats forestiers humides. Poursuivre la gestion sylvicole actuelle et préserver les apports en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

❖ Les forêts sur sols sains sont soumises à des activités forestières plus intensives pouvant être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage et de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

❖ Les peuplements résineux, issus de plantations effectuées dans les années 1950 à 1970 ou bien plus récemment, occupent d'assez grandes surfaces.

⇒ Réhabiliter les secteurs forestiers fortement dégradés par les plantations résineuses.



De par leur surface réduites et leur valeur écologique, les pelouses acidiphiles et les prairies de fauche apparaissent comme un enjeu majeur. Ne relevant pas du domaine productif et incluses dans la zone intra-muros du sommet du Mont Beuvray, elles sont actuellement entretenues dans un objectif paysager et d'accueil touristique.

⇒ Poursuivre les actions d'entretien adaptées (fauche extensives des prairies et pâturage extensif des pelouses), afin de concilier recherche archéologique, maintien ou restauration des habitats naturels ouverts et valorisation paysagère.



Les ruisseaux à Ecrevisse à pattes blanches et Chabot constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions et l'érosion issues des activités sylvicoles réalisées sur l'ensemble du

bassin versant ;

- les modifications des berges et de la ripisylve.

⇒ Préserver les cours d'eau lors des pratiques d'activités forestières.



Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600962

Numéro régional : 7

Département : Yonne

Arrondissement : Auxerre

Communes : Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-sous-Fouronnes, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy, Vincelles

Surface : 1777 hectares



Au sud du département de l'Yonne, le site Natura 2000 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » est composé de quatre entités distinctes. Réparties sur des plateaux calcaires entaillés de vallons et caractérisés par des sols très peu profonds et caillouteux, chacune d'entre elles est occupée par de vastes espaces forestiers ponctués de landes et de pelouses typiques des conditions sèches et ensoleillées.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les sols calcaires des plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité subméditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont de nombreuses orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. Citons par exemple, le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne. Cette mosaïque d'habitats est également nécessaire à certaines espèces de chauves-souris qui y trouvent un lieu de chasse de prédilection comme le Grand Rhinolophe.



Les forêts : Les milieux forestiers, pour la plupart reconnus d'intérêt européen, recouvrent plus de 80% de la surface totale du site. Dominés par les hêtraies-chênaies sèches de versants et de plateaux, ils présentent des habitats naturels plus localisés et remarquables telles les chênaies pédonculées calcicoles implantées dans les fonds de vallons humides.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, plusieurs espèces de chauves-souris dont certaines d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui, en plus de chasser dans les milieux forestiers, gîte dans les arbres (dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois).

Les boisements abritent également le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition, en particulier le chêne.



Cavité à Chauve-souris : Le site présente une carrière issue de l'exploitation souterraine de pierres. Cette carrière est un lieu d'hibernation pour plusieurs espèces de chauves-souris. Dix espèces ont été recensées dont cinq d'intérêt communautaire. Parmi ces dernière, la carrière abrite une importante population de Grand Rhinolophe qui vient y hiberner chaque année.

Le site présente également une autre carrière qui semble posséder un bon potentiel d'accueil malgré l'absence d'observations.

Les enjeux sur le site



Au vue de leur faible surface, de leur faciès fortement embuissonné et de leur grande valeur patrimoniale, les pelouses et les landes sèches constituent un enjeu majeur.

Suite à l'abondance des pratiques agropastorales, les pelouses ont été délaissées ou « valorisées » par plantations de résineux. En l'absence d'entretien, elles évoluent progressivement vers un stade boisé, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux,

dont les pins issus de semis limitrophes.

⇒ Restaurer les pelouses et les landes fortement embuissonnées et/ou enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).



En bon état de conservation et gérées de façon adaptée, les forêts ne présentent pas un enjeu de conservation majeur.

⇒ Préserver les habitats naturels forestiers.



A l'heure actuelle, les populations de chauves-souris hibernant sur le site semblent stables. Toutefois, il est important d'assurer cette stabilité dans le temps en limitant la fréquentation de la carrière de Vincelles. En effet, la fréquentation humaine est à l'origine de bruit et de lumière qui risquent fortement de sortir les animaux de leur hibernation et entraîner une perte importante d'énergie.

⇒ Préserver la quiétude des chauves-souris lors de la période d'hibernation et maintenir les potentialités d'accueil des carrières de Vincelles et de Bazarnes.



Marais tufeux du Châtillonnais

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600963

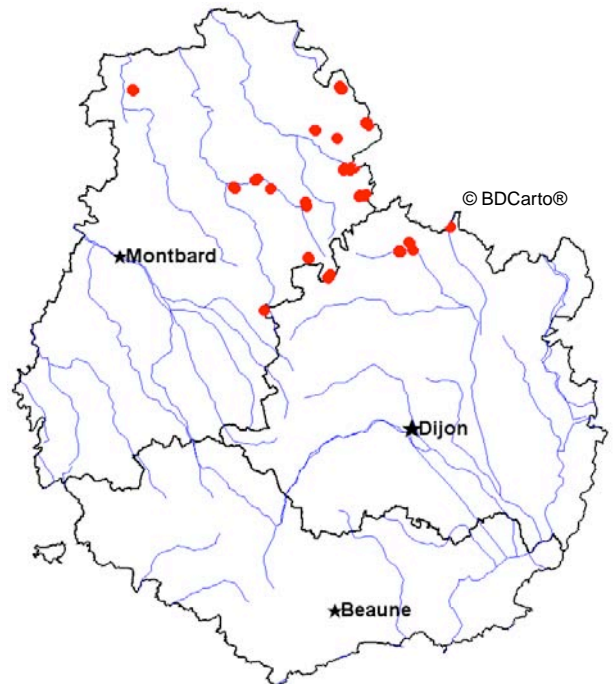
Numéro régional : 8

Département : Côte d'Or

Arrondissements : Dijon, Montbard

Communes : Avot, Beaulieu, Beneuvre, Brémur-et-Vaurois, Bure-les-Templiers, Chanceaux, Cussey-les-Forges, Echalot, Frolois, Gurgy-le-Château, Leuglay, Lignerolles, Marey-sur-Tille, Moitron, Recey-sur-Ource, Rochefort, Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux, Vernois-lès-Vesvres, Villedieu

Surface : 97 hectares



Le site Natura 2000 « Marais tufeux du Châtillonnais » regroupe 21 marais de taille modeste, répartis sur les plateaux calcaires de Langres, dans la région naturelle du Châtillonnais.

De par les conditions extrêmes d'humidité et la présence de dépôts de tuf, les marais tufeux présentent une flore particulière et abritent une faune originale.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les marais tufeux et les sources carbonatées : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais sont localisés au niveau d'émergence de sources et de suintements carbonatés à l'origine de la formation de tuf.

Rares en Bourgogne, ils recèlent un cortège important de plantes adaptées à l'excès d'eau en milieu alcalin et représentent un lieu de vie pour maintes espèces animales. Citons le Cuivré des marais, papillon qui fréquente les bas-fonds humides et ensoleillés, et le Sonneur à ventre jaune, lié aux milieux aquatiques pour sa reproduction.



Les pelouses calcaires : Développées en périphérie des marais, sur les zones de tuf asséchées par exemple, les pelouses calcaires se présentent sous la forme d'un gazon ras. D'une grande richesse floristique, elles sont très favorables aux papillons, dont le Damier de la Succise, papillon butinant les fleurs des scabieuses et de la Succise de prés, dans les pelouses et les friches.



Les milieux aquatiques : Les cours d'eau rapides, bien oxygénés et riches en abris diversifiés (souches, sous-berges, pierres) sont le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, et de l'Agrion de Mercure, libellule reconnue d'intérêt européen trouvant ici nourriture et zone de reproduction.

Les forêts riveraines, implantées directement sur les berges des ruisseaux, sont fréquentées par le Damier du frêne, papillon lié aux boisements feuillus clairs et humides.

Les enjeux sur le site



Les marais tufeux connaissent une grande stabilité et la dynamique de végétation y est très lente.

❖ L'état dégradé des marais du fait de la fermeture progressive par boisement naturel témoigne de perturbations passées (drainage, plantations, ...).

⇒ Restaurer les marais et les maintenir ouverts => faire reculer les lisières forestières, favoriser un pâturage extensif et limiter toute action susceptibles de modifier les apports en eau de façon qualitative ou quantitative.

❖ Fréquentation humaine non maîtrisée = piétinements et dégradation des marais.

⇒ Sensibiliser et inciter au respect du patrimoine naturel.



Les pelouses présentent dans tous les cas une tendance à la fermeture par le Genévrier, pour les faciès secs, voire le Tremble pour les pelouses plus fraîches.

⇒ Restaurer si nécessaire et mettre en place des activités d'entretien adaptées (fauche tardive).

⇒



Ruisseaux en assez bon état de conservation mais menacés par :

- les pollutions issues des activités agricoles réalisées sur l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve.

⇒ Raisonner les activités et préserver les cours d'eau.



Directive Habitats, Faune, Flore

Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire

Numéro européen : FR2600965

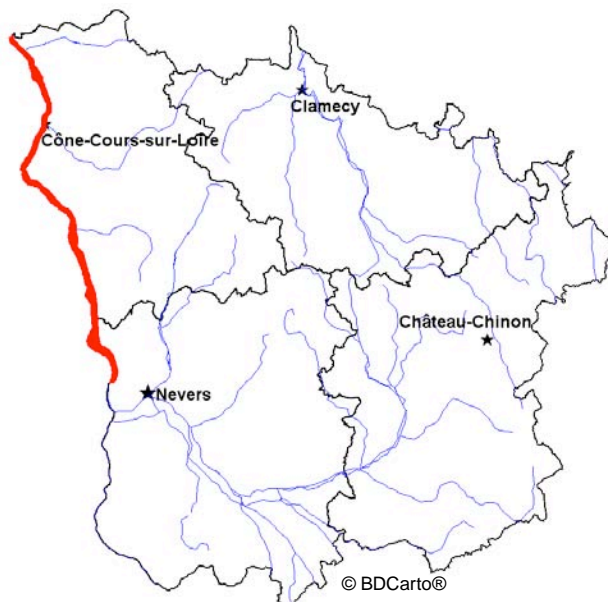
Numéro régional : 10

Département : Nièvre

Arrondissements : Nevers, Côte-Cours-sur-Loire

Communes : La Celle-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Fourchambault, Germiny-sur-Loire, Garchizy, La Marche, Mesves-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Tracy-sur-Loire, Tronsanges

Surface : 2 551 hectares



Le site Natura 2000 s'étend sur une partie du lit majeur de la Loire bourguignonne en aval du Bec d'Allier, entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire. Il regroupe les divers habitats naturels ligériens, véritables refuges pour la faune et la flore façonnés par la forte dynamique fluviale.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : La Loire est un fleuve puissant avec une forte dynamique façonnant une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion et constituent un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces de libellules.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à de nombreux poissons, dont 3 espèces de lamproies, le Chabot et la Grande Alose.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de la Loire créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux stagnantes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique spécifique et à la présence de nombreuses espèces animales, dont le Gomphe serpent, libellule assez rare en Bourgogne, et le Triton crêté, lié aux zones humides pour

sa reproduction.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les forêts alluviales concourent, avec les mailles bocagères parfois très denses, à la valeur faunistique du site. Elles constituent le refuge et la zone de chasse de plusieurs espèces d'insectes et de mammifères parmi lesquels les chauves-souris.

Les espaces boisés riverains de la Loire contribuent aussi à lutter contre l'érosion en fixant les berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche puis pâturage) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de milieux humides.

Abrutant de nombreux insectes et bordées de lisières boisées, les prairies représentent des zones de chasse et de dispersion indispensables pour les chauves-souris.



Les pelouses et landes sèches : Développées sur les alluvions du lit mineur principalement, les pelouses présentent un gazon ras de plantes très spécifiques, dont le Corynéphore blanchâtre. Sur les secteurs de la Loire où la dynamique fluviale est moins marquée, le développement de sous-arbrisseaux et de l'Armoise champêtre leur confère un aspect de lande sèche.

Les enjeux sur le site



Au vue des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de la Loire, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000. Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau de la nappe, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

Les espèces invasives telle la Renouée du japon contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et de la Renouée du japon.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression.

❖ La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau, contribue au remplacement des forêts à bois tendre par des forêts à bois dur, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de période d'inondation.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Loire et le niveau en eau de la nappe alluviale.

❖ Associées à la colonisation parfois importante d'espèces non spontanées et envahissantes tel l'Erable negundo, les plantations de robiniers et de peupliers participent à la dénaturation et la fragmentation des forêts alluviales.

⇒ Lutter contre la colonisation par les espèces envahissantes et restaurer progressivement le degré de naturalité des forêts alluviales.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié d'une part aux pratiques agricoles et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles (conversion des prairies en cultures céréalières et intensification du pâturage) constituent des menaces sérieuses pour les milieux prairiaux et les espèces associées.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Les pelouses, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupant des surfaces réduites, apparaissent comme un enjeu prioritaire.

❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives, les pelouses et leurs faciès embuissonnés évoluent de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et de la faune associée.

⇒ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir ou reprendre une activité agricole extensive.

❖ La Loire, représentant un des attraits majeurs de la région pour la population locale mais aussi pour les estivants, est le siège d'activités sportives et de loisirs (quad, balades, bivouac, ...) susceptibles de dégrader les milieux ouverts de pelouses et de troubler la quiétude de certaines espèces animales.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600966

Numéro régional : 11

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Avril-sur-Loire, Béard, Chevenon, Decize, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sougy-sur-Loire

Surface : 1853 hectares



Dans le sud-ouest du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » porte principalement sur le lit mineur de la Loire, sur un linéaire d'environ 25 kilomètres en amont de l'agglomération de Nevers.

Appartenant à la Loire nivernaise, ce secteur correspond à une vaste plaine alluvionnaire.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : La Loire est un fleuve puissant avec une forte dynamique façonnant une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les eaux libres, grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion et constituent un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces de libellules, dont le Gomphe serpent.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à de nombreux poissons, dont 2 espèces de lamproies, la Grande Alose et le Saumon atlantique.

La Loire constitue aussi un couloir de migration important.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les boires, anciens bras de la Loire créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux stagnantes, ces milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique spécifique et à la présence de nombreuses espèces animales, dont la Cordulie à corps fin, libellule assez rare en Bourgogne.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche et pâturage) et fonctionnent au rythme du fleuve et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de milieux humides.



Les pelouses et landes sèches : Développées sur les alluvions du lit mineur principalement, les pelouses présentent un gazon ras de plantes très spécifiques, dont le Corynéphore blanchâtre. Sur les secteurs de la Loire où la dynamique fluviale est moins marquée, le développement de sous-arbrisseaux tel le Genêt purgatif leur confère un aspect de lande sèche.

La portion de Loire comprise en Imphy et Decize renferme d'intéressants cortèges de pelouses et de landes sèches ligériennes.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les boisements alluviaux de la Loire contribuent à lutter contre l'érosion des berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.

Les forêts alluviales concourent aussi, à la valeur faunistique du site. Elles procurent nourriture à une faune variée, dont le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Castor d'Europe qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules.

Les enjeux sur le site



Au vue des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de la Loire, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats, comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle, et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydraulique de la Loire.



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau de la nappe, causant la déconnexion des boires et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

Les espèces invasives, telle la Jussie, contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et des espèces invasives.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié aux pratiques agricoles.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, se traduisant par la conversion de prairies en cultures, l'intensification des pratiques ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets,...) constitue une menace sérieuse pour les milieux prairiaux et les espèces qui les utilisent.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Les pelouses, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupant des surfaces réduites, apparaissent comme un enjeu prioritaire.

❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives, les pelouses et leurs faciès embuissonnés évoluent de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et des espèces animales associées.

⇒ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir ou reprendre une activité agricole extensive.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale et propices à de nombreuses espèces, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières, elles sont en constante régression.

❖ La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau, contribue au remplacement des forêts à bois tendre par des forêts à bois dur, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de période d'inondation.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Loire et le niveau de la nappe alluviale.

⇒ Préserver les boisements alluviaux et maintenir l'hétérogénéité des peuplements.



Bords de Loire entre Iguerande et Decize

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601017

Numéro régional : 12

Départements : Saône-et-Loire, Nièvre, Allier

Arrondissements : cf. tableau

Communes : cf. tableau

Surface : 11 473 hectares dont 8 254 en Bourgogne



Le site Natura 2000 « Bords de Loire entre Iguerande et Decize » s'étend sur près de 125 kilomètres entre Iguerande à l'amont et Decize à l'aval. Il englobe la totalité du lit mineur et une partie du lit majeur de la Loire sur 40 communes appartenant aux départements de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Allier et se distingue par des milieux alluviaux, des prairies humides et un dense maillage de haies. L'ensemble, formant une structure paysagère aujourd'hui peu fréquente, constitue un véritable refuge pour une flore et une faune riches et diversifiées.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : La Loire est un fleuve puissant avec une forte dynamique façonnant une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses formés au gré de la rivière, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion, et constituent un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à de nombreux poissons, dont la Lamproie marine, la Grande Alose, le Saumon atlantique, trois espèces migratrices en régression en France.

La Loire est également un lieu de vie pour la Loche de rivière, poisson qui affectionne les fonds sableux et graveleux des cours d'eau de bonne qualité.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de la Loire créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique originale. Ils attirent de nombreuses espèces animales, dont le Gomphe serpentin, une libellule assez rare en Bourgogne et hébergent plusieurs espèces

d'amphibiens et de reptiles plus ou moins inféodés aux zones humides. Citons la Cistude d'Europe, tortue d'eau douce en déclin dans plusieurs pays européens, et les rares Tritons crêtés et Sonneur à ventre jaune, tous les deux liés aux milieux aquatiques pour leur reproduction.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche annuelle) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi,

certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de milieux humides. Les conditions de lumière et d'humidité régnant sur les prairies inondables font de ces dernières un habitat idéal pour le Cuivré des marais, papillon caractéristique de ce type de milieux.



Les pelouses et landes sèches : Développées sur les alluvions calcaires du lit majeur principalement, les pelouses présentent un gazon ras de plantes très spécifiques, dont plusieurs espèces d'orchidées. Sur les secteurs de la Loire où la dynamique fluviale est moins marquée, le développement de sous-arbrisseaux et de l'Armoise champêtre leur confère un aspect de lande sèche.



Les forêts : Les forêts alluviales en bord de cours d'eau, caractérisées par les frênes et les saules, luttent contre l'érosion en contribuant à fixer les berges et jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associées aux boisements humides des fonds de vallons et aux forêts feuillues de versants et de bas de pente, elles constituent le refuge ou la zone de chasse de nombreuses espèces animales. Parmi elles 14, chauves-souris, dont 5 d'intérêt européen, et de nombreux insectes. Citons notamment le Lucane cerf-volant, le Pique-prune, le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes, quatre espèces dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.

Les enjeux sur le site



Au vu des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de la Loire, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000. Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'enrochement des berges, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

Les espèces non spontanées et envahissantes telle la Jussie contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et de la Jussie.

❖ Les pollutions issues des activités agricoles tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles (conversion des prairies en cultures céréalières ou en peupleraies et intensification du pâturage) constituent des menaces sérieuses pour les milieux prairiaux et les espèces associées.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Les pelouses et leurs faciès d'embuissonnement, constituant bien souvent les premières phases de colonisation des terrasses alluviales, sont des formations végétales dont l'enjeu de conservation est majeur. Dans un état de conservation assez médiocre, elles sont soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupent des surfaces réduites.

❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives, les pelouses et les landes évoluent de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et de la faune associée.

⇒ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir ou reprendre une activité agricole extensive.

❖ La Loire, représentant un des principaux attraits de la région pour la population locale mais aussi pour les estivants, est le siège d'activités sportives et de loisirs (quad, balades, bivouac, ...) susceptibles de dégrader les milieux ouverts de pelouses et de troubler la quiétude de certaines espèces animales.
⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression.

❖ La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau, contribue au remplacement des forêts à bois tendre par des forêts à bois dur, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de période d'inondation.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Loire et le niveau en eau de la nappe alluviale.

❖ Les plantations de robiniers et de peupliers participent à la dénaturation et la fragmentation des forêts alluviales.

⇒ Lutter contre la colonisation par les espèces envahissantes et restaurer progressivement le degré de naturalité des forêts alluviales.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2601017

| REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|-----------------------|----------------|-------------------------|------------------------|
| BOURGOGNE | NIEVRE | CHARRIN | CHATEAU-CHINON (VILLE) |
| | | COSSAYE | NEVERS |
| | | DECIZE | NEVERS |
| | | DEVAY | NEVERS |
| | | LAMENAY-SUR-LOIRE | NEVERS |
| | | SAINTE-HILAIRE-FONTAINE | CHATEAU-CHINON (VILLE) |
| | SAONE-ET-LOIRE | BOURBON-LANCY | CHAROLLES |
| | | CRONAT | CHAROLLES |
| | | DIGOIN | CHAROLLES |
| | | GILLY-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | LA MOTTE-SAINT-JEAN | CHAROLLES |
| | | LESME | CHAROLLES |
| | | PERRIGNY-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | SAINTE-AGNAN | CHAROLLES |
| | | SAINTE-AUBIN-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | VITRY-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | ARTAIX | CHAROLLES |
| | | BAUGY | CHAROLLES |
| | | BOURG-LE-COMTE | CHAROLLES |
| | | CHAMBILLY | CHAROLLES |
| | | IGUERANDE | CHAROLLES |
| | | L'HOPITAL-LE-MERCIER | CHAROLLES |
| | | MARCIGNY | CHAROLLES |
| | | MELAY | CHAROLLES |
| | | SAINTE-MARTIN-DU-LAC | CHAROLLES |
| | SAINTE-YAN | CHAROLLES | |
| VARENNE-SAINT-GERMAIN | CHAROLLES | | |
| VINDECY | CHAROLLES | | |
| AUVERGNE | ALLIER | Avrilly | VICHY |
| | | Beaulon | MOULINS |
| | | Chassenard | VICHY |
| | | Coulanges | MOULINS |
| | | Diou | MOULINS |
| | | Dompierre-sur-Besbre | MOULINS |
| | | Gannay-sur-Loire | MOULINS |
| | | Garnat-sur-Engièvre | MOULINS |
| | | Luneau | VICHY |
| | | Molinet | MOULINS |
| | | Pierrefitte-sur-Loire | MOULINS |
| | | Saint-Martin-des-Lais | MOULINS |



Bec d'Allier

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600968

Numéro régional : 13

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Challuy, Chevenon, Gimouille, Imphy, Marzy, Nevers, Saint-Eloi, Sauvigny-les-Bois, Sermoise-sur-Loire

Surface : 1 072 hectares



Le Bec d'Allier est le point de rencontre entre la Loire et l'Allier. Le site Natura 2000 du même nom s'étend dans la Nièvre, sur un linéaire de 23 kilomètres de Loire et 3 kilomètres pour la rivière Allier. Il regroupe les divers habitats naturels du lit mineur et du lit majeur, véritables refuges pour la faune et la flore façonnés par la dynamique des deux cours d'eau.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Le lit mineur de l'Allier et de la Loire : La Loire et son principal affluent sont des cours d'eau puissants. Leur forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses formés au gré de la rivière, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion et constituent un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces de libellules.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à nombreux poissons, dont la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, la Grande Alose et le Saumon atlantique.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de la Loire et de l'Allier créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique spécifique et à la présence de nombreuses espèces animales, dont le Gomphe serpentin, une libellule assez rare en Bourgogne, et le Triton crêté, en régression en

Europe.



Les pelouses et landes sèches : Développées sur les alluvions du lit majeur et de surface restreinte sur le site Natura 2000, les pelouses alluviales présentent un gazon ras de plantes originales, dont le Corynéphore blanchâtre. Sur les secteurs de Loire et d'Allier où la dynamique fluviale est moins marquée, le développement du Genêt à balai et de l'Armoise champêtre leur confère un aspect de lande sèche.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche puis pâturage) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Septembre 2010 – Site n° 13 : Bec d'Allier

milieux humides.

Bordées de lisières boisées, les prairies représentent des zones de chasse et de dispersion indispensables pour les chauves-souris. Citons le Grand murin qui affectionne particulièrement les milieux ouverts où il glane au sol les insectes dont il se nourrit.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les boisements alluviaux de la Loire et de l'Allier sont reconnus d'intérêt européen.

Ils contribuent à lutter contre l'érosion des berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.

Les forêts alluviales concourent aussi, avec les mailles bocagères parfois denses, à la valeur faunistique du site. Elles procurent nourriture à une faune variée, dont 6 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, et le Castor qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules.

Les enjeux sur le site



Au vue des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de la Loire et de l'Allier, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

❖ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire et de son affluent.



❖ La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexions des mortes et l'assèchements des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement d'une végétation arbustive.

Les espèces non spontanées et envahissantes telle la Jussie contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et de la Jussie.

❖ De par les activités agropastorales s'exerçant à leur proximité, les mares et les mortes sont assez vulnérables. Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression.

❖ La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau contribue au remplacement des forêts à bois tendre par des forêts à bois dur, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de période d'inondation.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Loire et de l'Allier ainsi que le niveau en eau de la nappe alluviale.

❖ Associées à la colonisation parfois importante d'espèces non spontanées et envahissantes tels la Renouée du japon, très présente dans les secteurs les plus anthropisés proche de Nevers, et l'Erable negundo, les plantations de robiniers et de peupliers participent à la dénaturation et la fragmentation des forêts alluviales.

⇒ Lutter contre la colonisation par les espèces envahissantes et restaurer progressivement le degré de naturalité des forêts alluviales.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié d'une part aux pratiques agricoles et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire et de son affluent.

❖ La conversion des prairies en cultures céréalières et l'intensification du pâturage constituent des menaces sérieuses pour les milieux prairiaux et les espèces associées.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire et de l'Allier susceptible de modifier les conditions d'inondabilité des vallées.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité des vallées.



Les pelouses, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupant des surfaces réduites, apparaissent comme un enjeu prioritaire.

❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives, les pelouses et leurs faciès embuissonnés évoluent de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et de la faune associée.

⇒ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir ou reprendre une activité agricole extensive.

❖ De par la proximité immédiate de villes importantes, les milieux ouverts de pelouses des bords de Loire et de son affluent sont soumis à une forte fréquentation anthropique. Les activités sportives et de loisirs (quad, balades, bivouac, ...) qui s'y exercent sont susceptibles de provoquer leur dégradation et de troubler la quiétude de certaines espèces animales.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Val d'Allier bourguignon

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen :

FR2600969

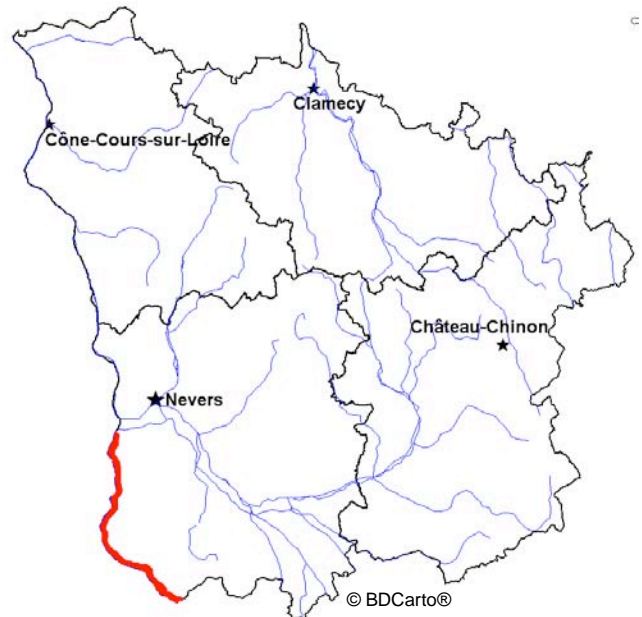
Numéro régional : 14

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Livry, Mars-sur-Allier, Saincaize-Meauce, Tresnay

Surface : 952 hectares



Le site Natura 2000 dénommé « Val d'Allier bourguignon » s'étend au sud-ouest de la Nièvre, sur un linéaire d'environ 35 kilomètres. Il comprend la rive droite de la rivière Allier ainsi que les divers habitats naturels façonnés par la dynamique fluviale.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Le lit mineur de l'Allier : Au niveau du Val d'Allier, la rivière abandonne ses larges méandres pour adopter un cours plus rectiligne avec de nombreuses îles en fuseaux, caractéristiques d'un profil en tresse. Les îles ou grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses formés au gré de la rivière, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à de nombreux poissons, dont la Lamproie marine, le Saumon atlantique et la Grande Alose.

L'Allier est également un lieu de vie pour la Loutre, mammifère rare spécialisé dans la capture du poisson et inféodé aux étangs, lacs et cours d'eau. L'espèce colonise actuellement la Bourgogne par la rivière Allier.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de l'Allier créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique originale et à la présence de nombreuses espèces animales, dont le Gomphe serpent, libellule assez rare en Bourgogne, et la Cistude d'Europe, tortue d'eau douce en limite de

répartition nord-est dans la région.



Les pelouses et landes sèches : Développées de façon ponctuelle sur les alluvions du lit majeur principalement, les pelouses alluviales présentent un gazon ras de plantes très spécifiques dont plusieurs espèces d'orchidées. Parfois accompagnées de bosquets de ligneux ou bien exceptionnellement d'Armoise champêtre (landes sèches), cette végétation est extrêmement rare sur le cours de l'Allier bourguignon.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche puis pâturage) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de

milieux humides.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les bas fonds humides, les boisements alluviaux de la Loire sont reconnus d'intérêt européen.

Ils contribuent à lutter contre l'érosion en fixant les berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.

Les forêts alluviales concourent aussi, avec les mailles bocagères parfois très denses, à la valeur faunistique du site. Elles procurent nourriture à une faune variée, dont 5 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, et le Castor qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules.

Les boisements abritent également le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition, en particulier le chêne.

Les enjeux sur le site



Au vue des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de l'Allier, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de l'Allier.



Beaucoup de milieux d'une grande richesse écologique et composés d'une végétation pionnière se sont formés au gré de l'Allier. Sous la dépendance directe du régime hydrique de la rivière, ces habitats naturels sont en régression, du fait notamment des extractions massives de granulats réalisées anciennement dans le lit mineur l'Allier, ayant contribué à déséquilibrer la dynamique fluviale.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques (îles, grèves, ...) en préservant le régime hydrique de l'Allier.



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexions des mortes et l'assèchements des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement d'une végétation arbustive.

Les espèces non spontanées et envahissantes telles la Jussie et la Renouée du Japon contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et des espèces invasives.

❖ De par les activités agropastorales s'exerçant à leur proximité, les mares et les mortes sont assez vulnérables. Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression.

La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau contribue au remplacement des forêts à bois tendre par des forêts à bois dur, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de période d'inondation.

⇒ Préserver le régime hydrique de l'Allier et le niveau en eau de la nappe alluviale.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié d'une part aux pratiques agricoles et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ La conversion des prairies en cultures céréalières et l'intensification du pâturage constituent des menaces sérieuses pour les milieux prairiaux et les espèces associées.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de l'Allier susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Les pelouses, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupant des surfaces réduites, apparaissent comme un enjeu prioritaire.

❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives, les pelouses et leurs faciès embroussaillés évoluent de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et de la faune associée.

⇒ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir ou reprendre une activité agricole extensive.

❖ Si la pression anthropique reste faible sur cette portion de l'Allier, les activités sportives et de loisirs (quad, balades, bivouac, ...) qui s'y exercent localement sont susceptibles de provoquer leur dégradation et de troubler la quiétude de certaines espèces animales.

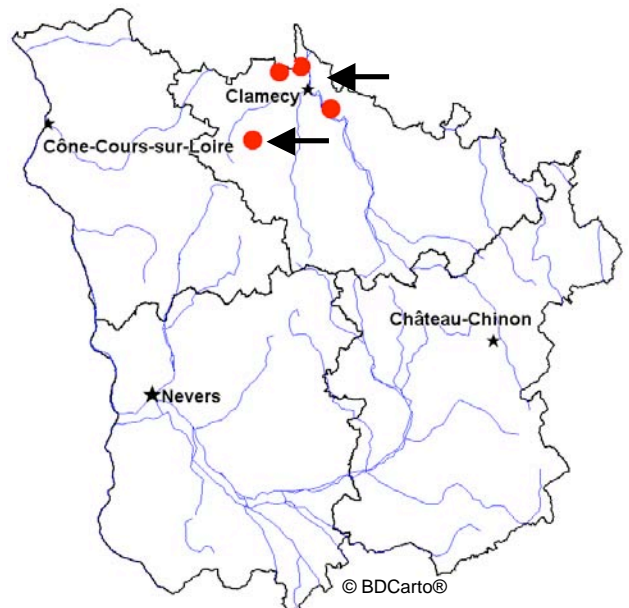
⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600970
Numéro régional : 15
Département : Nièvre
Arrondissement : Clamecy
Communes : Dornecy, Oisy, Surgy, Varzy
Surface : 532 hectares



Divisé en 4 entités distinctes réparties au nord du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy » se caractérise par un ensemble de pelouses calcicoles et de forêts recouvrant principalement les versants.

Du fait du relief et des différentes influences climatiques (méridionale, continentale et, dans une moindre mesure, océanique), les pelouses recèlent une flore originale pour la région.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes ainsi que sur des buttes témoins, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et d'insectes.



Les forêts : Les 4 unités géographiques présentent une grande diversité de groupements forestiers parmi lesquels des hêtraies en positions variées, une chênaie pubescente sur les hauts de versants ensoleillés et des forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Citons la Barbastelle d'Europe, exploitant les boisements tout au long de son cycle de vie, et le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocheuses : Les milieux rocheux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées dont 4 espèces de chauves-souris reconnues d'intérêt européen.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les enjeux sur le site



Au vue de leur caractère relictuel, de leur faciès fortement embuisonné et de leur grande valeur patrimoniale, les pelouses et les landes sèches constituent un enjeu majeur.

Suite à l'abandon des pratiques agropastorales, les pelouses ont été délaissées ou « valorisées » par plantations de résineux. En l'absence d'entretien, elles évoluent progressivement vers un stade boisé, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont le buis, les cornouillers, les prunelliers et les pins issus de semis limitrophes.

⇒ Restaurer les pelouses et les landes fortement embuisonnées et/ou enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

❖ Les pelouses ne font pas l'objet d'une fréquentation très importante mais les quelques activités sportives et de loisirs qui s'y exercent, notamment le VTT et les randonnées, peuvent localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les milieux forestiers occupent une superficie importante. Selon qu'ils relèvent plus ou moins du domaine productif, ils présentent deux facettes :

❖ De par leur situation topographique peu favorable à la sylviculture, les forêts des éboulis et de pente forte sont des habitats naturels peu menacés et en bon état de conservation. Leur existence, et plus particulièrement leur degré de naturalité, apparaît comme un enjeu majeur.

⇒ Conserver la naturalité des habitats naturels forestiers.

❖ Les forêts de la Directive Habitats relevant du domaine productif constituent un enjeu important en raison de la sylviculture intensive et des substitutions de peuplements feuillus par les résineux qui conduisent non seulement à la diminution de leur surface mais aussi à une perte d'intérêt communautaire.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs enrésinés et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (randonnées pédestres, randonnées équestres...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre en induisant le piétinement d'habitats naturels et le dérangements d'espèces, dont les chauves-souris pour lesquelles la quiétude est indispensable en période de reproduction et d'hivernation.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.





Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600971

Numéro régional : 16

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Saône-et-Loire

Communes : Bouzeron, Burnand, Chagny, Chassey-le-Camp, Chenôves, Culles-les-Roches, Curtil-sous-Burnand, Fley, Givry, Montagny-lès-Buxy, Remigny, Rully, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Gengoux-le-National, Saint-Martin-sous-Montaigu, Saint-Vallerin, Saules, Savigny-sur-Grosne

Surface : 912 hectares



Le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise » est divisé en 11 entités distinctes dispersées en Saône-et-Loire, entre Chagny au nord et Saint-Gengoux-le-National au sud : la Montagne de la Folie, les Pelouses de Chassey, la Montagne de l'Ermitage, le Châtelet, les Chaumes de Givry, les Pelouses de la Vierge, les Pelouses de Montagny, la Roche, les Pelouses de Saules, le Mont Saint Roch, et le Mont Péjus.

Il se caractérise par un ensemble de pelouses, de landes et de formations arbustives occupant principalement les plateaux de la côte calcaire. Recouvrant près de 60% de la surface totale du site, les pelouses et leur faciès d'embuissonnement abritent une faune et une flore remarquables.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés, accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéo-montagnarde. De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées.

Les pentes plus ensoleillées sont exploitées par nombre de reptiles, d'oiseaux et de papillons. Citons par exemple, le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie, hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme des secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 et de par leur grande richesse écologique, les pelouses calcaires apparaissent comme un enjeu majeur. Globalement en état de conservation moyen, elles sont soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

❖ L'abandon d'un entretien par pâturage ou fauche dans certains secteurs laisse les milieux ouverts se refermer et perdre leur richesse.

⇒ Restaurer les pelouses les plus embuissonnées. Maintenir ou reprendre des actions d'entretien (fauche et/ou pâturage extensifs).

❖ Les pelouses de la Côte chalonaise ne font pas l'objet d'une fréquentation très importante mais les activités sportives et de loisirs qui s'y exercent peuvent localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (randonnées pédestres, randonnées équestres...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Directive Habitats, Faune, Flore

Pelouses calcicoles du Mâconnais



Numéro européen :

FR2600972

Numéro régional : 17

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Mâcon

Communes : Bussières, Leynes, Solutré-Pouilly, Vergisson

Surface : 160 hectares

Localisé en Saône-et-Loire et morcelé sur 5 monts du Mâconnais alignés en chapelet, le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » présente des milieux de pelouses calcaires sèches surplombant des falaises abruptes. Sous l'influence de diverses tendances climatiques (atlantique, continentale et méditerranéenne), les pelouses calcicoles du Mâconnais recèlent une flore originale pour la région.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes calcaires, elles composent, avec les buxaiés et la chênaie pubescente, une mosaïque de milieux plus ou moins fermés favorable à bon nombre d'espèces animales, dont le Petit Rhinolophe qui y voit un terrain de chasse idéal, et l'Azuré du Serpolet. Ce papillon d'intérêt européen vit en été sur le Thym serpolet et dès l'hiver dans les fourmières, en association stricte avec les fourmis.

Les pelouses du Mâconnais présentent l'originalité d'être situées dans le secteur le plus méridional de la Bourgogne, sur des promontoires rocheux assez élevés pour la région. Ainsi, certaines plantes à affinité montagnarde côtoient ici, des plantes méditerranéennes, développées sur les sols secs et de faible épaisseur.

Localement, la décalcification du sol permet aussi l'implantation d'une végétation spécifique des substrats faiblement acides.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.

Les enjeux sur le site



L'existence des pelouse calcaires, occupant la majorité de la superficie des monts du Mâconnais et représentant un intérêt majeur à l'échelle européenne, apparaît comme un enjeu prioritaire. En état de conservation relativement bon, les milieux de pelouses sont soumis à menaces à la fois naturelles et anthropiques.

❖ Pâturées au début du XX^{ème} siècle par de petits troupeaux de chèvres puis plus récemment par des bovins, les pelouses des monts du Mâconnais ont été progressivement délaissées. Excepté sur le Mont de Pouilly actuellement pâturé par des chevaux, l'abandon de toute pratique pastorale a laissé libre cours à la colonisation par les ligneux qui tend à faire disparaître les milieux ouverts de pelouses et les espèces

animales et végétales qui y sont associées. En une cinquantaine d'années, la part des pelouses a diminué de moitié en raison notamment de la progression de la forêt, de l'essaimage des pins noirs d'Autriche et du développement du Buis à partir de foyers localisés au départ sur les zones de pierriers et de falaises.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien (fauche et/ou pâturage extensifs), garantes du maintien des pelouses calcaires.

❖ Du fait de leur proximité avec la ville de Mâcon, de l'attrait de la Roche de Solutré et, dans une moindre mesure de celle de Vergisson, les monts du Mâconnais sont soumis à une pression anthropique importante. Les activités sportives et de loisirs qui s'y exercent (randonnées pédestres, vélo tout terrain, ...) peuvent occasionner des dérangements de la faune et dégrader les habitats naturels de pelouses.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Directive Habitats, Faune, Flore

Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière Côte de Beaune

Numéro européen : FR2600973

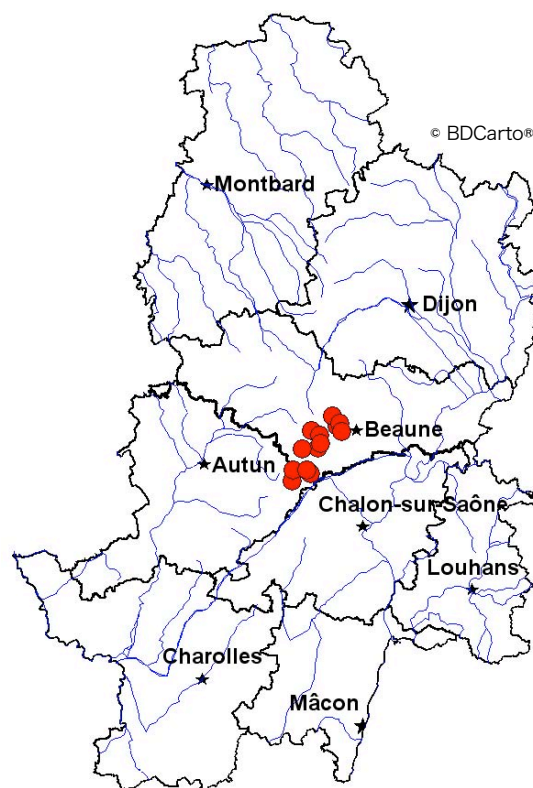
Numéro régional : 18

Départements : Côte d'Or, Saône-et-Loire

Arrondissements : Beaune, Autun

Communes : Auxey-Duresses, Baubigny, Bouze-lès-Beaune, Change, Cormot-le-Grand, Créot, Dezize-lès-Maranges, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Nantoux, Nolay, Pommard, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Romain, Saint-Sernin-sur-Plain, Santenay, Vauchignon

Surface : 1 673 hectares



Le site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et de l'arrière Côte de Beaune » s'étend de façon discontinue sur l'extrême sud du département de la Côte d'Or et, dans une moindre mesure, sur le nord de la Saône-et-Loire. De vastes complexes de pelouses calcaires, de falaises et de milieux forestiers occupent la majeure partie du site.

Sous l'influence de diverses tendances climatiques (atlantique, méridionale et continentale), la Côte et l'arrière Côte de Beaune recèlent une flore originale pour la Bourgogne et accueillent une faune à forte valeur patrimoniale.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les milieux ouverts : Les pelouses, et landes sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et hauts de pentes où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes méditerranéo-montagnardes.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles, d'oiseaux et de papillons. Citons par exemple, le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les forêts : Les chênaies-charmaies et les hêtraies calcicoles sur les rebords des plateaux ou dans les pentes représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers, la chênaie pédonculée en fond de combe et les aulnaies-frênaies installées en bordure des cours d'eau sont plus localisées. Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers reconnus d'intérêt européen. Parmi elles, 6 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire (Grand murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, ...), exploitent les boisements pour se nourrir.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au réseau Natura 2000 et de par leur grande richesse écologique, les pelouses calcaires apparaissent comme un enjeu majeur. Globalement en bon état de conservation, elles sont soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

❖ Comme le témoigne l'examen de la carte dite « *de Cassini* » datant de la fin du XVIII^{ème} siècle, les pelouses de la Côte et de l'arrière Côte de Beaune ont longtemps été consacrées au pastoralisme, avant d'être progressivement délaissées. Seuls le Mont Juillard et le versant sud de la Montagne des trois Croix ont échappé à la déprise.

L'abandon de toute pratique agricole, remontant au début des années 1950, a laissé libre cours à la colonisation par les ligneux (Prunellier, Cornouiller, Buis, Cerisier de Sainte-Lucie, ...), annonçant des stades pré-forestiers et disparition des pelouses.

C'est dans le but de préserver ces pelouses que, depuis 1994, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a remis la pratique du pâturage en usage sur les sites dont il a la gestion.

⇒ Restaurer les milieux les plus embuissonnés et maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive sur les pelouses (fauche et/ou pâturage).

❖ Du fait de leur proximité avec l'agglomération de Beaune, les pelouses de la Côte et de l'arrière Côte beunoises sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Au même titre que les pelouses calcaires et au vue de leur état de conservation plus ou moins satisfaisant, la présence de milieux forestiers et leur degré de naturalité constituent des enjeux prioritaires, liés en grande partie à la gestion sylvicole.

❖ Excepté en forêt communale de Meloisey et de par la disparition quasi totale de stades mûres à Hêtre, les des hêtraies tendent à régresser pour laisser place aux chênaies et aux charmaies. Les résineux, en particulier le Pin noir issu de plantations réalisées dès

1860 et le Cèdre de l'Atlas mis en place plus récemment, sont par endroit très présents au sein de ces hêtraies.

⇒ Conserver les forêts en bon état de conservation. Restaurer et préserver les hêtraies.

❖ Les aulnaies-frênaies sont des habitats naturels résiduels ne concernant plus que quelques secteurs tels le cirque du Bout du Monde et certains vallons localisés sous la falaise de Saint-Romain. Souvent remplacées par des prairies ou des plantations de substitution, elles sont menacées de disparition.

⇒ Préserver les aulnaies-frênaies et favoriser leur extension.



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Directive Habitats, Faune, Flore

Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles

Numéro européen : FR2600974

Numéro régional : 19

Département : Yonne

Arrondissements : Auxerre, Avallon

Communes : Annay-la-Côte, Arcy-sur-Cure, Cravant, Fontenay-près-Vézelay, Girolles, Givry, Irancy, Lucy-le-Bois, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Précý-le-sec, Saint-More, Voutenay-sur-Cure

Surface : 1 568 hectares



Dans le département de l'Yonne, le site Natura 2000 « Forêts et pelouses des coteaux de l'Yonne et de la Cure en amont de Vincelles » est composé de plusieurs entités. Chacune d'entre elles présente des pelouses calcaires et des bois qui surplombent, souvent avec des falaises importantes, les vallées de l'Yonne, de la Cure et de son affluent temporaire, le Vau de Bouche.

Les différents types de calcaire, mais surtout les diverses conditions d'ensoleillement permettent le développement d'espèces à caractère méditerranéen habituellement rencontrées dans les montagnes du sud de la France.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies-charmaies et hêtraies-chênaies sur les versants exposés au nord et les chênaies pubescentes sur les pentes exposées au sud représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les forêts de ravin à tilleuls et érables sur les éboulis calcaires grossiers et les chênaies pédonculées en fond de combe sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 11 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les milieux ouverts : Les pelouses et landes sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et hauts de pentes où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant des plantes méditerranéo-montagnardes.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont de nombreuses orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les grottes et les carrières souterraines : Les cavités naturelles des bords de la Cure et de l'Yonne et les anciennes exploitations souterraines de pierres constituent des gîtes de reproduction et d'hivernage pour bon nombre de chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe et en France.

Les enjeux sur le site



Pour les milieux forestiers, omniprésents sur le site Natura 2000, le degré de naturalité apparaît comme un enjeu majeur.

Présentes depuis longtemps sur les sols les plus déshérités ou succédant ailleurs à des terroirs abandonnés, les forêts reconnues d'intérêt européen sont globalement dans un bon état de conservation, proche de ce que pourrait être leur aspect naturel.

⇒ Conserver la naturalité des milieux boisés et poursuivre le mode de gestion sylvicole actuel.



L'existence des milieux ouverts de pelouses, menacés par leur dynamique naturelle d'évolution et par les activités humaines, est un enjeu important.

❖ Longuement consacrées au pâturage de troupeaux, les pelouses ont fortement régressé à partir des années 1950, avec les labours et les plantations de pins. Les pelouses épargnées, délaissées par toute activité agropastorale, présentent aujourd'hui un embuisonnement plus ou moins prononcé, annonçant leur disparition en faveur de

stades boisés.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien (fauche et/ou pâturage extensifs) et de limiter les plantations de résineux aux alentours des pelouses.

❖ Une fréquentation humaine non maîtrisée pourrait altérer les milieux de pelouses par leur piétinement local et être à l'origine d'un léger ravinement dans les pentes.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, moto-cross, randonnées...), bien que très modérées dans l'ensemble, peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques

sportives et de loisirs.



De par les populations de chauves-souris qu'elles abritent, la présence de cavités, et plus précisément la quiétude qui y règne, représentent un enjeu.

Excepté au Vau de Bouche fréquenté par de nombreux groupes en période estivale, la pression anthropique est globalement faible au sein des grottes.

L'augmentation de la fréquentation humaine et la réalisation d'activités sportives et de loisirs pendant les périodes de reproduction et d'hivernation des chauves-souris leur seraient très défavorables.

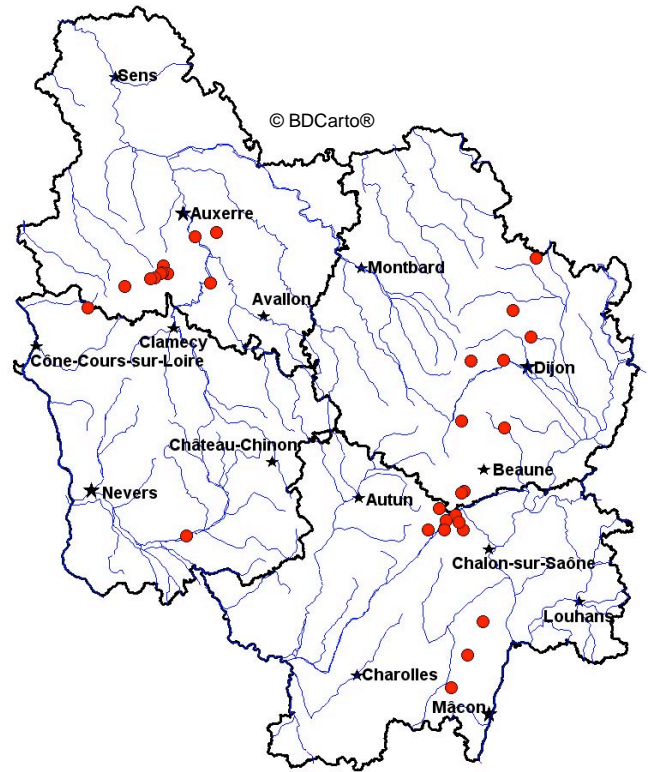
⇒ Maîtriser et adapter la fréquentation humaine des grottes en fonction des rythmes de vie des chauves-souris.



Cavités à chauves-souris en Bourgogne

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600975
Numéro régional : 20
Départements : Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne
Arrondissements : cf. tableau
Communes : cf. tableau
Surface : 3 537 hectares



Le site Natura 2000 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » se compose de 29 entités réparties sur l'ensemble de la région Bourgogne. Constitué de cavités naturelles et artificielles, son intérêt actuel repose sur l'accueil de nombreuses chauves-souris en période d'hibernation et de transition (au printemps et à l'automne) et de populations en mise bas pendant la période estivale.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les cavités : Naturelles ou issues de l'exploitation souterraine de pierres, les 51 cavités constituent des gîtes d'hivernage et de reproduction pour maintes espèces de chauves-souris dont 8 reconnues d'intérêt européen. Depuis le 1^{er} janvier 1985, l'état d'avancement des connaissances régionales a permis de mettre en évidence la présence de 15 espèces en hibernation (23 en Bourgogne) et de 3 espèces en mise bas.



Les forêts, les prairies et les milieux aquatiques :

De par la grande diversité d'insectes qu'ils abritent, les espaces forestiers aux faciès diversifiés représentent des territoires de chasse importants pour les chauves-souris, en particulier quand ils sont en périphérie de leurs gîtes

Si certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir, d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. Citons la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.

De la même façon que les espaces boisés, les prairies bordées de haies, les milieux aquatiques et la végétation rivulaire associée constituent des zones de chasse et de dispersion majeurs.

Les enjeux sur le site

Les cavités, les espaces forestiers, les prairies et les milieux aquatiques forment une mosaïque d'habitats indispensable au maintien des populations de chauves-souris. Leur existence apparaît donc comme l'enjeu majeur sur le site Natura 2000.

En état de conservation satisfaisant, l'ensemble de ces habitats plus ou moins naturels à chiroptères est soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.



❖ L'effondrement des cavités, naturel ou induit par les activités humaines, et leur aménagement engendrent la dégradation voire la disparition de sites d'accueil pour les chauves-souris.

❖ Leur fréquentation, à l'origine de lumière et de bruit, est source de dérangements, particulièrement préjudiciables en période d'hibernation.

⇒ Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris.



L'évolution de l'occupation des sols et l'intensification des pratiques agricoles constituent les principales menaces pour les milieux naturels forestiers, prairiaux et aquatiques. En effet, le développement des monocultures, notamment de conifères, la disparition des linéaires boisés,

l'assèchement ou le drainage des zones humides et l'emploi de pesticides tendent à dégrader les habitats naturels et faire diminuer leur intérêt en tant que territoire de chasse et de dispersion pour les chiroptères.

⇒ Préserver ou restaurer la fonctionnalité des habitats à chauves-souris.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2600975

| DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|----------------|----------------------|-----------------------|
| COTE D'OR | ANTHEUIL | BEAUNE |
| | ANCEY | DIJON |
| | BAULME-LA-ROCHE | DIJON |
| | BLAISY-HAUT | DIJON |
| | CUSSEY-LES-FORGES | DIJON |
| | LANTENAY | DIJON |
| | MALAIN | DIJON |
| | MEURSAULT | BEAUNE |
| | NORGES-LA-VILLE | DIJON |
| | NUITS-SAINT-GEORGES | BEAUNE |
| | PANGES | DIJON |
| | PLOMBIERES-LES-DIJON | DIJON |
| | PULIGNY-MONTRACHET | BEAUNE |
| | SAVIGNY-SOUS-MALAIN | DIJON |
| VERNOT | DIJON | |
| NIEVRE | CHAMPVERT | NEVERS |
| | DAMPIERRE-SOUS-BOUHY | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| SAONE-ET-LOIRE | ALUZE | CHALON-SUR-SAONE |
| | BERZE-LA-VILLE | MACON |
| | BERZE-LE-CHATEL | MACON |
| | BLANOT | MACON |
| | CHAMILLY | CHALON-SUR-SAONE |
| | CHARRECEY | CHALON-SUR-SAONE |
| | CHASSEY-LE-CAMP | CHALON-SUR-SAONE |
| | CHEILLY-LES-MARANGES | AUTUN |
| | CLUNY | MACON |
| | COUCHES | AUTUN |
| | DENNEVY | CHALON-SUR-SAONE |
| | ETRIGNY | CHALON-SUR-SAONE |
| | FONTAINES | CHALON-SUR-SAONE |
| | MANCEY | CHALON-SUR-SAONE |
| | PARIS-L'HOPITAL | AUTUN |
| | RULLY | CHALON-SUR-SAONE |
| | SAINT-GILLES | CHALON-SUR-SAONE |

| | | |
|-------|------------------------|------------------|
| | SAINT-JEAN-DE-TREZY | AUTUN |
| | SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE | CHALON-SUR-SAONE |
| | SAINTE-CECILE | MACON |
| | SOLOGNY | MACON |
| YONNE | COURSON-LES-CARRIERES | AUXERRE |
| | MAILLY-LA-VILLE | AUXERRE |
| | MERRY-SEC | AUXERRE |
| | MOLESMES | AUXERRE |
| | SAINTE-BRIS-LE-VINEUX | AUXERRE |
| | SAINTE-CYR-LES-COLONS | AUXERRE |
| | TAINGY | AUXERRE |
| | THURY | AUXERRE |



Directive Habitats, Faune, Flore

Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne

Numéro européen : FR2600976

Numéro régional : 21

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Chalon-sur-Saône, Louhans

Communes : Baudrières, Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Epervans, La Chapelle-de-Bragny, Gigny-sur-Saône, Laives, Lalheue, Marnay, Messey-sur-Grosne, Ormes, Ouroux-sur-Saône, Saint-Ambreuil, Saint-Cyr, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Loup-de-Vareennes, Santilly, Simandre, Vareennes-le-Grand

Surface : 6 171 hectares



Le site Natura 2000 « Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne » concerne les lits mineurs de la Saône et d'un de ses affluents, la Grosne, et leur vaste champ d'expansion de crue, au sud de Chalon-sur-Saône. Il se caractérise par différents ensembles de prairies humides de fauche et de pâturage entrecoupés de quelques forêts alluviales et de zones humides, d'une grande richesse faunistique et floristique.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies inondables : Calcaires à légèrement acides, les prairies sont développées sur des alluvions sableuses et argileuses et possèdent une bonne richesse en éléments nutritifs.

Elles peuvent être de plusieurs types selon la cote topographique. Faiblement inondables à proximité immédiate de la Saône, sur le bourrelet alluvial, elles sont plus longuement submergées quand elles sont implantées dans la dépression à l'arrière de ce bourrelet. Ainsi, elles sont caractérisées par de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale, adaptées à la sécheresse temporaire et aux submersions prolongées.

Les prairies inondables abritent une faune importante et diversifiée comprenant libellules, amphibiens et papillons, dont le Cuivré des marais qui fréquente les fonds humides ensoleillés.



Les milieux aquatiques : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique, les ruisseaux et les biefs, les dépressions prairiales et quelques mortes, anciens bras de la Saône et de la Grosne créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors de crues. Caractérisés par des eaux calmes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation aquatique spécifique ainsi qu'à bon nombre d'espèces animales.

Parmi les espèces les plus emblématiques, citons le Triton crêté, lié aux zones humides pour sa reproduction.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les forêts alluviales, bien que peu représentées sur le site Natura 2000, concourent, avec les mailles bocagères parfois très denses, à la valeur faunistique du site. Elles constituent le refuge et la zone de chasse de maintes espèces d'insectes et de mammifères, dont les chauves-souris.

Les espaces boisés riverains de la Saône et de la Grosne contribuent aussi à lutter contre l'érosion en fixant les berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.

Les enjeux sur le site



En plus de leur intérêt écologique et de leur rôle fonctionnel majeurs, les prairies inondables représentent l'habitat le plus important en terme de superficie. Leur préservation apparaît donc comme un enjeu prioritaire.

Globalement en bon état de conservation, les prairies alluviales sont menacées par l'évolution des activités agricoles et de la dynamique fluviale.

❖ La conversion en cultures céréalières, les plantations de peupliers ou plus ponctuellement une intensification des pratiques (fertilisation, augmentation du chargement, ...) tendent à morceler et faire régresser les habitats naturels de prairies et à faire diminuer leur valeur patrimoniale.

⇒ Préserver les prairies inondables et maintenir les activités agropastorales extensives.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Saône et de la Grosne, susceptibles de modifier les conditions d'inondabilité des vallées.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Saône et de son affluent.



S'ils sont limités en surface, donc très localisés, les milieux aquatiques afférents à la Saône et à la Grosne n'en ont pas moins un grand intérêt à la fois biologique et fonctionnel. Fragiles et subissant de nombreuses modifications liées aux activités humaines s'exerçant sur l'ensemble du bassin versant, ils sont aujourd'hui en forte régression dans les vallées alluviales. Leur enjeu de conservation est considéré comme majeur.

❖ Une forte baisse du niveau en eau de la nappe, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale.

❖ Les amendements des prairies, les traitements phytosanitaires effectués sur les cultures et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Les forêts alluviales inondables, excessivement rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression.

❖ La diminution de la dynamique fluviale, entraînant un éloignement de la nappe d'eau et une baisse de la fréquence des crues, tend à provoquer l'évolution et l'adaptation progressive des peuplements alluviaux vers des conditions plus sèches différentes en

terme d'essences et de plus faible intérêt patrimonial.

⇒ Préserver le régime hydrique de la Saône et de la Grosne.

❖ Très localement, les peupleraies se substituent aux forêts alluviales, contribuant à leur fragmentation et à la diminution graduelle de diversité spécifique.

⇒ Préserver ou restaurer les forêts alluviales. Adopter des pratiques sylvicoles adaptées pour leur entretien.



Forêt de Cîteaux et environs

Directive Habitats, Faune, Flore
et Directive Oiseaux

Numéro européen : SIC FR2601013 et ZPS
FR2612007

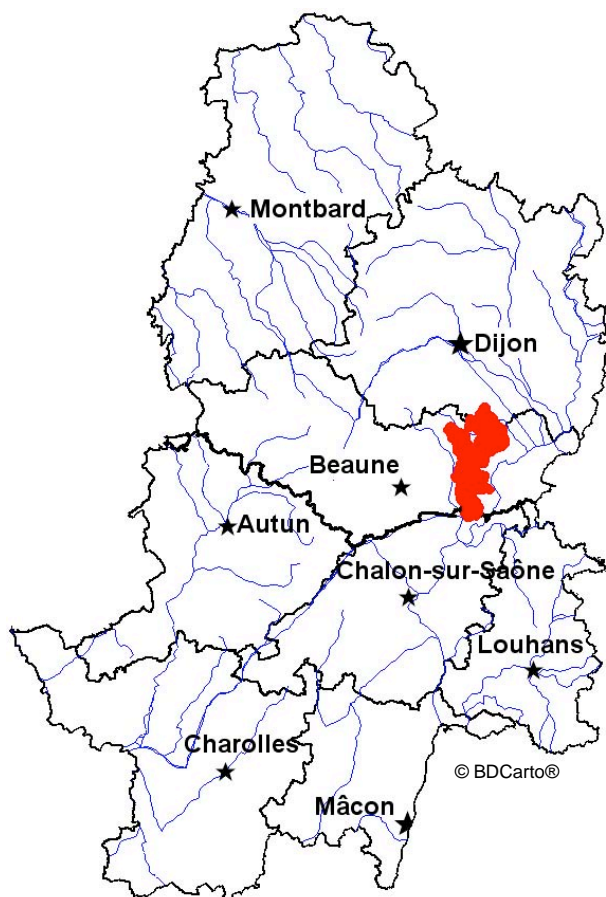
Numéro régional : SIC 23 et ZPS 6

Département : Côte d'Or, Saône-et-Loire

Arrondissements : Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône

Communes : Agencourt, Argilly, Aubigny-en-Plaine, Auvillars-sur-Saône, Bagnot, Bessey-les-Cîteaux, Boncourt-le-Bois, Bonnencontre, Broin, Charrey-sur-Saône, Chivres, Corberon, Corcelles-lès-Cîteaux, Corgencoux, Ecuelles, Flagey-Echézeaux, Gerland, Glanon, Izeure, Labergement-lès-Seurre, Magny-lès-Aubigny, Montmain, Noiron-sous-Gevrey, Palleau, Pouilly-sur-Saône, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Villebichot, Villy-le-Moutier

Surface : 13 284 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts de Cîteaux et environs » et la zone de protection spéciale du même nom sont localisés sur le département de Côte d'Or principalement et, dans une moindre mesure, de Saône-et-Loire.

Ils présentent des grands massifs forestiers de feuillus, renfermant de nombreux étangs et entourés de paysages agricoles caractéristiques de la plaine de Saône.

L'ensemble des habitats naturels diversifiés accueille de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines reconnues d'intérêt européen.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



La forêt de Cîteaux : Etablie sur de grandes surfaces sur les limons de la dépression bressane, la forêt de Cîteaux est majoritairement représentée par la chênaie à Chêne pédonculé, à Charme, Hêtre, Tremble et Bouleau.

Reconnue pour ses populations de grands cervidés, la forêt procure également nourriture à plusieurs espèces d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux.

Les espaces forestiers abritent aussi des espèces totalement inféodées, parmi lesquelles le Pic noir, le Pic cendré et le Pic mar, espèces se nourrissant d'insectes et de larves et utilisant leur bec pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent.



Les étangs et les zones humides : Les sols argileux souvent imperméables sont favorables à un réseau dense de zones humides de taille et d'origine variées (ornières, fossés, mares temporaires, étangs, ...) qui contribuent à un apport non négligeable pour l'alimentation des chauves-souris et de l'avifaune et offrent de nombreux sites de reproduction et d'alimentation au Crapaud sonneur à ventre jaune, un amphibien rare d'intérêt européen.

Ceinturés d'une importante végétation et parfois de grande surface, les étangs permettent la nidification d'oiseaux liés aux roselières, tels le Héron pourpré et le Busard des roseaux.

Ils accueillent également la Marsilée à quatre feuilles, une fougère aquatique rare et en déclin, inféodée aux herbiers aquatiques et aux végétations pionnières des berges. Actuellement, moins d'une vingtaine de stations à Marsilée à quatre feuilles sont connues en Bourgogne.

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Décembre 2010 – Site n° 23 : Forêt de Cîteaux



Les prairies : De par la grande diversité de micromammifères et d'invertébrés qu'elles abritent, les prairies constituent des territoires de chasse favorables à plusieurs espèces d'oiseaux (Bondrée apivore, Milan noir, espèces en migration, ...) et représentent des zones vitales pour la Pie-grièche écorcheur, espèce en nette régression dans toute son aire de répartition.

Elles sont d'autant plus utiles qu'elles sont bordées de ripisylves, de haies ou de lisières qui forment des corridors boisés indispensables aux déplacements des chauves-souris et du Sonneur à ventre jaune.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 et majoritaires en terme de surface, les milieux forestiers sont des habitats naturels dont le degré de naturalité, apparaissant comme un enjeu prioritaire, peut être menacé par certaines activités sylvicoles. Le déficit en vieux arbres et arbres morts et la sélection parfois trop systématique de certaines essences, notamment les chênes ont pour conséquences la raréfaction d'habitats naturels indispensables à plusieurs espèces animales d'intérêt européen (micro-habitats pour les insectes se nourrissant de bois mort, fissures et cavités utiles au repos, l'alimentation ou la reproduction de certains oiseaux et chauves-souris, ...) et l'uniformisation des peuplements forestiers.

⇒ Préserver la naturalité des milieux forestiers et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Qu'il s'agisse de mares, d'ornières ou d'étangs, les milieux aquatiques constituent des habitats potentiels ou avérés pour de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale. Leur maintien, considéré comme un enjeu majeur, est soumis à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain.

❖ Selon qu'ils soient plus ou moins exploités par l'Homme, ils présentent deux facettes :

- certains étangs, ayant un intérêt piscicole ou cynégétique, sont soumis à un mode de gestion et d'entretien parfois défavorable aux habitats naturels et aux espèces associées (artificialisation des berges, curage, mise en assec prolongée, ...). Les aménagements peuvent être à l'origine du dérangement de la faune et de la disparition de groupement végétaux, notamment les roselières ;
- les autres milieux aquatiques non entretenus, tels que les mares intraforestières, tendent à disparaître du fait de leur évolution naturelle se traduisant par une homogénéisation de la végétation, de leur envasement puis de leur comblement progressif.

⇒ Préserver l'ensemble des milieux aquatiques et leur fonctionnalité et adopter ou poursuivre un mode de gestion et d'entretien adapté aux habitats naturels et aux espèces associées.

❖ La fréquentation humaine et certaines activités sportives et de loisirs peuvent perturber la quiétude des espèces animales et dégrader les habitats naturels les plus sensibles (berges à Marsilée à quatre feuilles notamment).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces et des milieux dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Au vue de leur rôle important en matière de biodiversité et de leur intérêt fonctionnel vis-à-vis des zones humides, l'existence des prairies représente un fort enjeu patrimonial. Pour la plupart en bon état de conservation, elles sont toutefois vulnérables du fait notamment de l'évolution des pratiques agricoles. Si, face au contexte économique défavorable à l'élevage, certaines prairies sont converties en cultures, d'autres sont exploitées de façon intensive, avec pour conséquence une banalisation de la flore et la dégradation de la qualité des habitats naturels.

⇒ Préserver les prairies et les éléments bocagers propices à une faune variée et maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.



Directive Habitats, Faune, Flore

Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille

Numéro européen : FR2600979

Numéro régional : 24

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Mâcon, Louhans

Communes : Bantanges, Branges, Brienne, Cuisery, Huilly-sur-Seille, Jouvençon, La Genête, La Truchère, Loisy, Louhans, Préty, Rancy, Ratenelle, Romenay, Savigny-sur-Seille, Sornay

Surface : 3 055 hectares



Le site Natura 2000 « Dunes continentales, tourbières de la Truchère et prairies de la Basse Seille » porte sur la partie aval du cours de la rivière Seille, depuis le secteur de Louhans jusqu'à la confluence avec la Saône. Il se caractérise par un ensemble de vastes espaces ouverts de prairies inondables, entrecoupés de massifs boisés et de forêts alluviales.

Le régime des crues et les diverses conditions d'humidité sont à l'origine d'habitats naturels d'intérêt européen telles certaines prairies inondables, la tourbière de la Lioche et les dunes sableuses sur lesquelles se développent, de façon très localisée, des pelouses pionnières remarquables.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses sur dunes : Présentant un gazon ras de plantes spécifiques, les pelouses des dunes sableuses constituent un habitat dont l'intérêt floristique est exceptionnel. En certains endroits, la prolifération de sous-arbrisseaux tels la Callune et le Genêt à balai leur confère un aspect de lande.



Les prairies inondables : Calcaires à légèrement acides, les prairies sont développées sur des alluvions sableuses et argileuses et possèdent une bonne richesse en éléments nutritifs.

Elles peuvent être de plusieurs types selon la cote topographique. Faiblement inondables à proximité immédiate de la Seille, sur le bourrelet alluvial, elles sont plus longuement submergées quand elles sont implantées dans la dépression à l'arrière de ce bourrelet.

Ainsi, elles sont caractérisées par de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale, adaptées à la sécheresse temporaire et à la submersion

La flore riche et diversifiée des milieux ouverts est propice à la présence de nombreuses espèces de papillons dont le Damier de la Succise et le Cuivré des Marais, rares et protégés réglementairement.



Les forêts inondables : A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les forêts alluviales, reconnues d'intérêt européen, contribuent à lutter contre l'érosion en fixant les berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.

Elles concourent, avec les mailles bocagères parfois très denses, à la valeur faunistique du site en constituant notamment un refuge ou une zone de chasse pour maintes espèces de chauves-souris, dont le Vespertil de Bechstein. Ce chiroptère de taille moyenne fréquente les forêts où il chasse et se repose dans les cavités naturelles des arbres.

Les boisements alluviaux hébergent aussi le Lucane cerf-volant et le Pique-prune ou Barbot, deux insectes d'intérêt communautaire dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Septembre 2010 – Site n° 24 : Basse Seille



Le complexe tourbeux : Confiné dans une dépression réceptrice des eaux de ruissellement, le complexe tourbeux de la Lioche est composé d'une boulaie tourbeuse et d'un bas-marais où se développe un important cortège de plantes adaptées à l'excès d'humidité. La tourbière constitue un lieu de vie pour de nombreuses espèces animales, dont la Leucorrhine à gros thorax, une libellule rare menacée par la disparition de ses habitats naturels.



La rivière Seille : De Louhans à la confluence avec la Saône, la Seille est canalisée et présente un niveau en eau relativement constant, favorable au développement de roselières et de formations végétales à hautes herbes relativement denses. Aussi, ses rives sont-elles exploitées par une faune remarquable composée, entre autres, de libellules qui y trouvent refuge, zone d'alimentation et lieu de reproduction.



Les milieux aquatiques : Ils sont principalement représentés par les étangs et les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de la Seille créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, les milieux aquatiques sont favorables au développement d'une végétation spécifique ainsi qu'à bon nombre d'espèces animales, dont la Bouvière, un poisson dépendant de certaines moules d'eau douce indispensables à l'incubation de ses œufs, le

Triton crêté et le Crapaud sonneur à ventre jaune, tous deux liés aux zones humides pour leur reproduction.

Les enjeux sur le site



De par leur rareté en Bourgogne et leur richesse floristique exceptionnelle, les pelouses et les landes sur dunes d'origine éolienne constituent un enjeu majeur.

❖ Inclues dans la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, elles ne font l'objet d'aucune activité agropastorale. La problématique de maintien de ces systèmes est donc principalement liée à leur dynamique naturelle d'évolution se traduisant par une fermeture progressive et une fixation des sables. Pour pallier le boisement naturel et la

disparition d'habitats et d'espèces d'intérêt européen, les pelouses et les landes sur dunes sont soumises à un plan de gestion et de restauration.

⇒ Poursuivre la restauration et la préservation de l'ensemble des stades de la dynamique végétale des pelouses sur sables.

❖ Quand elle s'effectue en dehors des sentiers aménagés à cet effet, la surfréquentation des dunes provoque une modification de la composition floristique des pelouses, en contribuant au tassement des horizons supérieurs du sol.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel lors des activités touristiques.



Les prairies inondables de fauche, à fort enjeu patrimonial, sont particulièrement menacées par l'évolution des activités agricoles.

Si certaines d'entre elles ont été et sont encore converties en cultures céréalières ou en peupleraies, la majorité est exploitée par la fauche dominante, garante du maintien de milieux en bon état de conservation dans leur structure et leur composition végétale.

Une modification des pratiques agricoles, notamment l'intensification du pâturage et/ou l'accentuation du drainage, provoquerait, à court terme, un appauvrissement des systèmes prairiaux, tant en terme de diversité spécifique que de valeur patrimoniale.

⇒ Préserver ou restaurer les prairies inondables et maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.



En ce qui concerne les milieux forestiers, présentant deux facettes, l'enjeu de conservation porte principalement sur leur degré de naturalité, dépendant de la gestion sylvicole.

❖ Une partie des forêts, en bon état de conservation, ne nécessite pas d'intervention particulière pour son maintien.

⇒ Conserver la naturalité des forêts et poursuivre le mode de gestion sylvicole actuel.

❖ D'autres forêts, dont les chênaies pédonculées, sont nettement plus dégradées, du fait d'activités sylvicoles passées ou actuelles. Les plantations anciennes de robiniers et de peupliers ainsi que l'ouverture brutale des peuplements ont contribué à leur fragmentation et leur dénaturation.

⇒ Maintenir les forêts alluviales et restaurer celles dont l'état de conservation n'est pas satisfaisant.



Au vue de la régression des zones tourbeuses à l'échelle nationale, le complexe tourbeux de la Lioche apparaît comme un des principaux enjeux sur le site Natura 2000.

Largement dominées par la boulaie tourbeuse, les formations de la tourbière sont dans un bon état général de conservation et ne nécessitent des actions d'entretien que pour préserver les espèces de pleine lumière telles les droséras.

⇒ Prévenir la fermeture totale du complexe tourbeux de la Lioche.



Bien qu'ayant subi de nombreux aménagements, la Seille présente, dans son mineur comme sur ses rives, des habitats naturels d'intérêt européen. Leur conservation, considérée comme un enjeu, est mise en péril par certaines actions anthropiques.

❖ Les travaux de recalibrage, de canalisation ou d'arasement des berges, dont la rivière a fait l'objet afin de faciliter la navigation et de limiter les crues et les inondations, ont fortement contribué à la disparition d'habitats naturels et d'espèces associées.

⇒ Limiter la réalisation de nouveaux travaux d'aménagement et restaurer si possible les berges.

❖ De par son caractère naturel et son calme, la Seille connaît, chaque année, une augmentation de son trafic de plaisance. Associé aux activités sportives telles que la pêche, pouvant être défavorables aux formations végétales rivulaires, ce tourisme fluvial peut perturber la quiétude des lieux et dégrader les formations végétales aquatiques.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Les mortes, les étangs et les mares abritent des habitats et des espèces d'intérêt européen et jouent un rôle important pour le bon fonctionnement du système val de Seille.

Leur présence, définie comme un enjeu de taille, est fortement dépendante des variations du niveau d'eau de la nappe alluviale. Une forte baisse de ce niveau, causant la déconnexions des mortes et l'assèchement des mares et des étangs, signifierait la

fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement d'une végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale.



Prairies, bocage, milieux tourbeux et landes sèches de la vallée de la Belaine

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600980

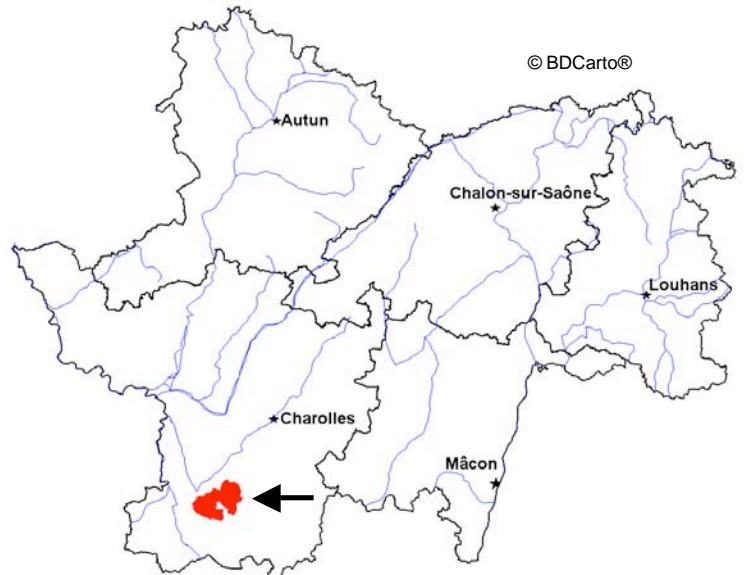
Numéro régional : 25

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Charolles

Communes : Anzy-le-Duc, Briant, Marcigny, Oyé, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Sainte-Foy, Sarry, Semur-en-Brionnais, Varennes-l'Arconce

Surface : 3518 hectares



Le site Natura 2000 « Prairies, bocage, milieux tourbeux et landes sèches de la vallée de la Belaine » est localisé au sud du département de Saône-et-Loire, dans le Pays du Charollais-Brionnais.

Les divers habitats naturels de forêts, de prairies, de landes et de milieux tourbeux, forment un ensemble bocager caractéristique, favorable à de nombreuses espèces animales remarquables.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies humides : Implantées dans les fonds de vallées humides et entretenues par le biais d'activités de pâturage, les prairies concourent à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité.

Bordées de haies, de lisières forestières et de ripisylves et ponctuées d'arbres isolés, elles forment des corridors écologiques indispensables à la dispersion des chauves-souris et des amphibiens et sont favorables à plusieurs espèces d'intérêt européen. Citons la Rosalie des Alpes et le Pique-Prune (ou Barbot), deux insectes extrêmement rares en France, dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les milieux tourbeux : Associés aux prairies humides avec lesquelles ils s'intercalent, les milieux tourbeux accueillent une flore spécifique, adaptée à l'engorgement plus ou moins permanent du sol.

Ils présentent un grand intérêt pour bon nombre d'espèces animales, notamment le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, tous les deux liés aux zones humides pour leur reproduction.



Les forêts : Parmi les forêts aux faciès diversifiés, les plus remarquables sont les forêts inondables ou de bords de cours d'eau à base d'aunes glutineux et de saules.

D'intérêt européen, les boisements alluviaux luttent contre l'érosion en contribuant à fixer les berges et jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associés aux bois de feuillus de grande superficie, ils constituent un lieu de vie pour la Rosalie des Alpes et le Pique-Prune et contribuent à l'alimentation,

à la reproduction et aux déplacements des chauves-souris et des amphibiens.

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Décembre 2010 – Site n° 25 : Vallée de la Belaine

Les enjeux sur le site



Les prairies humides, possédant un grand intérêt en matière de biodiversité, apparaissent comme un enjeu majeur. Si l'activité traditionnelle d'élevage charolais qui s'y exerce est garante du maintien des milieux ouverts et des éléments du paysage associés (haies, bosquets...), une intensification des pratiques agricoles leur serait préjudiciable.

⇒ Poursuivre les activités agropastorales menées de façon extensive et maintenir les éléments bocagers.



Les zones tourbeuses, milieux naturels fragiles et en régression, sont en grande partie à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000. Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent le principal enjeu de conservation.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement ayant un impact sur le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des

tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux, notamment les bouleaux.

⇒ Maintenir l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

❖ L'abandon des pratiques agropastorales anciennes laisse libre cours au développement de la Molinie et à l'apparition d'arbrisseaux (Callune), provoquant la fermeture progressive du milieu.

⇒ Réaliser si nécessaire des actions d'entretien adaptées.



A l'heure actuelle, les enjeux concernant les boisements alluviaux n'ont pas été définis.



Directive Habitats, Faune, Flore

Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly

Numéro européen : FR2600981

Numéro régional : 26

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Chalon-sur-Saône, Louhans

Communes : Charrette-Varennes, Fretterans,

Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Navilly

Surface : 1 434 hectares



Le site

Natura 2000 correspond à l'interdigue de la basse vallée du Doubs entre Fretterans à l'amont et le pont de Navilly à l'aval, soit un linéaire d'une vingtaine de kilomètres. Il se caractérise par un ensemble de prairies pâturées entrecoupé de forêts alluviales et de mortes, véritables refuges pour la faune et la flore.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Le lit de la rivière : Le Doubs est une rivière puissante et peu artificialisée. Sa forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses formés au gré de la rivière, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion. Elles constituent aussi un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces d'insectes, en particulier des libellules.

Les poissons trouvent dans cette rivière une grande diversité d'habitats. Une trentaine d'espèces sont présentes, ce qui en fait une des stations les plus riches de toute la France continentale. Parmi elles, citons la Lamproie de Planer et la Bouvière, toutes les deux d'intérêt européen.



Les milieux aquatiques : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras du Doubs créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, ces milieux permettent le développement d'une végétation aquatique spécifique et la présence de nombreuses espèces animales dont des libellules, des échassiers et des amphibiens

comme le rare Triton crêté et le Crapaud sonneur à ventre jaune, liés aux zones humides pour leur reproduction.



Les prairies inondables : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie de l'interdigue. Elles sont entretenues grâce au maintien de pratiques extensives d'élevage (fauche et pâturage) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de milieux humides.

Maillées de haies et de bosquets, les prairies inondables constituent un territoire de chasse idéal pour les chauves-souris dont le Grand-murin, espèce qui affectionne particulièrement les milieux ouverts où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.



Les forêts inondables : Les boisements alluviaux du Doubs, composés d'essences adaptées aux différentes conditions d'inondabilité, contribuent à fixer les berges et luttent ainsi contre l'érosion. Reconnus d'intérêt européen, ils jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et sont utilisés par bon nombre d'espèces, dont le Castor qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Septembre 2010 – Site n° 26 : Basse Vallée du Doubs

des bois tendres, principalement les saules et les aulnes.



Les pelouses et landes sèches : Développées sur les alluvions grossières et calcaires du lit majeur, les pelouses, très rares sur le site, présentent un gazon ras de plantes spécifiques, dont plusieurs espèces d'orchidées. En certains endroits, la prolifération de la végétation ligneuse leur confère un aspect de lande ouverte.

Les enjeux sur le site



❖ Au vu des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré du Doubs, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'enrochement des berges, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique du Doubs.

❖ Malgré la réglementation établie par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) du 2 juillet 1992, la fréquentation des grèves et des îles en périodes printanière et estivale est importante, d'autant plus qu'une grande partie d'entre-elles est accessible à pieds, en canoë-kayak ou en barque. Ces usages peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre des activités sportives et de loisirs (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

Les espèces non spontanées et envahissantes telle la Renouée du Japon contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et de la Renouée du Japon.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



❖ Parmi les prairies qui occupent environ 45 % de la surface totale du site Natura 2000, plusieurs types jouant un rôle écologique de tout premier ordre sont répertoriés.

Leur intérêt patrimonial étant fortement lié aux pratiques extensives de pâture ou de fauche, il serait très dommageable que les prairies laissent place aux cultures ou soient exploitées de façon plus intensive.

Du fait de l'APPB qui réglemente les pratiques agricoles reconnues comme les plus problématiques, les prairies semblent se maintenir en bon état de conservation.

A noter toutefois, que certaines sont encore retournées et converties en cultures céréalières.

⇒ Pérenniser ou adopter des pratiques agricoles extensives, garantes du maintien des prairies, des éléments bocagers et de leur qualité.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement du Doubs susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Maintenir le régime hydrique du Doubs.



❖ Les pelouses et leurs faciès d'embuissonnement, qui constituent bien souvent les premières phases de colonisation des terrasses alluviales, sont des formations végétales soumises à des évolutions rapides, dont l'enjeu de conservation est majeur.

Sur la basse vallée du Doubs, leur part a considérablement diminué depuis 1998. Soit elles ont évolué vers des formations prairiales, soit elles sont fortement embroussaillées et en cours de boisement.

La fermeture de ces milieux de pelouses peut être accrue par le développement d'espèces envahissantes, notamment l'Ambroisie, une espèce très colonisatrice qui, non seulement exerce une concurrence avec les plantes d'origine, mais constitue aussi un enjeu en terme de santé publique de par le fort pouvoir allergisant de son pollen.

A l'heure actuelle, l'état de conservation des pelouses n'est en aucun cas satisfaisant, d'autant plus que sans intervention, une majeure partie d'entre elles est vouée à disparaître.

⇒ Effectuer la réouverture des pelouses les plus embuissonnées et réaliser un entretien par une fauche et/ou un pâturage adapté à la fragilité du milieu.

❖ Malgré la réglementation en vigueur, les milieux ouverts des bords du Doubs sont encore le siège d'activités sportives et de loisirs non maîtrisées (quad, randonnées en dehors des sentiers existants, bivouacs...), susceptibles de dégrader ponctuellement certains habitats naturels sensibles.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



❖ Les forêts alluviales, en particulier les saulaies arborescentes à Saule blanc, sont devenues rares à l'échelle nationale et abritent des espèces d'intérêt européen. Leur maintien apparaît donc comme un enjeu important.

Non exploitées et encore soumises à la dynamique active du Doubs, elles sont dans un état de conservation globalement satisfaisant.

⇒ Maintenir les formations alluviales et leur capacité d'accueil pour de nombreuses espèces animales d'intérêt européen.

❖ Localement, les boisements alluviaux sont fortement colonisés par des espèces très compétitives et invasives tels l'Erable negundo et la Renouée du Japon.

⇒ Lutter contre le développement des espèces envahissantes.



Forêts, landes, tourbières de la vallée de la Canche

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600982

Numéro régional : 27

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Autun

Communes : La Grande-Verrière, Roussillon-en-Morvan, Saint-Prix

Surface : 256 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts, landes, tourbières de la vallée de la Canche » est localisé au sein du Parc naturel régional du Morvan, dans le département de Saône-et-Loire. Principalement concernée par des habitats forestiers, la vallée de la Canche se distingue aussi par ses zones humides tourbeuses à paratourbeuses, ses cours d'eau montagnards et ses milieux de pelouses et de landes couvrant les rochers ensoleillés.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les habitats forestiers d'intérêt européen recouvrent plus des trois quarts de la surface totale du site.

Parmi eux, des milieux forestiers humides (aulnaies-frênaies riveraines, chênaies pédonculées, ...) occupant les fonds de la vallée de la Canche et des forêts de sommets et de versants, représentées par des hêtraies et des hêtraies-chênaies colinéennes ou montagnardes et des tillaies-ébrablaies de ravin.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les espaces boisés. Parmi elles, 7 espèces de chauves-souris dont 2 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Vespertilion de Bechstein) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans les fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les tourbières : Implantées dans les dépressions humides de la vallée et intégrées aux friches, les tourbières présentent tous les stades dynamiques d'évolution, allant du bas-marais aux boisements à bouleaux, en passant par la tourbière haute active à sphaignes et les landes arbustives à callune. Elles abritent de nombreuses espèces spécialisées et rares en Bourgogne et constituent le lieu de vie d'une faune diversifiée composée, entre autres, d'insectes et d'amphibiens.



Les habitats naturels rocheux : Sur les sols peu épais, sableux et acides des roches granitiques ensoleillées se développent des formations végétales spécifiques, composées de plantes adaptées aux conditions thermiques et hydriques parfois extrêmes. Par endroits en mosaïque avec les landes sèches à callune et genêts, elles sont favorables à un grand nombre d'espèces animales, notamment des reptiles et des insectes.

Citons le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches.



Les rivières montagnardes : Rapides, bien oxygénées et possédant un fond graveleux, sableux ou caillouteux, les rivières hébergent le Chabot, poisson reconnu d'intérêt européen vivant tapi dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres dont il prend la couleur.

Certains cours d'eau en milieux tourbeux sont aussi utilisés par l'Agrion de Mercure, libellule dont les effectifs sont en régression en Europe.

Les enjeux sur le site



Les milieux forestiers occupent les trois quarts de la surface du site Natura 2000. Selon qu'ils relèvent plus ou moins du domaine productif, ils présentent deux facettes :

❖ De par leur situation topographique peu favorable à la sylviculture ou leur bonne capacité de régénération, les forêts des éboulis de pente forte et des secteurs les plus humides sont des habitats naturels peu menacés et en bon état de conservation. Leur existence, et plus particulièrement leur degré de naturalité apparaît comme un enjeu

majeur, renforcé par leur surface généralement réduite, leur sensibilité ou leur rôle fonctionnel.

⇒ Conserver la naturalité des habitats naturels forestiers humides et de ravin.

❖ Les forêts de la Directive Habitats relevant du domaine productif constituent un enjeu important en raison de la sylviculture intensive qui y est régulièrement pratiquée et qui conduit à la diminution de leur surface et une perte d'intérêt communautaire. Les peuplements résineux, principalement composés de Douglas et de sapins et issus de plantations anciennes ou de ré-enrésinements plus récents, occupent plus de la moitié de la surface forestière.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs enrésinés en feuillus et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers.



Les zones tourbeuses sont des milieux naturels fragiles et en régression. Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent un enjeu prioritaire.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement ayant un impact sur le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les

ligneux, notamment les bouleaux.

⇒ Maintenir l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

❖ Depuis la cessation d'activités des fermes qui les exploitaient, les tourbières se voient progressivement colonisées par la végétation. L'apparition de la Molinie, graminée qui colonise les sols exondés temporairement, et d'espèces ligneuses, telle la Callune, préfigure le boisement et la fermeture du milieu.

⇒ Réaliser des actions d'entretien adaptées.



❖ Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien.

⇒ Préserver les habitats naturels rocheux.

❖ Peu concernés par les activités humaines, ils sont toutefois sensibles au piétinement.

⇒ Sensibiliser et poursuivre la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans la pratique des activités sportives et de loisirs et de l'exploitation forestière.



Hormis le Chabot des rivières, les ruisseaux n'abritent aucune autre espèce aquatique d'intérêt européen. Si ils ne présentent pas d'enjeu particulier en tant que tel, leur maintien dans un bon état de conservation apparaît essentiel au vue du rôle fonctionnel important qu'ils ont vis-à-vis des zones humides.

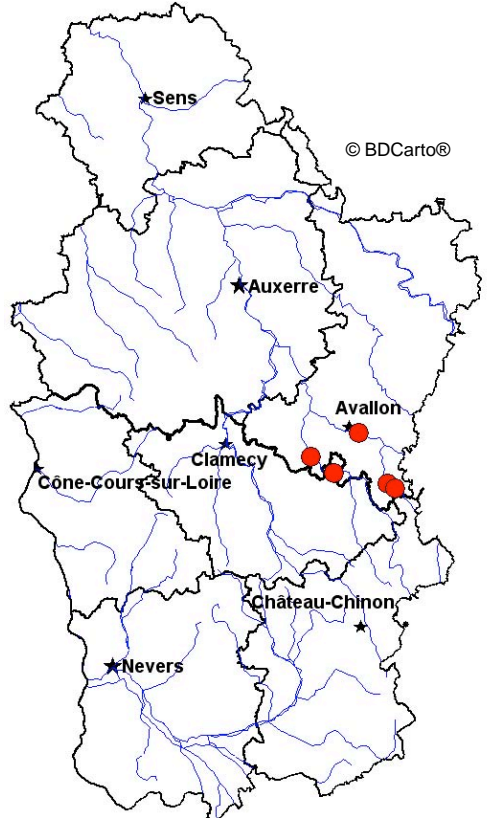
⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité. Prendre en compte leur sensibilité lors de toute pratique réalisée à l'échelle du bassin versant et susceptible d'avoir une

influence en aval.



Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et de Cousin dans le Nord Morvan

Directive Habitats, Faune, Flore



Numéro européen : FR2600983

Numéro régional : 28

Départements : Yonne, Nièvre

Arrondissements : Avallon, Clamecy

Communes : Avallon, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Magny, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Morvan, Saint-Brancher, Saint-Léger-Vauban, Saint-Père

Surface : 4 138 hectares

Le site Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravin, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » est localisé au nord du Parc naturel régional du Morvan, sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre.

A dominance forestière, il présente une diversité intéressante de milieux naturels.

La juxtaposition des cours d'eau, notamment la Cure et le Cousin, des forêts humides de fonds de vallons, des prairies bocagères, des pelouses et des dalles rocheuses favorise la présence d'espèces reconnues d'intérêt européen.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Occupant plus de 60% de la surface du site, les milieux forestiers présentent des faciès très diversifiés, dont les plus remarquables sont une aulnaie de bord de cours d'eau et des forêts de ravins développées sur les éboulis grossiers.

Les espaces forestiers contribuent à lutter contre l'érosion en fixant les berges. Ils jouent aussi un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et profitent à beaucoup d'espèces animales, dont le Grand Murin chassant dans les milieux forestiers présentant peu de sous bois et la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans les fentes, derrière les écorces décollées ou dans les cavités dues à la décomposition du bois.



Les prairies : Implantées dans les fonds de vallées humides et entretenues par le pâturage, les prairies concourent à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Les prairies humides, occupant une surface peu significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique.

Ces prairies sont structurées par un réseau bocager dont les haies, lisières, ripisylves sont indispensables aux espèces de chauves-souris telles que le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles

DREAL Bourgogne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Décembre 2010 – Site n° 28 : Cure Cousin

échancrées : elles ont besoin de ces repères matériels qui jalonnent leur territoire de chasse et des insectes qui s'y développent. Les éléments du bocage constituent également des corridors écologiques indispensables à la dispersion des espèces



Les pelouses et landes : Développées sur les sols calcaires ou acides des plateaux et hauts de pentes, les pelouses et les landes à Genévrier forment des mosaïques de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Dispersés et de faible superficie, les milieux rocailleux et rocheux abritent des espèces spécialisées tels des reptiles et des chauves-souris qui trouvent refuge dans les interstices rocheux.

Les secteurs les plus ensoleillés comme les secteurs ombragés et humides accueillent des plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les rivières morvandelles : Les eaux acides, peu minéralisées et de bonne qualité de la Cure et de son affluent le Cousin offrent des habitats naturels favorables à l'alimentation et la reproduction d'espèces aquatiques reconnues d'intérêt européen. Ces rivières hébergent, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, et la Moule perlière, dont les effectifs français ont diminué de plus de 90% en un siècle.



Les milieux aquatiques : Les étangs, mares et zones humides contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation des chauves-souris. Ils sont également le lieu de vie et de reproduction de plusieurs amphibiens et libellules.

Les enjeux sur le site



Si la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des milieux forestiers dans un bon état de conservation, certaines activités, telles les coupes rases et les plantations de résineux parfois observées, peuvent s'avérer défavorables aux habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces animales d'intérêt européen et dont la présence apparaît comme un enjeu important.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers et aux espèces.



La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ L'évolution des pratiques agricoles conduit à la dégradation du maillage bocager, milieu d'alimentation de chauves-souris.

⇒ Maintenir le maillage bocager.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux, alors que d'autres sont assainies et/ou converties en cultures céréalières.

⇒ Maintenir les activités agropastorales extensives garantes du maintien des milieux ouverts et des éléments du paysage associés (haies, bosquets, ...).

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive.



Les pelouses, de faible superficie mais d'une grande richesse écologique, sont soumises à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain. La préservation de celles existant encore aujourd'hui est un enjeu majeur.

Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux, les pelouses ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par plantations de résineux.

En l'absence de toute activité agropastorale, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les cornouillers, les prunelliers et les pins issus de semis anciens.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien adaptées (fauche et/ou pâturage extensifs).



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (randonnées, ...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Les rivières à Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, elles sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- le piétinement par le bétail,

- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats à écrevisses.



Les milieux aquatiques, pour lesquels l'enjeu de conservation est principalement lié au cortège faunistique qui leur est associé, sont parfois sujets à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.



Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine

Directive Habitats, Faune, Flore
et Directive Oiseaux

Numéro européen : SIC FR2601014 et ZPS
2612009

Numéro régional : SIC 29 et ZPS 12

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Béard, Beaumont-Sardolles, Billy-Chevannes, Bona, Champvert, Cizely, Coulanges-lès-Nevers, Druy-Parigny, Imphy, La Fermeté, La Machine, Limon, Montigny-aux-Amognes, Ourouër, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Eloi, Saint-Firmin, Saint-Jean-aux-Amognes, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Sulpice, Sainte-Marie, Sauvigny-les-Bois, Saxi-Bourdon, Sougy-sur-Loire, Thianges, Trois-Vèvres, Ville-Langy

Surface : 32 818 hectares



Au sud-ouest du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine » et la zone de protection spéciale du même nom se distinguent par leur paysage où alternent massifs forestiers, prairies bocagères et prairies humides. Drainés par un chevelu de ruisseaux et ruisselets et ponctués de zones humides, ils constituent des zones de reproduction, d'alimentation et de passage pour un grand nombre d'espèces animales, notamment oiseaux et amphibiens.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies et hêtraies-chênaies, les forêts de ravin et les chênaies-charmaies sont autant de milieux boisés qui procurent nourriture à plusieurs espèces d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux.

Constellées de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable, les forêts sont favorables à la rare Cigogne noire, dont le régime alimentaire est essentiellement constitué de poissons, de batraciens et d'insectes.

Les boisements abritent aussi des espèces d'intérêt européen totalement inféodées. Citons le Pic noir, le Pic mar et le Pic cendré, trois espèces se nourrissant d'insectes et de larves et utilisant leur bec pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent, ou encore le Lucane cerf-volant, un insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les prairies : De par la grande diversité de micromammifères et d'invertébrés qu'elles abritent, les prairies constituent des territoires de chasse favorables à plusieurs espèces d'oiseaux (Busard Saint-martin, Busard cendré, espèces en migration, ...). Maillées de haies et bordées de lisières forestières et de ripisylves, elles constituent des zones vitales pour la Pie-grièche écorcheur et la Chevêche d'Athéna, deux espèces dépendantes des milieux bocagers et en nette régression dans toute leur aire de répartition.



Les cours d'eau : Les ruisseaux et leur ripisylve forment des corridors écologiques nécessaires à la dispersion des chauves-souris et du Crapaud sonneur à ventre jaune, un amphibien rare et protégé réglementairement.

Ils représentent également une zone d'alimentation pour l'avifaune et profitent au Castor

qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules développés sur les berges.



Les milieux aquatiques : Le réseau dense de points d'eau forestiers et bocagers est indispensable au maintien des populations de Sonneur à ventre jaune et de Triton crêté, tous les deux liés aux zones humides pour leur reproduction. Ils contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation des oiseaux, notamment la Cigogne noire dont la reproduction dépend de la qualité des mares nourricières et des prairies humides.

Les enjeux sur le site



La gestion sylvicole actuelle permet le maintien des habitats naturels forestiers et de nombreuses espèces animales d'intérêt européen dont la présence apparaît comme un enjeu important.

⇒ Poursuivre une gestion adaptée aux habitats naturels et aux espèces associées.



Les prairies, occupant une surface significative et abritant un remarquable cortège floristique et faunistique constituent un des enjeux principaux. Du fait des activités d'élevage extensives actuelles, garantes des milieux ouverts et des éléments du paysage associés (haies, bosquets, ...), elles se trouvent dans un état de conservation satisfaisant.

⇒ Poursuivre les activités agropastorales extensives et préserver le maillage bocager.



Les cours d'eau exploités par le Crapaud Sonneur à ventre jaune constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. Peu menacés par les pratiques forestières et agricoles réalisées ici de façon extensive, ils peuvent toutefois faire l'objet d'activités humaines défavorables aux espèces animales associées. La généralisation de parcours de pêche serait, en effet, à l'origine de dérangements, particulièrement préjudiciables sur les secteurs d'alimentation de la

Cigogne noire.

⇒ Maintenir les cours d'eau et prendre en compte la sensibilité des espèces dans les pratiques des activités sportives et de loisirs.



Les milieux aquatiques, pour lesquels l'enjeu est principalement lié au cortège faunistique qui leur est associé, sont parfois sujets à des activités humaines pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.



Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601015

Numéro régional : 30

Département : Nièvre

Arrondissements : Château-Chinon

Communes : Avrée, Chiddes, Fléty, Fours, Glux-en-Glenne, La Nocle-Maulaix, Lanty, Larochemillay, Limanton, Luzy, Millay, Montaron, Moulins-Engilbert, Onlay, Poil, Préporché, Remilly, Saint-Honoré-les-bains, Saint-Léger-de-Fougeret, Savigny-Poil-Fol, Sémelay, Sermages, Thaix, Vandenesse, Villapourçon

Surface : 49 271 hectares



Au sud du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » présente des milieux naturels variés. Sur les parties sud et ouest, les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagers. Au nord et à l'ouest, la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et les versants des vallées.

L'ensemble, parcouru d'un dense chevelu de rivières et ruisseaux alimentés par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements,...), offre des lieux de reproduction et d'alimentation pour un grand nombre d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les zones humides : Qu'il s'agisse de sources, de suintements, de mares temporaires, d'ornières ou de fossés, les petites zones humides en condition prairiale ou forestière sont indispensables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune, dont la femelle pond ses œufs dans les petits points d'eau peu profonds et ensoleillés.



Les cours d'eau : Les ruisseaux, rivières, canaux et fossés, leurs ripisylves et la végétation rivulaire représentent des zones de chasses et de dispersion importantes, pour le Sonneur à ventre jaune et les chauves-souris notamment.

Ils forment également des zones de reproduction et d'alimentation pour d'autres espèces d'intérêt européen. Citons, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression du fait de la dégradation voire de la disparition de son habitat, et la Moule épaisse, vivant dans les sédiments des fonds des cours d'eau.



Les prairies : Bordées de haies, de fossés ou de lisières et parcourues de petits ruisseaux, les prairies bocagères sont utiles à l'alimentation et aux déplacements d'une faune variée, dont le Sonneur à ventre jaune et le Grand murin, une chauve-souris qui glane au sol les insectes qui constituent son régime alimentaire.

Elles concourent également à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité.



Les forêts : Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtraie-chênaie, constellés de zones humides (suintements, ornières...), accueillent plusieurs espèces animales, en particulier des chauves-souris et le Sonneur à ventre jaune.

Les boisements de frênes et d'aulnes de bord des cours d'eau, contribuant à lutter

contre l'érosion en fixant les berges, jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associés aux végétations immergées, ils forment un ensemble d'habitats naturels favorables à la faune aquatique et aux amphibiens.

Les enjeux sur le site



Les zones humides, pour lesquelles l'enjeu de conservation est principalement lié à la présence du Sonneur à ventre jaune qui les exploite, sont parfois sujettes à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité.



Les cours d'eau à Ecrevisse à pattes blanches et Moule épaisse constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;

- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats naturels d'espèces.



Les prairies humides, occupant une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

Certaines prairies, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par les ligneux. D'autres sont exploitées de façon intensive (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou converties en culture céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive garante des milieux ouverts et des éléments du paysage bocager (haies, bosquets, ...).



Si la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des milieux forestiers dans un bon état de conservation, certaines activités, telles les coupes rases et les plantations de résineux parfois observées, peuvent s'avérer défavorables aux habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces animales d'intérêt européen et dont la présence constitue un enjeu important.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers

et aux espèces.



Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600986

Numéro régional : 31

Département : Nièvre

Arrondissement : Château-Chinon

Communes : Fachin, Moulins-Engilbert, Onlay, Préporché, Saint-Léger-de-Fougeret, Villapourçon

Surface : 1 058 hectares



Le site Natura 2000 « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » est divisé en deux entités au sein du département de la Nièvre. Il englobe une partie amont du cours de la Dragne et de ses affluents, en particulier la Maria, ainsi que les milieux riverains de prairies humides, de pelouses sèches et de forêts diversifiées, véritables refuge pour la faune et la flore.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies humides à marécageuses : Implantées sur les sols engorgés des fonds de vallons et caractérisées par une végétation adaptée aux différents degrés d'humidité, les prairies sont valorisées par la fauche et le pâturage. Elles sont favorables à maintes espèces animales, dont le Sonneur à ventre jaune qui affectionne les petites dépressions en eau des prairies en milieux bocagers.



Les pelouses et les landes : De surface restreinte, les pelouses sont développées sur les sols sableux et acides des roches granitiques ensoleillées. De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, elles recèlent un cortège d'espèces végétales originales. Par endroit, la prolifération d'arbrisseaux tels la callune et les genêts leur confère un aspect de lande.

Formant une mosaïque de milieux plus ou moins fermés, les pelouses et les landes constituent le lieu de vie de nombreuses espèces parmi lesquelles des reptiles et des insectes.



Les ruisseaux : Rapides, bien oxygénées et possédant un fond graveleux, sableux ou caillouteux, les ruisseaux hébergent une faune remarquable. Les espèces les plus emblématiques sont l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression du fait de la dégradation voire de la disparition de son habitat, et de la Moule perlière, mollusque dont les effectifs français ont diminué de plus de 90% en un siècle.



Les forêts : Les hêtraies et les hêtraies-chênaies localisées sur les versants représentent la majeure partie des habitats forestiers d'intérêt européen. Les forêts de ravin développées sur les éboulis grossiers, les boisements humides de fond de vallons et les forêts riveraines des cours d'eau sont plus localisés.

Les enjeux sur le site



Les prairies humides à marécageuses, occupant une surface significative, ont un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins charolais maigres, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux alors que d'autres sont assainies et/ou converties en cultures céréalières.

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive.



Le maintien des pelouses et des landes, soumises essentiellement à des menaces naturelles, est défini comme un enjeu prioritaire.

Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux ovins et caprins, les pelouses ont été progressivement délaissées par toute pratique agricole.

En l'absence d'entretien, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux.

⇒ Restaurer les pelouses et les landes et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage). Préserver l'ensemble des stades de la dynamique végétale.



Les ruisseaux à Moule perlière et Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions issues des activités agricoles et sylvicoles réalisées sur l'ensemble du

bassin versant ;

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve,
- les vidanges d'étangs.

⇒ Préserver les cours d'eau et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées.



Plus ou moins exploitées les forêts présentent deux facettes distinctes :

❖ Excepté sur quelques secteurs enrésinés à partir de Douglas et d'Epicéa, les forêts de versants et de sommets, relevant du domaine productif, et les forêts de ravin peu exploitées en raison de leur situation peu favorable aux activités sylvicoles sont globalement en bon état de conservation. L'enjeu principal pour ces milieux forestiers est donc le maintien de leur surface et de leur degré de naturalité.

⇒ Conserver la naturalité des milieux. Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers les plus enrésinés en feuillus et poursuivre une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

❖ Les forêts riveraines, de par leur grande valeur patrimoniale et leur rôle fonctionnel important, sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaires, dont le maintien apparaît comme un enjeu majeur. Occupant des surfaces réduites, elles sont très vulnérables aux pratiques agricoles et sylvicoles intensives qui tendent à les faire régresser ou à modifier leurs peuplements.

⇒ Restaurer les forêts riveraines et adopter une gestion forestière adaptée aux habitats naturels.



Directive Habitats, Faune, Flore

Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont

Numéro européen : FR2600987

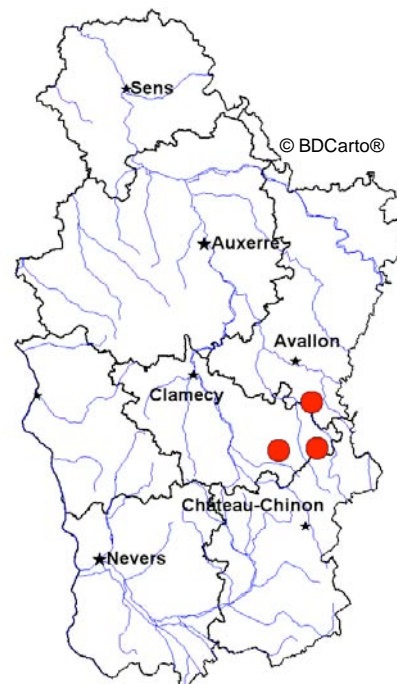
Numéro régional : 32

Départements : Nièvre, Yonne

Arrondissements : Clamecy, Avallon

Communes : Brassy, Dun-les-Places, Gâcogne, Lormes, Marigny-l'Église, Quarré-les-Tombes, Vauclaix

Surface : 592 hectares



Au sein du Parc naturel régional du Morvan, le site Natura 2000 «Ruisseau à écrevisses du bassin de l'Yonne amont» est constitué de trois entités distinctes, réparties dans la vallée de la Cure. Correspondant à des ensembles de vallons humides parcourus de ruisseaux : la Verdière, la Bussière et le Saint-Marc, elles accueillent une faune et une flore originale.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les ruisseaux : Chaque entité est composée d'un ruisseau principal et de son réseau amont de petits rus. Les cours d'eau, de bonne qualité et riches en abris diversifiés tels que les souches, les sous-berges et les pierres sont le lieu de vie de l'Écrevisse à pattes blanches, espèce en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, mais aussi du Chabot et de la Lamproie de Planer, deux poissons très sensibles aux pollutions.

L'Agrion de Mercure, libellule en régression dans de nombreux pays, se nourrit et se reproduit parmi les plantes aquatiques ou de bordure des ruisseaux.



Les milieux ouverts : Les prairies humides paratourbeuses dans les dépressions topographiques et les prairies sur les sols plus sains des versants des collines morvandelles contribuent en grande partie à la diversité floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Elles sont notamment fréquentées par le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches.



Les forêts : Qu'il s'agisse des forêts riveraines d'aulnes et de frênes développées sur les berges, des forêts marécageuses des bas-fonds humides ou des hêtraies des versants et sommets, les milieux boisés d'intérêt européen jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de ruissellement en provenance du bassin-versant et sont utilisés par bon nombre d'espèces animales pour leur alimentation, leur repos et leur reproduction. Citons le Grand Murin, chauve-souris qui affectionne particulièrement les sous bois où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.

Les enjeux sur le site



La présence d'habitats à Ecrevisse à pattes blanches constitue le motif principal de la proposition d'intégration du site au réseau Natura 2000. Leur maintien représente donc un enjeu prioritaire. Globalement en bon état de conservation, les cours d'eau et les habitats naturels d'espèces associées sont potentiellement menacés par l'ensemble des activités exercées sur l'ensemble du bassin versant.

❖ Les pollutions issues des pratiques agricoles et sylvicoles, le piétinement des berges par le bétail, les activités sylvicoles de coupes et de débardage sont autant d'éléments susceptibles de modifier voire dégrader la qualité physique, physico-chimique et biologique des habitats naturels aquatiques propices à une faune de forte valeur patrimoniale.

❖ Certains étangs contribuent à la diversité spécifique en permettant l'installation d'espèces végétales aquatiques flottantes ou submergées. Toutefois, leur mode de gestion peut avoir des conséquences sur la qualité des ruisseaux en contribuant au réchauffement et à l'enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi qu'à l'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité par la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans la pratique d'activités économiques et la gestion des étangs.



Si les prairies humides relèvent du même niveau de priorité que les ruisseaux, les prairies saines bien qu'ayant un intérêt fonctionnel indéniable, ne constituent pas un enjeu majeur.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins charolais maigres, est dans un bon état de conservation. Cependant, les milieux prairiaux sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux, alors que d'autres sont assainies ou plantées en sapins de Noël.

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter les prairies et maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive.



Selon qu'ils relèvent plus ou moins du domaine productif, les milieux forestiers présentent deux facettes :

❖ Les forêts humides, riveraines ou non, sont considérées comme un enjeu majeur. Ne faisant pas l'objet d'une pression économique forte et souvent gérées de façon très extensive, elles sont principalement menacées par toutes les actions susceptibles de modifier les conditions d'humidité des sols et la qualité de l'eau en provenance du bassin

versant.

⇒ Maintenir les habitats forestiers humides. Poursuivre la gestion sylvicole actuelle et préserver les apports en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

❖ Les forêts sur sols sains, définies comme un enjeu de second ordre, sont soumises à des activités forestières plus intensives, pouvant être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

❖ Les peuplements résineux, principalement constitués de Douglas et d'Épicéa, occupent plus d'un tiers de la surface forestière du site Natura 2000. La tendance générale de substitution des forêts de feuillues par les résineux représente une menace sérieuse pour l'ensemble des espaces boisés d'intérêt européen.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers fortement enrésinés en feuillus.



Directive Habitats, Faune, Flore

Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut-Morvan

Numéro européen : FR2600988

Numéro régional : 33

Départements : Nièvre, Saône-et-Loire

Arrondissements : Château-Chinon, Autun

Communes : Arleuf, Fachin, Glux-en-Glenne, Roussillon-en-Morvan, Saint-Prix

Surface : 1 040 hectares



Le site Natura 2000 « Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut Morvan » est centré sur les massifs boisés du Mont Préneley et du Haut-Folin, dans le Morvan.

Composé majoritairement d'habitats forestiers, il présente aussi des milieux naturels particulièrement intéressants et directement liés à l'eau tels les tourbières, les pelouses amphibies des berges d'étangs et les cours d'eau caractéristiques des têtes de bassin versant.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



reproduction.

Les forêts : Qu'il s'agisse des forêts riveraines d'aulnes et de frênes développées sur les berges, des forêts marécageuses des fonds humides ou des hêtraies collinéennes et montagnardes des versants et sommets, les milieux boisés jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de ruissellement en provenance du bassin-versant et sont utilisés par bon nombre d'espèces animales pour leur alimentation, leur repos et leur



Les tourbières : Implantées sur les versants et les fonds marécageux des vallées, les tourbières présentent différents stades dynamiques d'évolution, allant des bas-marais aux boisements de bouleaux, en passant par des stades de landes arbustives à Callune. Elles abritent de nombreuses espèces spécialisées souvent rares en Bourgogne et attirent insectes et amphibiens.



Les milieux aquatiques : Les ruisseaux rapides aux eaux fraîches et pauvres, bien oxygénés et riches en abris diversifiés tels que les souches, les sous-berges et les pierres sont le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression du fait de la dégradation voire de la disparition de son habitat, et du Chabot, poisson très sensible aux pollutions vivant tapi dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres dont il prend la couleur.



Certains étangs d'origine artificielle permettent l'installation d'espèces spécifiques des eaux stagnantes dont le Flûteau nageant, une plante herbacée aquatique rencontrée principalement dans les eaux claires peu profondes, pauvres en nutriments (oligotrophes) et bien ensoleillées. Très rare en Bourgogne, elle est en régression sur la

totalité de son aire de répartition.

Les variations du niveau d'eau des étangs, notamment dues à l'évaporation estivale, conditionnent la présence de pelouses exondées d'intérêt européen telle la pelouse à Littorelles de l'étang de Préperny.



Les milieux ouverts : Les prairies humides paratourbeuses dans les dépressions topographiques et les prairies sur les sols plus sains des versants des collines morvandelles contribuent en grande partie à la diversité floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Elles sont fréquentées par le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches, et par le Grand murin, une chauve-souris qui affectionne particulièrement les milieux ouverts et les forêts présentant un sous-bois clairsemé où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.

Les enjeux sur le site



Au vue de leur très grande superficie et étant à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les milieux forestiers apparaissent comme un enjeu prioritaire. Selon qu'ils relèvent plus ou moins du domaine productif, ils présentent deux facettes :

- ❖ Les forêts humides, riveraines ou non, ne faisant pas l'objet d'une pression économique forte et souvent gérées de façon très extensive, sont principalement menacées par toute action susceptible de modifier les conditions d'humidité des sols et la qualité de l'eau en provenance du bassin versant.

⇒ Maintenir les habitats forestiers humides. Poursuivre la gestion sylvicole actuelle et préserver les apports en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

- ❖ Les forêts sur sols sains sont soumises à des activités forestières plus intensives, pouvant être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

- ❖ Les peuplements résineux, principalement constitués de Douglas et d'Epicéa, occupent plus de la moitié de la surface forestière du site Natura 2000. La tendance générale de substitution des forêts de feuillues par les résineux représente une menace sérieuse pour l'ensemble des espaces boisés d'intérêt européen.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers fortement dégradés par les plantations résineuses.



Les tourbières constituent, avec les forêts riveraines, un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Défini comme un enjeu majeur, elles sont soumises à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain.

- ❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement susceptible de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux,

notamment les bouleaux.

⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

- ❖ L'absence de pratiques d'entretien laisse libre cours au développement de la Molinie et à l'apparition d'arbustes, provoquant la fermeture progressive du milieu.

⇒ Réaliser si nécessaire des actions d'entretien adaptées.



Les ruisseaux et certains étangs présentent des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt européen, dont l'existence, considérée comme un des enjeux importants sur le site Natura 2000, est essentiellement menacée par les activités humaines.

- ❖ Les pollutions issues des pratiques agricoles et sylvicoles, le piétinement des berges par le bétail, les activités sylvicoles de coupes et de débardage et les perturbations quantitatives et qualitatives de l'eau en provenance du bassin versant sont autant d'éléments susceptibles de modifier voire dégrader la qualité physique, physico-chimique et biologique des habitats naturels aquatiques propices à une faune de forte valeur patrimoniale.

- ❖ Certains étangs contribuent à la diversité spécifique en permettant l'installation d'espèces végétales aquatiques flottantes ou submergées. Toutefois, leur mode de gestion peut avoir des conséquences sur la qualité des ruisseaux en contribuant au réchauffement et à l'enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi qu'à l'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les habitats naturels aquatiques et les espèces associées par la prise en compte de leur sensibilité dans la pratique d'activités économiques et la gestion des étangs.



Si les prairies humides paratourbeuses concernent des surfaces relativement restreintes, leur grand intérêt fonctionnel vis à vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et leur richesse écologique, font de leur présence un enjeu important.

Difficiles d'exploitation, les prairies humides montrent deux facettes :

- certaines se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par la Molinie, qui leur donne un aspect de friches ;

- les autres, afin d'être mieux valorisées économiquement, sont converties en cultures de sapins de Noël ou exploitées de façon intensive, avec pour effet à court terme un appauvrissement de leur diversité spécifique.
- ⇒ Maintenir ou reprendre les pratiques agricoles extensives, garantes du maintien des milieux prairiaux.



Directive Habitats, Faune, Flore

Tourbière du Vernay et prairies de la Vallée du Vignan

Numéro européen :

FR2600989

Numéro régional : 34

Département : Nièvre

Arrondissement : Château-Chinon

Commune : Saint-Brisson

Surface : 258 hectares



Sur la commune de Saint-Brisson dans la Nièvre, le site Natura 2000 « Tourbière du Vernay et prairies de la vallée du Vignan » est centré sur la tourbière du Vernay. Il occupe les fonds humides et froids de la vallée du Vignan dans lesquels sont présentes des zones humides et tourbeuses diversifiées et de grande valeur patrimoniale.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les milieux tourbeux : Implantées en fond de vallons marécageux, dans les dépressions topographiques ou sur les lignes d'écoulement des eaux, les zones tourbeuses présentent différents stades dynamiques d'évolution. Elles sont constituées, en proportions variables, de tourbières hautes actives composées de buttes de sphaignes et de tourbières dégradées caractérisées par des touradons de Molinie, une graminée haute qui colonise les sols humides soumis à des variations du niveau d'eau.

Les tourbières abritent une faune et une flore rares, parfois uniques en Bourgogne, adaptées aux milieux pauvres, acides et engorgés d'eau en permanence.



Les prairies humides paratourbeuses : Elles s'étendent de part et d'autre du ruisseau du Vignan, à l'amont et à l'aval de la tourbière du Vernay, et forment un ensemble homogène d'une grande richesse floristique, favorable aux reptiles, aux oiseaux et aux papillons. Parmi ces derniers, citons le Damier de la Succise qui butine principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches plus ou moins humides.



Les milieux aquatiques : Les ruisseaux rapides, bien oxygénés et riches en abris divers tels que les souches, les sous-berges et les pierres sont le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, du Chabot et de la Lamproie de Planer, deux poissons très sensibles aux pollutions.

Les étangs d'origine artificielle participent également à la biodiversité aquatique en permettant l'implantation d'espèces végétales flottantes ou submergées. L'exondation estivale et naturelle de leurs berges conditionne la présence de pelouses remarquables telles les pelouses à Littorelles de l'étang Taureau.

Les enjeux sur le site



Les zones tourbeuses, milieux naturels fragiles et en régression, sont à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000. Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent le principal enjeu de conservation.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement susceptible de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux.

⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

⇒ Réaliser si besoin des actions d'entretien.



Les prairies humides paratourbeuses occupent une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux majeurs.

Difficiles d'exploitation, les prairies humides montrent deux facettes :

- certaines se voient abandonnées et subissent par conséquent un développement important de la Molinie puis le boisement progressif par les bouleaux et les saules ;

- les autres, afin d'être mieux valorisées économiquement, sont converties en cultures de sapins de Noël ou exploitées de façon intensive, avec pour effet à court terme un appauvrissement de leur diversité spécifique.

⇒ Maintenir ou reprendre les pratiques agricoles extensives, garantes du maintien des milieux prairiaux.



Les ruisseaux et certains étangs présentent des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt européen, dont l'existence, considérée comme un des enjeux importants sur le site Natura 2000, est essentiellement menacée par les activités humaines.

❖ Les pollutions issues des pratiques agricoles et sylvicoles, le piétinement des berges par le bétail, les activités sylvicoles de coupes et de débardage et les perturbations quantitatives et qualitatives de l'eau en provenance du bassin versant sont autant d'éléments susceptibles de modifier voire dégrader la qualité physique, physico-chimique et biologique des habitats naturels aquatiques propices à une faune de forte valeur patrimoniale.

❖ Certains étangs contribuent à la diversité spécifique en permettant l'installation d'espèces végétales aquatiques flottantes ou submergées. Toutefois, leur mode de gestion peut avoir des conséquences sur la qualité des ruisseaux en contribuant au réchauffement et à l'enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi qu'à l'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les habitats naturels aquatiques et les espèces associées par la prise en compte de leur sensibilité dans la pratique d'activités économiques et la gestion des étangs.



Landes et tourbière du Bois de la Biche

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen :

FR2600990

Numéro régional : 35

Département : Yonne

Arrondissement : Auxerre

Communes : Appoigny,
Branches, Fleury-la-Vallée

Surface : 339 hectares



Au cœur du département de l'Yonne, au nord-ouest d'Auxerre, le site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche » est localisé sur les communes de Fleury-la-Vallée, Branches et Appoigny. Reposant sur les « sables jaunes de Puisaye » et parcouru par le ru de la Biche, il se compose de deux grands types de milieux : des zones tourbeuses et marécageuses et des milieux plus sains de pelouses et de landes sèches sur sables.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les landes sèches : Stades de transition succédant aux pelouses dans la dynamique végétale, les landes sèches sont des habitats naturels d'intérêt européen. Développées sur des matériaux sableux pauvres, elles sont caractérisées avant tout par la domination d'arbrisseaux ras tels la Callune et la Bruyère cendrée, ici très relictuelle.



Les tourbières : Implantées sur les versants et les fonds marécageux des vallées, les tourbières présentent tous les stades dynamiques d'évolution, allant du bas-marais acide aux aulnaies et boulaies marécageuses, en passant par la tourbière haute active à sphaignes et les landes à Bruyères à quatre angles. Elles abritent de nombreuses espèces spécialisées souvent rares en Bourgogne et attirent une faune diversifiée composée, entre autres, d'insectes et d'amphibiens.



Les forêts : Outre les aulnaies et boulaies marécageuses rencontrées au sein des tourbières, le site présente d'autres milieux d'intérêt européen. Citons parmi eux les chênaies pédonculées sur sols hydromorphes, la chênaie sessiflore des plateaux et hauts de versants ensoleillés ainsi que les chênaies-charmaies et les frênaies-aulnaies établies dans les fonds de vallons humides.

Les enjeux sur le site



Habitats d'intérêt européen relictuels, les landes sèches sont, avec les zones tourbeuses, à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000. Leur maintien, défini comme un des enjeux principaux, est essentiellement menacé par la dynamique végétale naturelle. En effet, en l'absence de pratiques d'entretien, les landes et les pelouses auxquelles elles succèdent sont sujettes au développement progressif des ligneux, notamment le Pin sylvestre, provoquant à terme leur fermeture.

⇒ Préserver tous les stades dynamiques des pelouses et des landes sèches par le biais d'activités d'entretien adaptées.



Les zones tourbeuses sont des milieux naturels fragiles et en régression à l'échelle européenne.

Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent un enjeu de conservation majeur.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement ayant un impact sur le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux, notamment les bouleaux.

⇒ Maintenir l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

❖ L'abandon des pratiques agropastorales anciennes a laissé libre cours au développement de la Molinie et à l'apparition d'arbrisseaux (Callune), provoquant la fermeture progressive du milieu.

⇒ Réaliser des actions d'entretien adaptées.



Bien que globalement dans un état de conservation plus satisfaisant que les milieux ouverts, les milieux forestiers sont par endroits fortement enrésinés (colonisation spontanée et plantations de pins sylvestres et de robiniers).

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs enrésinés et adopter une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels forestiers.



Tourbières, marais et forêts de la vallée du Branlin

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600991

Numéro régional : 36

Département : Yonne

Arrondissement : Auxerre

Communes : Fontaines, Mézilles, Saint-Sauveur-en-Puisaye

Surface : 47 hectares



Le site Natura 2000 des « Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du Branlin » est divisé en deux unités : les Proux et les marais des Comailles, toutes deux localisées dans la région naturelle de Puisaye. Dans un contexte paysager de vallée à trame bocagère marquée, les deux entités présentent des milieux forestiers et prairiaux en mosaïque avec des formations aquatiques tourbeuses et marécageuses.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les bas-marais acides : Liés à la présence permanente d'eau sur les sables pauvres et acides de Puisaye, les marais des Comailles apparaissent comme des complexes tourbeux plus ou moins évolués composés de sphaignes, de Molinie, d'aulnes et de bouleaux. Permettant le développement d'espèces végétales originales et rares en Bourgogne, ils abritent une faune remarquable composée, entre autres, de reptiles, d'amphibiens et de libellules.



Les prairies humides à marécageuses : Elles sont implantées sur les sols engorgés des fonds de vallons. La flore qui les compose est très spécifique et sa diversité est étroitement liée aux pratiques de fauche. Associées à un maillage bocager dense, elles sont favorables à maintes espèces animales, en particulier des mammifères et des insectes. Parmi ces derniers, citons deux papillons ; le Damier de la Succise, butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches, et le Cuivré des marais qui fréquente les milieux humides et ensoleillés.



Les forêts inondables et les mégaphorbiaies associées : Développés sur les sols limoneux riverains des cours d'eau, les aulnaies-frênaies alluviales et habitats associés contribuent à fixer les berges, luttant ainsi contre l'érosion. Ils accueillent une flore luxuriante et variée, jouent un rôle important dans l'épuration des eaux et sont utilisés par bon nombre d'espèces animales, notamment des chauves-souris. Citons le Grand-murin qui affectionne particulièrement les prairies et les sous-bois humides et riches en insectes dont il se nourrit.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les formations tourbeuses, marécageuses et de bas-marais sont des habitats naturels d'intérêt prioritaire. Soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, ils sont en régression à l'échelle locale et européenne. Leur conservation apparaît donc comme un enjeu prioritaire.

❖ Les activités susceptibles de modifier l'engorgement du sol (drainages, plantations, ...), le piétinement par le bétail et la fertilisation des parcelles avoisinantes sont autant de pratiques défavorables aux bas-marais, qui favorisent directement ou indirectement l'eutrophisation et la fermeture du système.

⇒ Préserver le régime hydrique et le bon état des marais.

❖ L'abandon des pratiques agricoles de fauche et de pâturage extensif laissent libre au cours au développement des ligneux, notamment les saules et les bouleaux, et se traduit à terme par la fermeture des bas-marais.

⇒ Lutter contre la fermeture des marais par des actions d'entretien adaptées (coupe régulière des ligneux puis pâturage extensif).



Pour la plupart menacées par l'évolution des pratiques agricoles, les prairies humides à marécageuses, à forte valeur écologique, constituent un enjeu majeur.

❖ La majeure partie des prairies subit l'intensification des pratiques agricoles qui se traduit par le remplacement de la fauche par un pâturage continu, le drainage des parcelles et des amendements importants. Associée à la conversion de prairies en cultures céréalières, ces activités tendent à faire régresser les milieux prairiaux et à

banaliser le cortège floristique et faunistique qui en dépend.

⇒ Préserver les prairies humides à marécageuses. Poursuivre ou adopter leur exploitation par un système de fauche extensive dominant.

❖ Parmi les prairies les plus difficiles d'exploitations, certaines sont progressivement abandonnées. L'absence de pratiques de fauche ou de pâturage permet alors l'apparition de friches au détriment des milieux prairiaux, du fait notamment d'une colonisation naturelle par les ligneux.

⇒ Maintenir ou reprendre des activités agropastorales extensives (fauche dominante).



Au vue de leur intérêt patrimonial propres et de leur rôle fonctionnel vis-à-vis du Branlin, les forêts riveraines et les mégaphorbiaies représentent un enjeu important.

De par la forte hydromorphie du sol, garante de leur maintien, elles ne font pas l'objet d'exploitation par l'Homme et semblent avant tout soumises à des menaces naturelles.

❖ La diminution de la dynamique fluviale et de la fréquence des inondations tend à faire évoluer les aulnaies-frênaies et les mégaphorbiaies vers des formations de moindre valeur écologique, n'ayant plus les mêmes caractéristiques en terme d'espèces et de conditions d'humidité.

⇒ Préserver le régime hydrique.

❖ Si les forêts, en bon état de conservation, ne semblent pas particulièrement menacées par leur dynamique naturelle d'évolution, les mégaphorbiaies subissent une colonisation arbustive rapide, qui provoque, à terme, leur fermeture.

⇒ Maintenir l'ensemble des stades dynamiques de la mégaphorbiaie.



Directive Habitats, Faune, Flore

Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin

Numéro européen : FR2600992

Numéro régional : 37

Départements : Côte d'or, Nièvre, Yonne

Arrondissements : Montbard, Clamecy, Château-Chinon, Avallon

Communes : Alligny-en-Morvan, Champeau-en-Morvan, Dun-les-Places, Saint-Agnan, Saint-Andeux, Saint-Brisson, Saint-Germain-de-Modeon, Saint-Léger-Vauban

Surface : 1502 hectares



Les 8 entités du site Natura 2000 « Etangs à littorales et queues marécageuses, prairies marécageuses et paratourbeuses du nord Morvan » se répartissent dans la vallée du Cousin, caractérisée par un ensemble diversifié de milieux aquatiques et tourbeux. Relictes de la dernière glaciation, ces zones humides, des plus pionnières aux plus évoluées, possèdent une forte valeur patrimoniale.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux aquatiques afférents : D'origine artificielle, ils participent à la biodiversité en permettant l'installation d'espèces végétales inféodées aux eaux stagnantes, dont le Fluteau nageant, plante herbacée aquatique très rare en Bourgogne, rencontrée principalement dans les eaux claires peu profondes, pauvres en nutriments (oligotrophes) et bien ensoleillées.

La végétation, répartie en ceintures concentriques en fonction de la profondeur de l'eau, est exploitée par maintes espèces animales, dont le Gomphe serpentin et la Cordulie à corps fin, deux libellules protégées réglementairement.

L'exondation estivale et naturelle des berges conditionne le développement de pelouses d'intérêt européen telles les pelouses à Littorales présentes sur les berges des étangs de Maire, du Vernidard, Morin et des Hâtes.



Les rivières et ruisseaux du Bassin du Cousin : Rapides, bien oxygénés et riches en abris divers (souches, sous-berges et pierres), les cours d'eau présentent une faune aquatique d'une grande richesse. Ils hébergent, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, et la Moule perlière, espèce dont les effectifs français ont diminué de plus de 90% en un siècle.

Le dense chevelu hydrographique est également favorable aux libellules, dont l'Agrion de Mercure qui y trouve à la fois zones de chasse et de reproduction.



Les tourbières : Implantées en fond de vallons marécageux, les tourbières présentent tous les stades dynamiques d'évolution. Elles sont constituées, en proportions variables, de bas-marais acides encore dépendants des eaux de ruissellement, de tourbières hautes actives composées de buttes de sphagnes, et de tourbières dégradées,

caractérisées par des touradons de Molinie, une graminée haute qui colonise les sols temporairement exondés.

Les tourbières abritent une faune et une flore rares en Bourgogne, spécifiques des milieux pauvres, acides et engorgés d'eau en permanence.



Les prairies humides paratourbeuses : En marge des tourbières, elles occupent les dépressions et les fonds du lit majeur du Cousin et comprennent des espèces adaptées aux différents degrés d'humidité des sols. Formées d'une mosaïque d'habitats naturels, elles accueillent de nombreux reptiles et papillons. Parmi ces derniers, citons le Damier de la Succise qui butine principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches plus ou moins humides.



Les forêts humides et tourbeuses : Dominées par le Bouleau pubescent, parfois en mélange avec les aulnes, les forêts humides et tourbeuses sont développées en continuité avec les tourbières, sur les sols tourbeux très épais. Habitat d'intérêt européen prioritaire, elles possèdent une flore spécifique et rare à l'échelle européenne.

Les enjeux sur le site



Les groupements végétaux d'intérêt européen présents dans certains étangs ou sur leur berges sont en partie à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000. Leur existence, considérés comme un enjeu important, est fortement menacée par :

- les dégradations physiques du plan d'eau et de ses berges (piétinement, envasement naturel) ;
- les perturbations qualitatives et quantitatives de l'eau en provenance du bassin versant ;

- l'arrêt des exondations estivales des berges.

⇒ Préserver les étangs et les habitats naturels d'intérêt européen qui y sont associés.



❖ Les rivières et ruisseaux à Moule perlière et Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils font toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions issues des activités agricoles réalisées sur l'ensemble du bassin versant ;

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve.

❖ Si certains étangs contribuent à la diversité spécifique en permettant l'installation d'espèces végétales aquatiques flottantes ou submergées, leur mode de gestion peut avoir des conséquences sur la qualité des ruisseaux en contribuant au réchauffement et à l'enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi qu'à l'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les habitats naturels aquatiques et les espèces associées par la prise en compte de leur sensibilité dans la pratique d'activités économiques et la gestion des étangs.



Les zones tourbeuses sont des milieux naturels fragiles et en régression à l'échelle européenne. Au vu de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent un enjeu de conservation prioritaire.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement susceptible de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux, notamment les bouleaux.

⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

❖ L'absence de pratiques d'entretien laisse libre cours au développement de la Molinie et à l'apparition d'arbustes, provoquant la fermeture progressive du milieu.

⇒ Réaliser des actions d'entretien adaptées.



Les prairies humides paratourbeuses occupent une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins charolais maigres, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des

pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux, alors que d'autres sont assainies, converties en cultures céréalières ou plantées en sapins de Noël.

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter les prairies et maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive. 2 facettes pour les prairies et les pelouses montagnardes.



Au même titre que les tourbières, les forêts humides et tourbeuses représentent des habitats naturels dont l'enjeu de conservation est prioritaire. Relevant du domaine non productif et connaissant une dynamique d'évolution relativement stable, la problématique de maintien qui leur est assignée est principalement liée à l'assèchement du sol qui contribue au remplacement des espèces d'origine par des essences moins adaptées aux excès d'eau telles le Chêne et le Bouleau verruqueux.

⇒ Préserver les forêts humides et tourbeuses en préservant les conditions d'humidité du sol. Poursuivre la gestion conservatoire actuellement mise en œuvre.

Etangs à Cistude d'Europe du Charolais

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600993

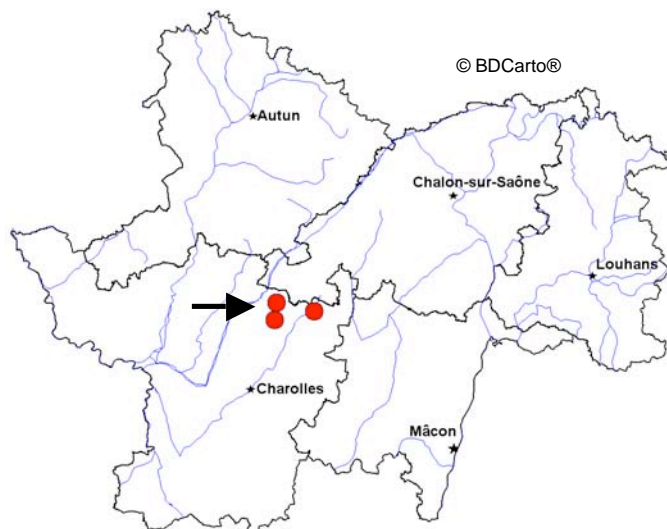
Numéro régional : 38

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Charolles

Communes : Le Rousset, Martigny-le-Comte, Pouilloux

Surface : 310 hectares



En limite nord du Charolais, le site Natura 2000 porte sur 4 étangs situés au cœur d'un paysage de collines bocagères. Permettant le développement de végétaux aquatiques variés et de ceintures de végétation denses, les étangs accueillent une espèce de tortue d'intérêt européen, la Cistude d'Europe.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux aquatiques associés : Caractérisés par des eaux calmes, ensoleillées et fortement végétalisées, les étangs sont favorables à la Cistude d'Europe, dont les effectifs sont en déclin dans plusieurs pays européens. Appréciant particulièrement les fonds vaseux qu'elle utilise pour s'enfourer pendant la période d'hivernage, la Cistude d'Europe requiert aussi une végétation aquatique et rivulaire importante qui lui procure des terrains de chasse très appréciés et lui permet de prendre

les longs bain de soleil indispensables à son activité biologique sans avoir à se réfugier constamment dans l'eau.

Parmi les habitats naturels de végétation aquatique flottante, enracinée et amphibie associés aux étangs, 4 sont reconnus d'intérêt européen.



Les prairies : De par les activités de pâturage qui s'y exercent, les prairies constituent un lieu de vie privilégié pour la Cistude d'Europe. Le couvert herbacé maintenu ras permet en effet un réchauffement plus rapide du sol très important pour le bon développement des œufs.

Par temps de pluie, la Cistude d'Europe parcourt également les parcelles pâturées à la recherche d'escargots, de limaces et de lombrics. A noter que les bas marais tourbeux associés aux prairies sont reconnus d'intérêt européen.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 car indispensables à la Cistude d'Europe, les étangs et les habitats naturels de végétation aquatiques associés apparaissent comme un enjeu prioritaire. Dans un état de conservation défini comme moyen, ils sont soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques tels :

- les mises en assec prolongées et les curages, particulièrement préjudiciables en période d'hivernation ;
 - les pollutions des eaux directes ou en provenance du bassin versant ;
 - l'accès aux berges par le bétail ;
 - la fermeture des ceintures de végétation herbacées par la colonisation ligneuse.
- ⇒ Maintenir ou restaurer les étangs et les habitats naturels de végétation aquatique associés et préserver leur fonctionnalité vis-à-vis de la Cistude d'Europe.



L'agriculture permet le maintien des prairies de pâture, très propices à la Cistude d'Europe et dont le maintien est également considéré comme un enjeu majeur.

Toutefois, les conversions de prairies en cultures et l'intensification du pâturage (augmentation de la charge en bétail, amendements, ...), causant la modification voire la disparition des secteurs de ponte, sont extrêmement défavorables à l'espèce.

⇒ Maintenir ou reprendre des activités pastorales extensives. Prendre en compte la sensibilité de la Cistude d'Europe dans la pratique de ces activités.



Complexe des étangs du Bazois

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600994

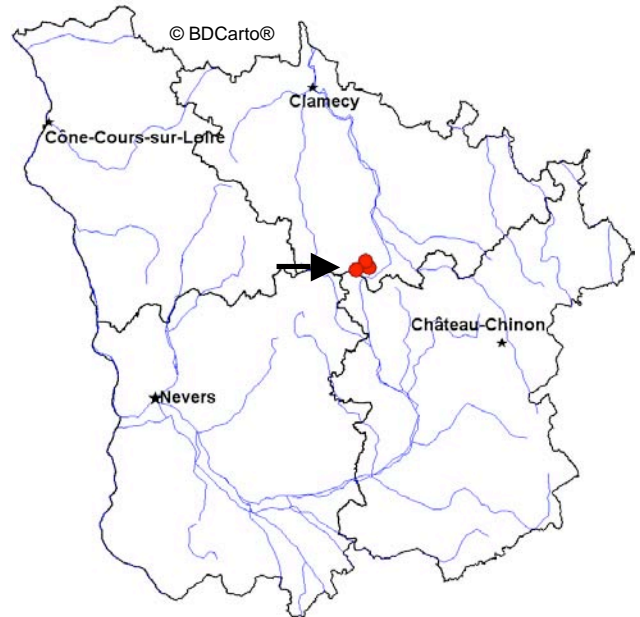
Numéro régional : 39

Département : Nièvre

Arrondissement : Clamecy

Communes : Bazolles, La Collancelle, Vitry-Laché

Surface : 398 hectares



Le site Natura 2000 « Complexe d'étangs du Bazois » est composé de trois entités comprenant chacune un ou plusieurs étangs. Ces derniers, caractérisés par des groupements végétaux aquatiques et semi-aquatiques variés et des ceintures végétales bien développées, accueillent une flore et une faune de grand intérêt.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux aquatiques afférents : D'origine artificielle, ils participent à la biodiversité en permettant l'installation de formations végétales d'intérêt européen, de la pleine eau (végétation aquatique flottante) aux zones d'atterrissement à exondation plus ou moins marquée.

Caractérisés par des eaux calmes et ensoleillées et des ceintures végétales denses, les étangs offrent des habitats naturels variés, favorables à de nombreuses espèces animales, dont des insectes, des reptiles et des amphibiens. Parmi ces derniers, citons le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, deux espèces protégées réglementairement.



Les forêts : De superficie importante ou formant simplement des linéaires sur les rives des étangs et des cours d'eau, les espaces forestiers aux faciès diversifiés accueillent un important cortège faunistique, dont 6 espèces de chauves-souris reconnues d'intérêt européen. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des

fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les cours d'eau : Le Canal du Nivernais communicant avec les étangs de Baye et de Vaux, ses bordures végétalisées et les ruisseaux des abords immédiats constituent des zones d'alimentation et de dispersion pour les chauves-souris.



Les cavités : Les tunnels ou voûtes de La Collancelle présents sur le Canal du Nivernais sont des lieux propices à l'hibernation de nombreuses espèces de chauves-souris. Abritant 20% de la population de Barbastelle d'Europe hivernant en Bourgogne, ils représentent des habitats d'intérêt régional majeur pour la préservation de l'espèce.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les étangs et leurs milieux afférents constituent un enjeu prioritaire. Soumis à un mode de gestion garant du niveau hydrique, ils sont globalement dans un bon état de conservation. Toutefois, les aménagements pour les loisirs et la fréquentation humaine parfois importante peuvent parfois représenter une menace pour les habitats naturels et les espèces associées (piétinement, dérangements d'espèces, ...).

⇒ Préserver l'ensemble des zones aquatiques. Poursuivre la gestion du niveau hydrique actuelle et prendre en compte la sensibilité des milieux et des espèces lors des aménagements et des pratiques sportives et de loisirs.



Au vue de leur superficie importante, les forêts et plus précisément leur degré de naturalité, apparaissent comme un enjeu majeur. Globalement, la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des habitats naturels. Toutefois certaines activités forestières (débardage, coupe rase, plantation de résineux, ...) peuvent être défavorables aux milieux et aux espèces.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Les cours d'eau jouent un rôle important pour plusieurs espèces animales d'intérêt européen. Leur présence est donc considérée comme un enjeu. Si les pratiques sylvicoles majoritairement extensives et l'entretien adapté de la végétation du canal et de ses abords sont garants du maintien des habitats naturels et de leur qualité, une fréquentation humaine non maîtrisée et les activités de loisirs telles que la pêche peuvent représenter une menace pour les groupements végétaux des rives et les espèces associées.

⇒ Poursuivre les pratiques de gestion et d'entretien actuelles et prendre en compte la sensibilité des milieux naturels et des espèces lors des pratiques sportives et de loisirs.



Le maintien des cavités et de la quiétude qui y règne est primordial. Or, les activités d'entretien du tunnel et la navigation sont susceptibles de provoquer des dérangements des chauves-souris pouvant leur être fatal en période d'hibernation.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des chauves-souris lors des activités d'entretien et de loisirs.



Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600995

Numéro régional : 40

Département : Nièvre

Arrondissement : Château-Chinon

Communes : Gien-sur-Cure, Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Planchez

Surface : 522 hectares



Le site Natura 2000 « Prairies marécageuse et paratourbeuses de la vallée de la Cure » est localisé dans la Nièvre, au sein du Parc naturel régional du Morvan. Divisé en deux unités réparties sur la vallée de la Cure et de quelques uns de ses ruisseaux affluents, il se distingue par sa grande diversité de milieux humides et aquatiques, véritables refuges pour la faune et la flore.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies humides et tourbeuses : Occupant les dépressions et les bas-fonds du lit majeur de la Cure et colonisées par une végétation adaptées aux différents degrés d'humidité, les prairies sont entretenues et valorisées par la fauche et le pâturage extensifs. Elles sont favorables à maintes espèces animales, dont la Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les prairies et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les milieux tourbeux : Implantées en fonds de vallons marécageux, dans les dépressions topographiques ou sur les lignes d'écoulement des eaux, les zones tourbeuses présentent différents stades dynamiques d'évolution. Elles sont constituées, en proportions variables, de tourbières hautes actives, composées de buttes de sphaignes et de callunes, et de tourbières dégradées caractérisées par des touradons de Molinie, une graminée haute qui colonise les sols temporairement exondés. La tourbière de Champgazon, vieille de 15 000 ans, est la plus ancienne du Morvan et l'une des plus intéressantes de Bourgogne pour les études palynologiques.



Les étangs et les milieux aquatiques afférents : D'origine artificielle, certains participent à la biodiversité en permettant l'installation d'espèces végétales inféodées aux eaux stagnantes. Citons le Flûteau nageant, une plante herbacée aquatique très rare en Bourgogne, rencontrée principalement dans les eaux claires peu profondes, pauvres en nutriments (oligotrophes) et bien ensoleillées. La végétation, répartie en ceintures concentriques en fonction de la profondeur de l'eau, est exploitée par maintes espèces animales et l'exondation estivale et naturelle des berges conditionne le développement de pelouses d'intérêt européen telles les pelouses à Littorelles, rencontrées sur les grèves sableuses de la queue du Lac des Settons.



Les forêts : Les forêts riveraines des cours d'eau, composées majoritairement d'aulnes, de frênes et de saules, luttent contre l'érosion en contribuant à fixer les berges et jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associées aux boisements humides des fonds de vallons et aux forêts feuillues de versants et de bas de pentes, elles constituent le refuge ou la zone de chasse de

nombreuses espèces animales parmi lesquelles des oiseaux, des insectes et des mammifères. Citons la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin, deux chauve-souris exploitant les milieux forestiers pour se nourrir.

Les enjeux sur le site



Les prairies humides à marécageuses, occupant une surface significative, ont un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins charolais maigres, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux alors que d'autres sont assainies et/ou converties en cultures céréalières.

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive.



Les zones tourbeuses sont des milieux naturels fragiles et en régression. Au vu de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent un des enjeux principaux.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement ayant un impact sur le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les

ligneux, notamment les bouleaux.

⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux tourbeux.

❖ L'abandon des pratiques agropastorales anciennes a laissé libre cours au développement de la végétation et à l'apparition d'arbustes telle la Callune, préfigurant la fermeture progressive du milieu par boisement.

⇒ Réaliser des actions d'entretien adaptées.



L'existence des groupements végétaux d'intérêt européen présents dans certains étangs ou sur leur berges, considérés comme un enjeu important, est fortement menacée par :

- les dégradations physiques du plan d'eau et de ses berges (piétinement, envasement naturel, aménagements touristiques) ;

- les perturbations qualitatives et quantitatives de l'eau en provenance du bassin versant ;

- l'arrêt des exondations estivales des berges.

⇒ Préserver les étangs et les habitats naturels d'intérêt européen qui y sont associés.



Même si les surfaces concernées n'en font pas un enjeu principal, les forêts feuillues de versants, de bas de pente et des fonds humides, de même que les prairies saines, constituent un élément important de diversité et ont un rôle tampon vis à vis des écoulements du bassin d'alimentation du site. Globalement en bon état de conservation elles sont soumises à de nombreuses menaces liées au facteur humain telles que :

- les enrésinements ;

- les modifications des conditions d'humidité des sols ;

- l'ouverture brutale du couvert végétal ;

- la dégradation des sols les plus sensibles par le passage d'engins de débardage et le piétinement induit par le bétail.

⇒ Adopter ou poursuivre gestion forestière adaptée aux habitats naturels et préserver le régime hydrique.



Directive Habitats, Faune, Flore

Marais alcalin et prairies humides de Baon



Numéro européen :

FR2600996

Numéro régional : 41

Département : Yonne

Arrondissement : Avallon

Commune : Tanlay

Surface : 17 hectares

Le marais de Baon-Tanlay est localisé dans le Tonnerrois, à l'est du département de l'Yonne. Installé à la confluence des rus de Baon et Mélissey, dans un paysage où alternent bois de feuillus et cultures céréalières essentiellement, le marais accueille une faune et une flore diversifiées, adaptées aux différents degrés d'humidité.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les marais alcalins et prairies humides associées : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais et les prairies humides sont localisés dans les fonds de la vallée du ru de Baon. Liés aux variations de la nappe et riches en carbonates de calcium, ces habitats naturels d'intérêt européen sont dominés par des touradons de Molinie et accueillent, une flore spécifique, adaptée à la submersion et la sécheresse temporaires.



Les milieux aquatiques : Principalement représentés par le ru de Baon, ses anciens cours et le ruisseau de Quincy, les milieux aquatiques aux eaux courantes et fraîches sont favorables à plusieurs espèces animales. Ils hébergent le Chabot, poisson très sensible aux pollutions vivant tapi dans le fond des ruisseaux.



Les forêts inondables : Les milieux forestiers, dont les plus remarquables sont les aulnaies-frenaies implantées le long des cours d'eau et les chênaies pédonculées de fonds de vallons, occupent près de 75% de la surface du site.

Ils contribuent à lutter contre l'érosion des berges, jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et sont exploitées par un important cortège d'espèces animales. Parmi elles, 8 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les marais alcalins et les prairies humides associées sont des habitats naturels fragiles et en régression à l'échelle européenne. Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles ils sont soumis, ils constituent un enjeu de conservation prioritaire.

❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement réalisé sur l'ensemble du bassin versant et susceptible de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des milieux humides de marais et de prairies, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux.

⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux humides et prendre en compte leur sensibilité à l'échelle du bassin versant.

❖ L'absence de pratiques d'entretien laisse libre cours au développement de la végétation herbacée et à l'apparition d'arbustes, provoquant la fermeture progressive des milieux.

⇒ Réaliser en urgence des actions d'entretien adaptées aux marais et aux prairies en voie de fermeture.



Hormis le Chabot des rivières, les ruisseaux n'abritent aucune autre espèce aquatique d'intérêt européen. Si ils ne présentent pas d'enjeu particulier en tant que tel, leur maintien dans un bon état de conservation apparaît essentiel au regard du rôle fonctionnel important qu'ils ont vis-à-vis des zones humides et de leur état de conservation médiocre que laisse suggérer la présence importante d'algues

filamenteuses.

⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité. Prendre en compte leur sensibilité lors de toute pratique réalisée à l'échelle du bassin versant et susceptible d'avoir une influence en aval.



L'enjeu sur les milieux forestiers réside principalement sur la naturalité des boisements.

⇒ Préserver la naturalité des boisements par une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels.



Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen :

FR2601016

Numéro régional : 42

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Mâcon,

Chalon-sur-Saône, Charolles

Communes : cf. tableau

Surface : 44 208 hectares



En Saône-et-Loire, le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » correspond essentiellement à la partie moyenne et amont du bassin de la Grosne ainsi qu'à des secteurs de collines du Clunisois, du Haut-Charolais et de la Côte mâconnaise.

Le paysage, composé en proportions équilibrées de prés bocagers, de cultures et de massifs forestiers, est ici maillé d'un dense réseau de zones humides (ornières, mares, sources,...) reliées entre elles par des corridors écologiques (haies, ruisseaux, fossés,...). Ainsi, il offre des habitats naturels pour un grand nombre d'espèces animales liées aux milieux aquatiques et reconnues d'intérêt européen, notamment des amphibiens.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies : Bordées de haies, de fossés ou de lisières et parcourues de petits ruisseaux, les prairies bocagères sont utiles à l'alimentation et aux déplacements d'une faune variée, dont le Sonneur à ventre jaune, un amphibien rare et d'intérêt européen.



Les forêts : Représentées principalement par des hêtraies-chênaies de différents types selon la topographie et la nature du terrain, les forêts s'étendent parfois sur de grandes surfaces.

Constellées de zones humides de taille variable (de l'ornière à l'étang), elles profitent à de nombreuses espèces animales, en particulier des chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe,...) et le Sonneur à ventre jaune.



Les zones humides : Qu'il s'agisse de sources, de suintements, de mares temporaires, d'ornières ou de fossés, les petites zones humides en condition prairiale ou forestière sont indispensables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune, dont la femelle pond ses œufs dans les petits points d'eau peu profonds et ensoleillés.



Les cours d'eau : Les ruisseaux de tête de bassin, rapides, bien oxygénés et riches en abris divers (souches, sous-berges et pierres) constituent le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en régression sur l'ensemble de son aire de répartition du fait de la dégradation voire de la disparition de ses habitats.

Le chevelu hydrographique forme aussi des corridors écologiques favorables à la dispersion du Sonneur à ventre jaune, capable d'entreprendre des déplacements

importants.

Les enjeux sur le site



Les prairies humides, occupant une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des activités agricoles se traduisant par une intensification des pratiques ou une conversion des prairies en cultures céréalières, à l'origine de la régression d'habitats naturels et de la perte d'intérêt écologique.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive (fauche et/ou pâturage).



Si les habitats naturels forestiers, en bon état de conservation, sont gérés de façon adaptée, les modes de traitements forestiers ont une influence sur les habitats à Sonneur à ventre jaune, dont le maintien apparaît comme un enjeu majeur. Ils peuvent en effet être à l'origine de la création d'ornières propices à l'espèce, mais aussi de la destruction de pontes et d'individus par passages d'engins et de la modification des conditions d'ensoleillement.

⇒ Prendre en compte la sensibilité de l'espèce dans les activités sylvicoles.



Les zones humides, pour lesquelles l'enjeu de conservation est principalement lié à la présence du Sonneur à ventre jaune qui les exploite, sont parfois sujettes à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.



Les rivières à Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, elles sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles essentiellement ;
- le piétinement par le bétail,

- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats à écrevisses.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2601016

| DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|----------------|------------------------|-----------------------|
| SAONE-ET-LOIRE | AZE | MACON |
| | BERGESSERIN | MACON |
| | BERZE-LE-CHATEL | MACON |
| | BISSY-SOUS-UXELLES | MACON |
| | BLANOT | MACON |
| | BOURGVILAIN | MACON |
| | BRANDON | MACON |
| | BRAY | MACON |
| | BRESSE-SUR-GROSNE | CHALON-SUR-SAONE |
| | BUFFIERES | MACON |
| | CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES | CHALON-SUR-SAONE |
| | CHAPAIZE | MACON |
| | CHATEAU | MACON |
| | CHIDDES | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | CHISSEY-LES-MACON | MACON |
| | CLERMAIN | MACON |
| | CLUNY | MACON |
| | CORMATIN | MACON |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| CORTAMBERT | MACON |
| CRUZILLE | MACON |
| CURTIL-SOUS-BUFFIERES | MACON |
| DOMPIERRE-LES-ORMES | MACON |
| DONZY-LE-NATIONAL | MACON |
| DONZY-LE-PERTUIS | MACON |
| ETRIGNY | CHALON-SUR-SAONE |
| FLAGY | MACON |
| IGE | MACON |
| JALOGNY | MACON |
| LA CHAPELLE-DE-BRAGNY | CHALON-SUR-SAONE |
| LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE | MACON |
| LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION | MACON |
| LA VINEUSE | MACON |
| LOURNAND | MACON |
| MALAY | MACON |
| MARTAILLY-LES-BRANCION | MACON |
| MASSILLY | MACON |
| MATOUR | MACON |
| MAZILLE | MACON |
| MONTAGNY-SUR-GROSNE | MACON |
| MONTMELARD | MACON |
| SAINTE-CECILE | MACON |
| SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE | MACON |
| SAINT-PIERRE-LE-VIEUX | MACON |
| SAINT-POINT | MACON |
| SAINT-VINCENT-DES-PRES | MACON |
| SIVIGNON | CHAROLLES |
| SUIN | CHAROLLES |
| TRAMAYES | MACON |
| TRAMBLY | MACON |
| TRIVY | MACON |
| VERZE | MACON |



Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, Barrage du Pont du Roi

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen :

FR2600998

Numéro régional : 43

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Autun

Communes : Auxe, Morlet, Saint-Emiland, Saint-Martin-de-Commune, Sully, Tintry

Surface : 332 hectares



Dans le Pays de l'Autunois Morvan, le site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi » se compose de trois entités portant sur le lac du barrage du Pont du Roi et certains des ruisseaux et rivières qui l'alimentent.

Submergeant un ancien vallon, le lac est bordé de milieux ouverts et forestiers plus ou moins humides, favorables à de nombreuses espèces à affinité montagnarde.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts de ravin : De faible surface, les forêts de ravin sont développées sur les versants et les éboulis grossiers. Peu fréquentes et en forte régression en Bourgogne, elles se composent principalement d'érables et de frênes et recèlent des plantes adaptées aux conditions de sols instables et d'hygrométrie importante.

Associées aux autres espaces forestiers, elles hébergent un cortège remarquable d'espèces animales, dont le Damier du frêne, un papillon d'intérêt européen lié aux bois feuillus, clairs et frais.



Les pelouses et les landes sèches : Implantées sur les sols sableux, acides et secs des sommets et hauts de pentes, les pelouses et les landes sèches à Callune, Myrtille et Genêt forment une mosaïque de milieux plus ou moins fermés. Accueillant des espèces végétales à caractère montagnard, elles abritent nombre d'insectes et de reptiles.



Les marais alcalins : Dans le vallon froid du Canada, au niveau d'émergence et de suintements, les milieux marécageux accueillent une flore originale.

Du fait d'un encroûtement calcaire très localisé, des éléments de flore calcicole côtoient des espèces végétales adaptées à l'engorgement permanent des sols en milieu alcalin.



Les milieux aquatiques : Représentés par le lac du Pont du Roi, la rivière du même nom et certains de ses affluents, les milieux aquatiques participent à la biodiversité en permettant l'installation de formations végétales de la pleine eau (végétation aquatique flottante) aux zones d'atterrissement à exondation plus ou moins marquée.

Ils constituent aussi le lieu de vie de poissons d'intérêt européen, dont le Chabot, vivant tapi dans le fond des ruisseaux au milieu des pierres dont il prend la couleur, et la Lamproie de Planer, inféodée aux ruisseaux de tête de bassin.

Les enjeux sur le site



De faible surface et en régression à l'échelle régionale, les forêts de ravin sont des habitats naturels dont le maintien est défini comme un enjeu important. Globalement en bon état de conservation, elles sont potentiellement menacées par certaines activités sylvicoles pouvant s'avérer défavorables aux habitats naturels et aux espèces associées (ouverture trop brutale ou artificialisation des peuplements, dégradation des sols les plus fragiles par le passage d'engins de débardage, ...).

⇒ Poursuivre ou adopter une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Au vue de leur richesse floristique exceptionnelle, les pelouses et les landes sèches apparaissent comme un enjeu de conservation prioritaire. Habitat d'intérêt européen, elles sont principalement soumises à des menaces naturelles. L'abandon de toute pratique agropastorale a en effet laissé libre au cours au développement des ligneux, faisant évoluer les milieux ouverts vers des stades plus boisés.

⇒ Restaurer les landes en voie de fermeture et les entretenir par le biais d'activités agropastorales menées de façon extensive.



Les marais alcalins, milieux naturels fragiles en régression, constituent un enjeu de conservation majeur.

Leur état dégradé, du fait de la fermeture progressive par boisement naturel, témoigne de perturbations passées (drainage, plantations, ...).

⇒ Restaurer et maintenir les marais et limiter toute action susceptible de modifier les apports en eau de façon qualitative ou quantitative.



❖ Les milieux aquatiques à Chabot et Lamproie de Planer constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien est considéré comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions en provenance de l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités sylvicoles ;
- les modifications des berges et de la ripisylve.

❖ Les activités sportives et de loisirs (pêche, sports nautiques, ...) peuvent être à l'origine de la dégradation d'habitats naturels et de dérangements d'espèces.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des milieux et des espèces lors des pratiques d'activités sportives et de loisirs.



Directive Habitats, Faune, Flore

Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan

Numéro européen :

FR2600999

Numéro régional : 44

Département : Nièvre

Arrondissement : Château-Chinon

Communes : Corancy,

Lavault-de-Frétoy, Planchez

Surface : 187 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan » occupe les fonds et les versants de la vallée de l'Oussière, une rivière qui naît de la confluence entre le ruisseau de la Montagne et le ruisseau de la Rainache.

Incisant profondément le relief, les cours d'eau ont façonné le chaos rocheux et conditionné l'apparition d'éboulis grossiers où se développent des forêts de ravin remarquables.

A l'origine d'un important linéaire de berges, le réseau hydrographique permet aussi l'implantation de nombreuses forêts riveraines.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Implantées sur les éboulis rocheux, de préférence en versant nord, les forêts de ravins sont caractérisées par la présence d'espèces nomades tels le Tilleul, l'Erable sycomore et l'Orme, sont des habitats naturels forestiers d'intérêt européen dont l'équivalent ne se rencontre, en Bourgogne, que dans la vallée de la Canche.

Les forêts riveraines, situées directement sur les berges des cours d'eau, les forêts alluviales de bas de versants et de fonds de vallons humides et les hêtraies de versants et de sommets présentent des groupements végétaux adaptés aux différents degrés d'humidité.

L'ensemble des boisements est utilisé par maintes espèces animales pour leur alimentation, leur repos ou leur reproduction. Citons le Grand murin, chauve-souris qui affectionne particulièrement les milieux ouverts et les forêts présentant peu de sous-bois où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.



Les ruisseaux montagnards : Les cours d'eau rapides, bien oxygénés et riches en abris diversifiés (souches, sous-berges, pierres) sont le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, du Chabot, poisson vivant tapi dans le fond des ruisseaux, et de la Lamproie de Planer, inféodée aux ruisseaux des têtes de bassin.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts de la Directive Habitats, Faune, Flore constituent un enjeu prioritaire. Elles présentent deux facettes distinctes :

❖ Une partie d'entre elles font l'objet de pratiques sylvicoles régulières et relativement intensives pouvant conduire à une dégradation des habitats forestiers et à perte

graduelle de leur intérêt écologique (enrésinement, ouverture brutale des peuplements, dégradation des sols les plus vulnérables lors des chantiers de débardage,...

❖ Pour d'autres milieux forestiers, telles les forêts de ravins et les forêts riveraines ne relevant pas du domaine productif, l'enjeu de conservation est renforcé par leur surface réduite, leur sensibilité ou leur rôle fonctionnel.

Si les forêts de ravin ne semblent pas liées à une problématique particulière, les forêts riveraines sont menacées par toute activité susceptible de provoquer des perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance du bassin versant.

⇒ Adopter ou poursuivre gestion forestière adaptée aux habitats naturels et préserver le régime hydrique.



Les ruisseaux à Ecrevisse à pattes blanches, Chabot et Lamproie de Planer constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions issues des activités agricoles réalisées sur l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- les modifications des berges et de la ripisylve.

⇒ Préserver les cours d'eau et les espèces associées. Prendre en compte leur sensibilité dans la pratique des activités agricoles et sylvicoles.



Directive Habitats, Faune, Flore

Forêts, pelouses, éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil

Numéro européen :

FR2601000

Numéro régional : 45

Département : Côte d'Or

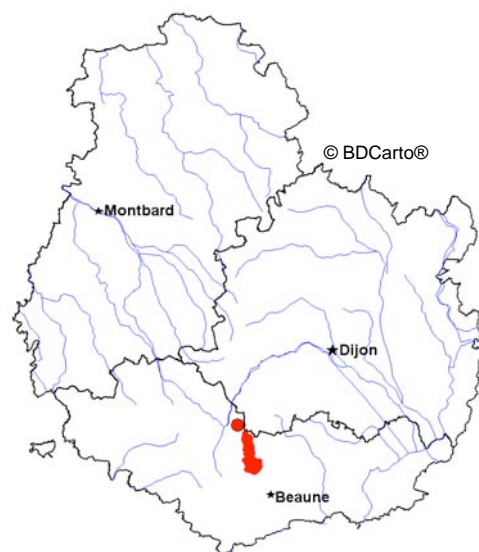
Arrondissement : Beaune

Communes : Antheuil, Bessey-en-

Chaume, Bouilland,

Savigny-lès-Beaune

Surface : 1 305 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts de ravin, pelouses et éboulis d'Antheuil et de la vallée du Rhoin » s'étend principalement sur les plateaux calcaires de l'Arrière Côte de Beaune et comprend aussi deux secteurs non contigus : le Creux de la Rente et le ravin d'Antheuil.

La partie majeure du site correspond à l'entaille créée par le Rhoin et son affluent, le ruisseau de Clavoillon, et englobe l'ensemble des versants, falaises et rebords de corniches nettement dominés par la forêt.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies représentent près de 80% des milieux forestiers. Les chênaies liées à la prédominance de facteurs pédologiques contraignants, les forêts de ravin développées sur les éboulis et blocs rocheux et les forêts riveraines implantées directement sur les berges des ruisseaux sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 13 espèces de chauves-souris, dont 6 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.

Au sein des forêts alluviales du Rhoin, il est également possible de rencontrer le Damier du Frêne, papillon rare et en régression dont la chenille se nourrit de feuilles de frênes.



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les sols calcaires des plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde et méridionale.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de papillons et de reptiles.



Les prairies : En situation de fond de combes, les prairies subissent au cours de l'année une phase d'inondation et sont exploitées par la fauche puis le pâturage. Caractérisées par un cortège floristique riche et diversifié composé d'espèces adaptées aux différents degrés d'humidité, elles hébergent de nombreux insectes et constituent des territoires de chasse pour maintes espèces de chauves-souris.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plusieurs plantes rares en Bourgogne telles la végétation des fissures, capable

de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



La grotte d'Antheuil : Connue de longue date pour être un remarquable site d'hivernage, la grotte d'Antheuil, ou grotte du Bel-Affruex, explique en grande partie le recensement de nombreuses espèces de chauves-souris, dont 6 reconnues d'intérêt européen.

Parmi elles, le petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Grand Murin, espèces très sensibles et peu présentes en Bourgogne.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts, pour lesquelles il est possible de mettre en évidence deux facettes, occupent une grande superficie. Leur maintien et leur degré de naturalité, parfois menacés par les activités sylvicoles actuelles ou passées, apparaissent comme l'enjeu principal.

❖ Les hêtraies et les forêts de ravin, selon qu'elles sont publiques ou privées, font l'objet d'une exploitation forestière soumise à un Document d'Aménagement Forestier ou un

Plan Simple de gestion. Outre les quelques secteurs enrésinés, ces forêts sont globalement en bon état de conservation et ne nécessitent pas d'intervention particulière pour leur maintien.

⇒ Réhabiliter progressivement les zones enrésinées en feuillus et conserver la naturalité des milieux forestiers.

❖ Suite aux exploitations, aux tailles en têtard et aux recalibrages des cours d'eau réalisés par le passé, les aulnaies-frênaies riveraines et la chênaie pédonculée sont fortement dégradées et réduites à de faibles surfaces.

⇒ Restaurer les boisements alluviaux et favoriser leur extension.



Les pelouses, de faible superficie mais d'une grande richesse écologique, sont soumises à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain. La conservation de celles existant encore aujourd'hui est un enjeu majeur.

❖ Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux, les pelouses ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par plantations de résineux.

En l'absence de toute activité agropastorale, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les cornouillers, les prunelliers et les pins issus de semis anciens.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien adaptées (fauche et/ou pâturage extensifs).

❖ Localement, les pelouses sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Si les prairies ne sont, en l'état, pas éligibles en tant qu'habitats de la Directive Habitats, elles sont propices à de nombreuses espèces reconnues d'intérêt européen dont la préservation, considérée comme un enjeu, dépend des activités agricoles.

Pour la plupart exploitées par le pâturage bovin mené de façon extensive, garant de leur bon état de conservation, les prairies sont principalement menacées par l'intensification des pratiques agricoles et le développement des cultures céréalières qui entraînent la

chute de la diversité spécifique et la domination d'espèces de faible valeur écologique.

⇒ Maintenir les activités agropastorales extensives.



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



De par la fermeture définitive de la grotte d'Antheuil au public, les populations de chauves-souris qui utilisent cette dernière ne sont plus menacées par les dérangements liés à la fréquentation humaine, particulièrement préjudiciable en période de reproduction et d'hivernation.

⇒ Maintenir la grotte d'Antheuil et la quiétude qui y règne.



Gîtes et habitats à chauves-souris de Bourgogne

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601012

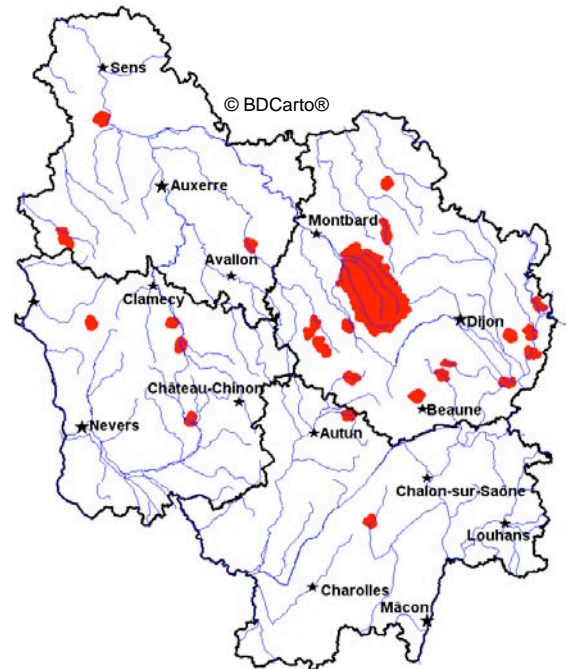
Numéro régional : 46

Département : Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne

Arrondissements : cf. tableau

Communes : cf. tableau

Surface : 63 405 hectares



Le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris de Bourgogne » concerne des populations de chauves-souris principalement en période de mise bas et prend en compte leurs territoires d'alimentation. Il est composé de 26 entités réparties sur l'ensemble de la Bourgogne, présentant chacune des habitats variés (forêts, prairies, bocages, étangs,...) qui répondent aux exigences écologiques des chiroptères.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



du bois.

Les forêts : Les espaces forestiers aux faciès diversifiés abritent une grande variété d'insectes et constituent des territoires de chasse attractifs pour les chauves-souris. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe,...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe et du Murin de Bechstein qui gîtent dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition



Les cours d'eau : Les ruisseaux, rivières, canaux et fossés, leurs ripisylves et la végétation rivulaire forment des couloirs de dispersion importants pour les chauves-souris.

Ils sont également le milieu de vie d'espèces aquatiques très sensibles comme l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition.



Les prairies : Elles constituent des territoires de chasse favorables aux chauves-souris, notamment pour le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe Grand Murin.

Les prairies sont d'autant plus utiles qu'elles sont bordées de ripisylves, de haies ou de lisières qui forment des corridors boisés indispensables aux chiroptères. Certaines espèces ne s'éloignent jamais des éléments boisés lors de leurs déplacements et pour s'alimenter.



Les milieux aquatiques : Les étangs, les mares et les zones humides, contribuant à un apport non négligeable dans l'alimentation des chauves-souris via les populations d'insectes qui s'y développent, sont aussi le lieu de vie du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté, deux amphibiens d'intérêt européen rares et en déclin sur l'ensemble de leur aire de répartition.



Les gîtes à chauves-souris : Lors de la période, les chauves-souris femelles se regroupent en colonies dans des gîtes afin de mettre bas et élever leurs petits. Chaque espèce possède ses propres exigences écologiques et choisit donc ses gîtes en fonction de ceux-ci (quiétude, température, humidité, ...). Ainsi le Petit Rhinolophe apprécie les bâtiments comme les greniers, les caves ou les granges alors que la Barbastelle d'Europe préfère s'installer sous les écorces décollées d'arbres vivants ou morts.

D'autres espèces préféreront gîter sous des ouvrages d'art tels que des ponts.

Les enjeux sur le site



Les espaces forestiers, les prairies et les milieux aquatiques forment une mosaïque d'habitats indispensables au maintien des populations de chauves-souris. Leur existence apparaît donc comme l'enjeu majeur du site Natura 2000.

En état de conservation satisfaisant, l'ensemble de ces habitats plus ou moins naturels à chiroptères est soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

Les traitements uniformes, les coupes forestières sur de grandes superficies et les plantations monospécifiques, de résineux notamment, peuvent contribuer à l'homogénéisation des habitats forestiers ainsi qu'à la perte de gîtes et de proies pour les chauves-souris, à l'origine de la diminution de leur diversité spécifique.

⇒ Maintenir une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels forestiers et prendre en compte la sensibilité des espèces.



La dégradation de la qualité de l'eau et des habitats naturels rivulaires est défavorable aux espèces exploitant ces milieux.

⇒ Préserver les milieux aquatiques et la végétation associée.



L'évolution de l'occupation du sol (conversion des prairies en cultures, suppression des haies, ...) et l'intensification des pratiques agricoles (amendements, augmentation de la charge en bétail, ...) peuvent provoquer la disparition de territoires propices aux déplacements et à l'alimentation des chiroptères.

⇒ Maintenir le réseau bocager.



De la même façon que la suppression des haies et des ripisylves, l'étalement urbain et les constructions d'infrastructures routières contribuent à l'isolement des populations de chauves-souris. Associés à la disparition ou la modification des gîtes (pose de grillage dans les clochers, fermeture de mines ou de carrières, coupe d'arbres creux, ...), ces facteurs d'isolement sont une des causes de déclin population de chauves-souris.

⇒ Maintenir les gîtes à chiroptères et leurs accès et prendre en compte l'importance de la continuité écologique dans tout aménagement du territoire.

Communes de Côte d'Or

| COMMUNES | ARRONDISSEMENT |
|-----------------------|----------------|
| ALISE-SAINTE-REINE | MONTBARD |
| ARNAY-LE-DUC | BEAUNE |
| ATHEE | DIJON |
| ARNAY-SOUS-VITTEAUX | MONTBARD |
| AUBIGNY-LES-SOMBERNON | DIJON |
| AUXONNE | DIJON |
| AVOSNES | MONTBARD |
| BAIGNEUX-LES-JUIFS | MONTBARD |
| BLAISY-BAS | DIJON |
| BLAISY-HAUT | DIJON |
| BLANCEY | BEAUNE |
| BLIGNY-LE-SEC | DIJON |
| BOUSSEY | MONTBARD |
| BOUX-SOUS-SALMAISE | MONTBARD |
| BRAIN | MONTBARD |
| BRAZEY-EN-PLAINE | BEAUNE |
| BUSSY-LA-PESLE | DIJON |
| BUSSY-LE-GRAND | MONTBARD |
| CHAMBEIRE | DIJON |
| CHAMBOLLE-MUSIGNY | DIJON |
| CHAMPRENAULT | MONTBARD |
| CHARENCEY | MONTBARD |
| CHASSEY | MONTBARD |
| CHEVANNAY | MONTBARD |
| CIVRY-EN-MONTAGNE | BEAUNE |
| CORPOYER-LA-CHAPELLE | MONTBARD |
| DAMPIERRE-EN-MONTAGNE | MONTBARD |
| DARCEY | MONTBARD |
| DREE | DIJON |
| ECHENON | BEAUNE |
| EGUILLY | BEAUNE |
| DUESME | MONTBARD |
| FLAGEY-ECHEZEUX | BEAUNE |
| FLAVIGNY-SUR-OZERAIN | MONTBARD |
| FOISSY | BEAUNE |
| FROLOIS | MONTBARD |
| GILLY-LES-CITEAUX | BEAUNE |
| GISSEY-LE-VIEIL | MONTBARD |
| GISSEY-SOUS-FLAVIGNY | MONTBARD |
| GRESIGNY-SAINTE-REINE | MONTBARD |
| GROSBOIS-EN-MONTAGNE | DIJON |
| HAUTEROCHE | MONTBARD |
| JAILLY-LES-MOULINS | MONTBARD |
| JANCIGNY | DIJON |
| LABERGEMENT-FOIGNEY | DIJON |
| LAMARCHE-SUR-SAONE | DIJON |
| LA MOTTE-TERNANT | MONTBARD |
| LA ROCHE-VANNEAU | MONTBARD |
| LONGCHAMP | DIJON |
| LOSNE | BEAUNE |
| MARCELLOIS | MONTBARD |
| MARCILLY-ET-DRACY | MONTBARD |
| MARCILLY-OGNY | BEAUNE |

| COMMUNES | ARRONDISSEMENT |
|--------------------------------|----------------|
| MARIGNY-LE-CAHOUET | MONTBARD |
| MASSINGY-LES-VITTEAUX | MONTBARD |
| MAXILLY-SUR-SAONE | DIJON |
| MENETREUX-LE-PITTOIS | MONTBARD |
| MIMEURE | BEAUNE |
| NUITS-SAINT-GEORGES | BEAUNE |
| ORRET | MONTBARD |
| POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE | MONTBARD |
| PONCEY-LES-ATHEE | DIJON |
| POSANGES | MONTBARD |
| POUILLENAY | MONTBARD |
| PREMIERES | DIJON |
| QUEMIGNY-SUR-SEINE | MONTBARD |
| SAFFRES | MONTBARD |
| SAINT-ANTHOT | DIJON |
| SAINTE-COLOMBE | MONTBARD |
| SAINT-HELIER | MONTBARD |
| SAINT-JEAN-DE-LOSNE | BEAUNE |
| SAINT-MESMIN | MONTBARD |
| SAINT-PRIX-LES-ARNAY | BEAUNE |
| SAINT-SAUVEUR | DIJON |
| SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE | BEAUNE |
| SAINT-USAGE | BEAUNE |
| SALMAISE | MONTBARD |
| SAULIEU | MONTBARD |
| SAVIGNY-LES-BEAUNE | BEAUNE |
| SAVIGNY-SOUS-MALAIN | DIJON |
| SOMBERNON | DIJON |
| SOURCE-SEINE | MONTBARD |
| SOUSSEY-SUR-BRIONNE | MONTBARD |
| SUSSEY | BEAUNE |
| TALMAY | DIJON |
| THENISSEY | MONTBARD |
| THOISY-LA-BERCHERE | MONTBARD |
| TILLENAY | DIJON |
| TROUHOUT | DIJON |
| TURCEY | DIJON |
| UNCEY-LE-FRANC | MONTBARD |
| VENAREY-LES-LAUMES | MONTBARD |
| VERREY-SOUS-DREE | DIJON |
| VERREY-SOUS-SALMAISE | MONTBARD |
| VESVRES | MONTBARD |
| VIC-SOUS-THIL | MONTBARD |
| VIEILMOULIN | DIJON |
| VILLARGOIX | MONTBARD |
| VILLEBERNY | MONTBARD |
| VILLEFERRY | MONTBARD |
| VILLERS-LES-POTS | DIJON |
| VILLIERS-LE-DUC | MONTBARD |
| VILLOTTE-SAINT-SEINE | DIJON |
| VILLY-EN-AUXOIS | MONTBARD |
| VITTEAUX | MONTBARD |
| VONGES | DIJON |
| VOUGEOT | BEAUNE |

Communes des autres départements

| DEPARTEMENTS | COMMUNES | ARRONDISSEMENT |
|----------------|--------------------------|-----------------------|
| NIEVRE | ALLUY | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | BICHES | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | BRINAY | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | CESSY-LES-BOIS | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | CHALLEMENT | CLAMECY |
| | CHAUMOT | CLAMECY |
| | CHITRY-LES-MINES | CLAMECY |
| | CORBIGNY | CLAMECY |
| | LYS | CLAMECY |
| | MARIGNY-SUR-YONNE | CLAMECY |
| | PAZY | CLAMECY |
| SAINTE-DIDIER | CLAMECY | |
| SAONE-ET-LOIRE | COLLONGE-EN-CHAROLLAIS | CHAROLLES |
| | EPINAC | AUTUN |
| | GENOUILLY | CHALON-SUR-SAONE |
| | JONCY | CHAROLLES |
| | SAINTE-CLEMENT-SUR-GUYE | CHALON-SUR-SAONE |
| | SAINTE-LEGER-DU-BOIS | AUTUN |
| | SULLY | AUTUN |
| YONNE | ANGELY | AVALLON |
| | CEZY | AUXERRE |
| | DISSANGIS | AVALLON |
| | LA CELLE-SAINTE-CYR | SENS |
| | L'ISLE-SUR-SEREIN | AVALLON |
| | MASSANGIS | AVALLON |
| | SAINTE-FARGEAU | AUXERRE |
| | SAINTE-JULIEN-DU-SAULT | SENS |
| | SAINTE-MARTIN-DES-CHAMPS | AUXERRE |
| VERLIN | SENS | |



Directive Habitats, Faune, Flore

Forêt de ravins à la source tufeuse de l'Ignon



Numéro européen :

FR2601002

Numéro régional : 47

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Dijon

Commune : Poncey-sur-l'Ignon

Surface : 98 hectares

Localisé à environ 35 kilomètres au nord-ouest de Dijon, le site Natura 2000 « Forêt de ravins à la source tufeuse de l'Ignon » appartient à la région naturelle du Chatillonnais dont il constitue l'extrémité la plus méridionale. Il englobe un ensemble forestier composé de forêts de ravins et de forêts alluviales ainsi que des milieux ouverts humides à proximité des sources de l'Ignon.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies et les hêtraies-chênaies de versants, les forêts de ravin sur les éboulis grossiers et les boisements riverains implantés directement sur les berges des cours d'eau, sont favorables à plusieurs espèces animales. Nombre d'insectes, de chauves-souris autres mammifères les exploitent pour se nourrir, se réfugier ou se reproduire.



Les marais tufeux et les sources carbonatées : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais sont localisés au niveau d'émergence de sources et de suintements carbonatés à l'origine de la formation de tuf. Rares en Bourgogne, ils recèlent un cortège important de plantes adaptées à l'excès d'eau en milieu alcalin et représentent un lieu de reproduction pour grand nombre d'amphibiens et de libellules.



Les pelouses calcaires : Développées sur les dépôts de tuf des sources, les pelouses calcaires se présentent sous la forme d'un gazon ras. D'une grande richesse floristique, elles sont favorables aux papillons et autres insectes. Siège d'activités agropastorales, elles diffèrent des pelouses des plateaux calcaires bourguignons, issues de l'abandon du pâturage.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts, pour lesquelles il est possible de mettre en évidence deux facettes, occupent une grande superficie. Leur existence et leur degré de naturalité, parfois menacés par les activités sylvicoles actuelles ou passées, apparaissent comme l'enjeu principal.

❖ Une grande partie des forêts se trouve dans état de conservation satisfaisant. Parmi elles, certaines ne nécessitent pas d'interventions particulières pour leur maintien et d'autres, comme la Hêtraie sèche marquée par une structure artificielle de taillis-sous-futaie et par des enrésinements, requièrent un mode de gestion plus adapté.

⇒ Réhabiliter progressivement les zones enrésinées en feuillus et conserver la naturalité des milieux forestiers.

❖ Les aulnaies-frênaies riveraines de l'Ignon, réduites à la portion congrue par le pâturage et les labours, sont des habitats forestiers fortement dégradés. Quand elles ne sont pas déboisées, elles sont maintenues à des stades régressifs.

⇒ Préserver l'aulnaie-frênaie et restaurer ses parties détruites.



Les marais, milieux rares, en régression à l'échelle européenne, et possédant une grande valeur écologique, constituent un enjeu de conservation majeur.

❖ Suite à l'abandon des pratiques anciennes de fauche et/ou de pâturage, les marais sont en voie de fermeture par boisement naturel.

⇒ Restaurer les marais et les maintenir ouverts. Favoriser un pâturage extensif et limiter toute action susceptible de modifier de façon qualitative ou quantitative les apports en eau.

❖ Bien que localisées et épisodiques, les activités sportives et de loisirs réalisées au sein des marais, contribuent à la dégradation des zones de tuf, extrêmement sensibles aux piétinements.

⇒ Préserver les zones de tufs des piétinements liés à la fréquentation humaine et au pâturage par le bétail.



Les pelouses calcaires, de par leur régression constante en Bourgogne, peuvent être définies comme un enjeu important. Selon qu'elles sont soumises ou non à des pratiques agricoles, elles présentent des problématiques différentes.

❖ En l'absence d'entretien, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux.

⇒ Restaurer les pelouses embuissonnées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

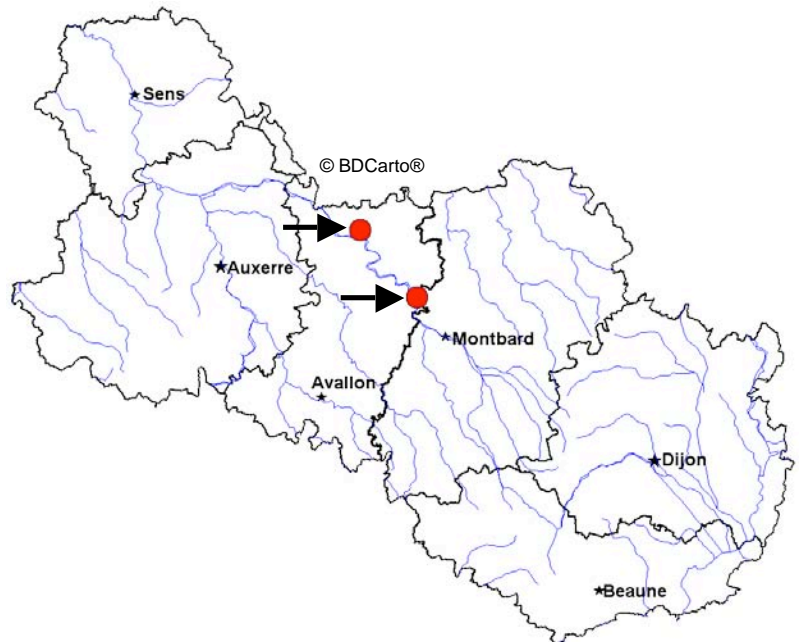
❖ L'intensification du pâturage (augmentation du chargement, amendements, ...) tend à faire évoluer les habitats naturels de pelouses vers des formations prairiales, très différentes en terme d'espèces et de moindre intérêt patrimonial.

⇒ Maintenir un équilibre entre le pâturage et l'habitat naturel de pelouses.



Directive Habitats, Faune, Flore

Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon



Numéro européen : FR2601004

Numéro régional : 49

Départements : Côte d'Or, Yonne

Arrondissements : Montbard, Avallon

Communes : Asnières-en-Montagne, Cry, Molosmes, Saint-martin-sur-Armançon

Surface : 219 hectares

Le site Natura 2000 « Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » est composé de deux petits secteurs bourguignons positionnés sur les coteaux de la vallée de l'Armançon. Dominées par les milieux forestiers, les deux entités constituent un ensemble de formations végétales calcicoles de versants, centrées autour d'éboulis actifs. La présence de corniches, d'éboulis et de versants chauds mis en place par l'Armançon est favorable à l'expression d'une flore à tendance méridionale.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les éboulis : Résultant de l'altération des falaises, les éboulis calcaires possèdent une granulométrie variable.

Situés le plus souvent sur les fortes pentes, ils abritent des plantes inféodées à l'instabilité du substrat et aux conditions de sol et de climat extrêmement rudes.



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes calcaires, les pelouses et les landes sèches composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, elles recèlent un cortège d'espèces végétales originales. D'un point de vue faunistique, l'intérêt des pelouses réside principalement sur les nombreux invertébrés et reptiles qu'elles accueillent.



Les forêts : Les hêtraies neutrophiles et calcicoles de versants et les frênaies alluviales établies le long de l'Armançon représentent la majeure partie des milieux forestiers. La chênaie sessiflore, la charmaie sèche de plateau ainsi que la chênaie pubescente développée sur les hauts de versants et corniches sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, 8 espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire exploitent les boisements pour s'y nourrir (Vespertilion émarginé, Vespertilion de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...).



La grotte : Non exploitée par le tourisme, le gouffre de la Cave Noire constitue un site d'hivernage pour les chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au réseau Natura 2000, les éboulis calcaires apparaissent comme un enjeu prioritaire. Du fait des fortes contraintes écologiques qui les caractérisent, ils présentent une dynamique végétale très lente voire nulle et sont principalement menacés par le reprise de l'exploitation des carrières, notamment dans le secteur de Cry.

⇒ Suivre et le cas échéant, préserver les éboulis calcaires.



Relictuelles, les formations de pelouses constituent un enjeu majeur. Si elles semblent en cours de développement sur les carreaux des carrières, elles sont par endroit fortement menacées de disparition suite au développement des ligneux, dont le Pin sylvestre issu de parcelles limitrophe. Suite à l'abandon des pratiques agricoles, plusieurs pelouses à Saint-Martin-sur-Armançon sont actuellement embuissonnées à plus de 50%.

⇒ Maintenir un stade herbacé par le biais de pratiques adaptées (fauche et/ou pâturage) visant à limiter le développement des ligneux.



De par la diversité spécifique réduite au sein des milieux forestiers de plateaux et au vue de l'importance des plantations de résineux (Epicéa, Pin sylvestre et Pin noir), les forêts sont considérées comme des habitats naturels en état de conservation médiocre et dont le maintien est un enjeu majeur.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion sylvicole adaptées à chaque habitat naturel forestier. Maintenir ou restaurer les peuplements feuillus diversifiés.



De par la fermeture du gouffre de la Cave Noire au public, les populations de chauves-souris qui utilisent cette dernière ne sont pas menacées par les dérangements liés à la fréquentation humaine, particulièrement préjudiciable en période de reproduction et d'hivernation.

⇒ Maintenir la grotte et la quiétude qui règne.



Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601005
Numéro régional : 50
Département : Yonne
Arrondissement : Sens
Communes : Chigy, Pont-sur-Vanne, Saint-Martin-du-Tertre
Surface : 279 hectares



Le site Natura 2000 des « Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne » est composé de deux entités localisées sur des coteaux calcaires du département de l'Yonne. L'une surplombe la ville de Sens, en rive gauche de l'Yonne, la seconde domine la vallée de la Vanne. Caractérisée par deux domaines biogéographiques (atlantique et continental), chacune d'entre elles présente des pelouses sèches accueillant des espèces végétales et animales remarquables.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses sèches : Implantées sur les sols crayeux des sommets et hauts de pentes, les pelouses se présentent sous la forme de milieux herbacés ras dominés par les graminées et sont associées à un autre habitat d'intérêt européen : les landes à Genévrier. De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales et souvent rares pour la région, parmi lesquelles des orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de papillons.

Les enjeux sur le site



Au vue de leur richesse floristique exceptionnelle, le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme le principal enjeu de conservation.

- ❖ Suite à l'abandon des pratiques agropastorales se traduisant par une absence totale d'entretien et une colonisation naturelle par les ligneux, les milieux de pelouses évoluent vers des stades boisés.

⇒ Restaurer les pelouses embuissonnées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

- ❖ Du fait de leur caractère péri-urbain, les pelouses sont le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs pouvant localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Landes sèches et milieux tourbeux du bois du Breuil

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601008

Numéro régional : 53

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Charolles

Communes : Cronat, Maltat, Vitry-sur-Loire

Surface : 356 hectares



Le site Natura 2000 « Landes et milieux tourbeux du bois du Breuil » est localisé en Saône-et-Loire, dans la région naturelle de la Sologne bourbonnaise. Constitué de 6 entités géographiques au sein desquelles forêts, landes sèches, étangs et zones marécageuses se partagent l'espace, il accueille une flore rare et originale pour la région.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les landes sèches : Stades de transition succédant aux pelouses dans la dynamique végétale, les landes sèches se développent sur les sols sableux peu fertiles et acides. Caractérisées avant tout par la domination d'arbrisseaux ras tels la Callune, les genêts, la Bruyère cendrée et la Myrtille, elles hébergent des espèces à forte affinité atlantique.



Les étangs et le complexe tourbeux : Implantées dans les dépressions humides ou aux abords des étangs, les tourbières présentent tous les stades dynamiques d'évolution, allant du bas-marais aux boisements à bouleaux, en passant par la tourbière à sphaignes et les landes arbustives à Bruyère à quatre angles.

Liés à la présence d'une nappe d'eau en surface et ainsi engorgés de façon plus ou moins permanente, les milieux tourbeux abritent de nombreuses espèces spécialisées et rares en Bourgogne et constituent le lieu de vie d'une faune diversifiée composée, entre autres, d'insectes et d'amphibiens.



Les forêts : Parmi les forêts aux diversifiés, les plus remarquables sont les forêts inondables ou de bord de cours d'eau à base d'aulnes glutineux et de saules.

D'intérêt européen, ces boisements alluviaux luttent contre l'érosion en contribuant à fixer les berges et jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associés aux bois de feuillus de grande superficie, ils constituent le refuge, la zone de reproduction ou le territoire de chasse de plusieurs espèces animales, dont des chauves-souris.

Les enjeux sur le site



Les landes sèches, à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 avec les milieux tourbeux, constituent des habitats naturels d'intérêt européen dont le maintien apparaît comme un enjeu prioritaire. Succédant aux pelouses, elles sont principalement menacées par leur dynamique végétale naturelle qui, en l'absence de pratiques agropastorales, se traduit par une colonisation importante par les ligneux et leur fermeture progressive.

⇒ Restaurer les landes en voie de fermeture et les entretenir par le biais d'activités agropastorales menées de façon extensive.



Les zones tourbeuses sont des milieux naturels fragiles et en régression à l'échelle européenne. Au vue de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles elles sont soumises, elles constituent un enjeu de conservation majeur.

❖ Les actions anthropiques susceptibles de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des tourbières, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux, notamment les bouleaux. Concernant les tourbières situées en bordures d'étangs, les menaces sont principalement liées aux variations du niveau d'eau de ces derniers.

⇒ Restaurer ou maintenir l'alimentation en eau des milieux tourbeux. Prendre en compte leur sensibilité dans la gestion des étangs.

❖ L'absence de pratiques d'entretien laisse libre cours au développement de la Molinie et à l'apparition d'arbustes, provoquant la fermeture progressive du milieu.

⇒ Réaliser des actions d'entretien adaptées.



Les forêts, globalement en bon état de conservation, sont exploitées pour la production de bois. Des pratiques sylvicoles inadaptées pourraient s'avérer défavorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt européen (ouverture trop brutale, artificialisation des peuplements, dégradation des sols les plus fragiles par le passage d'engins de débardage, ...), dont la présence est considérée comme un enjeu important.

⇒ Poursuivre ou adopter une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Directive Habitats, Faune, Flore

Landes et gâtines de Puisaye



Numéro européen :

FR2601009

Numéro régional : 54

Département : Yonne

Arrondissement : Auxerre

Commune : Treigny

Surface : 93 hectares

Centré sur les Gâtines Beauchet, dans la région naturelle de Puisaye, le site Natura 2000 « Landes et gâtines de Puisaye » présente des marais tourbeux et des landes humides dans un contexte forestier de chênaies-hêtraies et de prairies.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies : Milieux ouverts de basse altitude caractérisés par une végétation adaptée à la fauche régulière et aux différents degrés d'humidité, les prairies sont favorables à maintes espèces végétales mais aussi à de nombreux mammifères et papillons. Parmi ces derniers, citons le Cuivré des marais qui fréquente les fonds humides et ensoleillés.



Les landes humides à marécageuses : Formations de transition succédant aux pelouses rares en Puisaye, les landes humides sont dominées par des arbrisseaux ras (callune et bruyère) et liées à des sols pauvres et sableux engorgés la majeure partie de l'année. De surface restreinte et en mosaïque avec les milieux forestiers et le bas-marais, elles hébergent une faune remarquable principalement représentée par des oiseaux, des insectes, des reptiles et des araignées.



les libellules.

Le bas-marais : Lié à la présence permanente d'eau sur les sols acides, le marais apparaît comme un complexe de zones tourbeuses plus ou moins évoluées composées de sphaignes, de molinie, de saules et de bouleaux. Permettant le développement d'espèces végétales originales et souvent rares en Bourgogne, il possède une grande richesse floristique et constitue un lieu de reproduction important pour les amphibiens et

Les enjeux sur le site



Pour la plupart menacées par l'évolution des pratiques agricoles, les prairies humides à marécageuses constituent un enjeu important.

❖ La majeure partie des prairies subit l'intensification des pratiques agricoles qui se traduit par le remplacement de la fauche par un pâturage continu, le drainage des parcelles et des amendements importants. Associée à la conversion de prairie en cultures céréalières, ces activités tendent à faire régresser les milieux prairiaux et à

banaliser le cortège floristique et faunistique qui en dépend.

⇒ Préserver les prairies humides à marécageuses. Poursuivre ou adopter leur exploitation par un système de fauche extensive dominant.

❖ Parmi les prairies les plus difficiles d'exploitations, certaines sont progressivement abandonnées. L'absence de pratiques de fauche ou de pâturage permet alors l'apparition de friches au détriment des milieux prairiaux, du fait notamment d'une colonisation naturelle par les ligneux.

⇒ Maintenir ou reprendre des activités agropastorales extensives (fauche dominante).



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 et soumises à la fois à des menaces naturelles et anthropiques, les landes humides sont des habitats naturels relictuels en Puisaye, pour lesquels le maintien est un enjeu prioritaire.

❖ Très sensibles à l'assèchement, elles sont vulnérables face à toute activité susceptible de modifier les conditions d'humidité du sol.

⇒ Maintenir le fonctionnement hydrique.

❖ Sur les sols les moins humides des landes, s'effectue une recolonisation forestière. Issue du développement naturel de la Fougère aigle et du Bouleau ou de plantations anciennes de résineux tels le Pin laricio de Corse, la présence des espèces ligneuses tend à fermer les milieux et à accélérer leur assèchement.

⇒ Restaurer les landes puis les entretenir par un pâturage extensif et une fauche irrégulière. Favoriser la reconversion des parcelles plantées en espèces exogènes.



Les marais sont des milieux fragiles et en régression à l'échelle européenne. L'existence du bas-marais est donc considérée ici comme un enjeu de taille, lié aux facteurs naturels et humains.

Si le marais est l'un des mieux conservés parmi ceux de ce type en Puisaye, la Molinie, témoin de perturbations hydriques passées, y est largement représentée. Constituant une formation quasiment mono-spécifique dans les zones de forte battance de la nappe, elle contribue à la banalisation du cortège floristique et préfigure, avec les saules, la fermeture du milieu.

⇒ Restaurer le réseau hydrique d'alimentation et entretenir le bas-marais (lutte contre les ligneux et activités agropastorales extensives).



Directive Habitats, Faune, Flore

Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures paratourbeuses et landes

Numéro européen :

FR2601011

Numéro régional : 56

Département : Yonne

Arrondissement : Auxerre

Communes : Bléneau, Moutiers-en-Puisaye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Privé, Treigny

Surface : 473 hectares



Dans la région naturelle de Puisaye, le site Natura 2000 « Etangs oligotrophes à Littorelles de Puisaye, à bordures paratourbeuses et landes » est éclaté en quatre unités. Il comprend, à proximité du Loiret, les étangs des Blondeaux et Lélou, et au sud, l'étang Charmoy et les étangs de Chassain et de Guédélon. Chacun de ces plans d'eau est bordé de ceintures végétales particulières, associées à des landes de zones humides marécageuses et paratourbeuses dans un contexte forestier bien développé.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux humides afférents : D'origine artificielle, ils participent à la biodiversité en permettant l'installation de formations végétales de la pleine eau (végétation aquatique flottante) aux zones d'atterrissement à exondation plus ou moins marquée (pelouses à Littorelles).

Les ceintures végétales, réparties de manière concentriques en fonction de la profondeur de l'eau, procurent refuge, nourriture et lieu de reproduction à maintes espèces animales, en particulier des libellules.



Les forêts : Les habitats forestiers sont variés et répartis en fonction de l'hydromorphie des sols. Ils sont principalement représentés par les hêtraies-chênaies atlantiques développées sur les sols relativement sains des pentes, les chênaies pédonculées sur les bas de coteaux plus ou moins humides, les aulnaies-frênaies implantées sur les berges des cours d'eau et les boulaies tourbeuses, dans les dépressions d'accumulation d'eau.

L'ensemble des espaces boisés procure gîte et nourriture à de nombreuses espèces, dont le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition, et des chauves-souris tel le Grand-Murin. Ce dernier affectionne particulièrement les milieux présentant un sous-bois où il glane au sol les insectes constituant son régime alimentaire.



Les landes : Formations de transition succédant aux pelouses, les landes sont de deux types. Les landes sèches caractérisées avant tout par la domination d'arbrisseaux ras (callune et bruyère), et les landes humides à Bruyère à quatre angles, liée à l'existence d'une phase d'engorgement du sol au cours de l'année. Elles abritent une faune et une flore souvent rares et menacées.



Les prairies humides : Elles sont colonisées par une végétation originale, liée à la fauche régulière et adaptée aux différents degrés d'humidité. Elles hébergent de nombreuses espèces animales dont des reptiles et des papillons et qui y voient un lieu de vie idéal. Parmi ces derniers, citons le Cuivré des marais, typique des marais, des prairies humides ou inondables de plaine.

Les enjeux sur le site



Les étangs et les milieux aquatiques, de par les groupements végétaux d'intérêt européen qui leur sont associés, sont à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000. L'existence de tels habitats naturels aquatiques, définie comme un enjeu prioritaire, est soumise à des menaces principalement liées au facteur humain telles que :

- les dégradations physiques des plans d'eau et de leurs berges (piétinement dû à la fréquentation humaine, envasement naturel) ;
 - les perturbations qualitatives et quantitatives de l'eau en provenance du bassin versant ;
 - la gestion des étangs qui peut provoquer l'arrêt des variations du niveau d'eau.
- ⇒ Préserver les étangs et les milieux aquatiques associés.



Au vue de leur superficie importante et du nombre d'espèces qu'ils abritent, les habitats forestiers d'intérêt européen, et plus précisément leur degré de naturalité constituent un enjeu sur le site Natura 2000. Ils présentent deux facettes liées à la gestion sylvicole actuelle ou passée.

- ❖ La majeure partie des forêts se trouve dans un bon état de conservation et possède une bonne valeur biologique. Toutefois, les plantations de résineux (Douglas et Epicéa) ou de feuillus (Chêne rouge d'Amérique), bien que minoritaires et localisées, peuvent représenter une menace pour les habitats naturels forestiers.
- ⇒ Conserver ou restaurer la naturalité des milieux, maintenir les conditions d'humidité des sols et poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers.
- ❖ La hêtraie atlantique à Houx se raréfie par élimination systématique du Hêtre au profit du chêne sessile.
- ⇒ Restaurer la Hêtraie et favoriser la régénération naturelle du hêtre.



Concernant les landes, l'enjeu de conservation porte en premier lieu sur leur existence dans un contexte forestier. Ayant largement souffert de la déprise agricole, elles se sont progressivement boisées et sont aujourd'hui relictuelles en Puisaye.

⇒ Restaurer les landes, maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des landes humides et réaliser des actions d'entretien et de réouverture de milieux.



Le maintien des prairies humides, à fort enjeu patrimonial, dépend majoritairement des pratiques agricoles qui s'y exercent. L'assèchement des prairies, la substitution de la fauche par le pâturage continu tel qu'il est pratiqué traditionnellement et la fertilisation ont pour conséquence un appauvrissement rapide du cortège floristique.

- ⇒ Favoriser le système de fauche tardive et régulière dominant pour l'exploitation des prairies. Préserver les conditions d'humidité des sols.



Directive Oiseaux

Basse vallée de la Seille

Numéro européen : FR2610006

Numéro régional : ZPS 1

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Mâcon, Louhans

Communes : Branges, Briennes, Huilly-sur-Seille, Ratenelle, Cuisery, Jouvencçon, La Truchère, La Genette, Louhans, Rancy, Loisy, Préty, Romenay, Savigny-sur-Seille, Sornay, Bantanges

Surface : 3 047 hectares



Le site Natura 2000 « Basse vallée de la Seille » porte sur la partie aval du cours de la rivière

Seille, dans le secteur de Louhans, à la confluence avec la Saône. Il se distingue par de vastes espaces ouverts de prairies inondables entrecoupés de massifs boisés et de forêts alluviales.

La diversité des habitats naturels liés au régime d'inondation de la Seille est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les milieux ouverts de prairies et de pelouses sur dunes : Caractérisés par un couvert herbacé dense, les milieux prairiaux hébergent plusieurs espèces d'oiseaux, dont la plus emblématique est le Râle des genêts. Ce dernier, en fort déclin en Europe, affectionne particulièrement les prairies de fauche inondables de la zone alluviale dont la végétation lui procure un abri pour nicher, se nourrir et se déplacer.



Les pelouses sur dunes, localisées uniquement sur la Réserve naturelle régionale de la Truchère et ponctuées de buissons épars, abritent quant à elles, l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe, deux espèces d'intérêt européen menacées par la disparition et les modifications de leurs habitats du fait, notamment, de l'intensification et de l'abandon des pratiques agricoles et des reboisements.



Les forêts inondables : Les espaces boisés du lit majeur de la Seille constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. Les plus emblématiques sont le Pic noir et le Pic cendré, deux espèces arboricoles utilisant leur bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves et pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent.



Les milieux aquatiques et les zones humides : Le complexe tourbeux de la Lioche, les étangs, les mares, la Seille et les anciens bras de la rivière, connectés au lit mineur lors des crues, jouent un rôle essentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Certaines d'entre elles (hérons, Râles des genêts, ...) profitent de la présence

d'insectes, de poissons et d'amphibiens pour se nourrir, tandis que d'autres trouvent ici un lieu de reproduction adapté. Citons le Blongios nain et le Busard des roseaux, dépendants des roselières présentes en bord de Seille pour nicher.

Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.

Les enjeux sur le site



Habitat du Râle des genêts, les prairies inondables, dont la conservation apparaît comme un enjeu prioritaire, sont particulièrement menacées par l'évolution des activités agropastorales.

Principale pratique agricole du Val de Seille, la fauche dominante est garante du maintien des prairies dans un état de conservation propice à de nombreuses espèces. Une modification de ces pratiques, notamment l'intensification du pâturage, l'accentuation du drainage mais aussi la conversion des prairies de fauche en cultures céréalières ou en peupleraie, entrerait en contradiction avec les objectifs de maintien et de préservation des habitats naturels prairiaux et de l'avifaune associée.

⇒ Préserver ou restaurer les prairies et maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive. Privilégier la fauche tardive pour permettre la nidification du Râle des genêts.



De par leur rareté en Bourgogne et leur richesse faunistique et floristique exceptionnelle, les pelouses et les landes sur dunes d'origine éolienne constituent un enjeu majeur.

Incluses dans la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, les pelouses et les landes sur dunes ne font l'objet d'aucune activité agropastorale. La problématique de maintien de ces systèmes est donc principalement liée à leur dynamique naturelle d'évolution se traduisant par une fermeture progressive et une fixation des sables. Pour pallier le boisement naturel défavorable à l'avifaune liée aux milieux ouverts, les pelouses et les landes sur dunes sont soumises à un plan de gestion et de restauration.

⇒ Poursuivre la restauration et la préservation des pelouses et des landes sur sable, indispensables au maintien de nombreuses espèces d'oiseaux.



En ce qui concerne les milieux forestiers, l'enjeu de conservation porte principalement sur leur maintien et leur capacité d'accueil pour l'avifaune.

Les dérangements, particulièrement préjudiciables en période de reproduction, et les modifications des habitats naturels induites par les activités sylvicoles sont extrêmement défavorables pour les nombreuses espèces d'oiseaux (disparition de loges à pics, de plates-formes à hérons, ...).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités économiques et de loisirs effectuées au sein des milieux forestiers.



L'ensemble des milieux aquatiques et des zones humides associées constituent des lieux d'alimentation, de reproduction et de repos à une avifaune de forte valeur patrimoniale. Leur existence, définie comme un enjeu prioritaire, est fortement menacée par certaines activités économiques et touristiques telles que :

- toute action susceptible de modifier le régime hydrique de la Seille, notamment les enrochements et les extractions de granulats qui modifient les conditions d'inondabilité de la vallée et provoquent la déconnexion des annexes hydrauliques, l'assèchement des mares et la diminution des habitats naturels pionniers ;

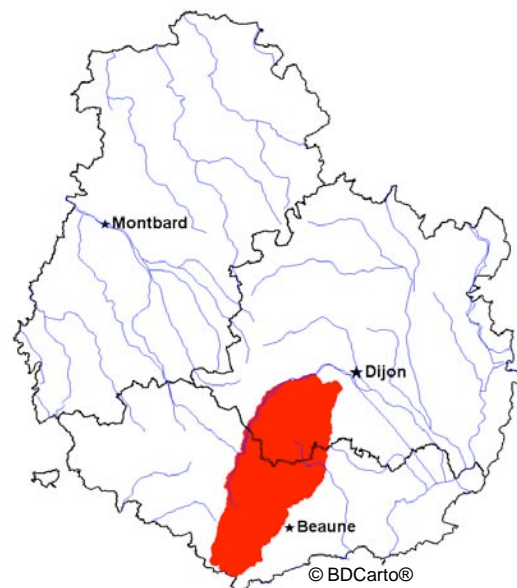
- les pollutions d'origine agricole et industrielle, altérant la qualité de l'eau et engendrant la disparition des espèces les plus sensibles ;

- la fréquentation humaine qui provoque des dérangements à répétition et peut, dans certains cas conduire à la disparition d'espèces.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des habitats naturels aquatiques et des espèces dans la pratique d'activités économiques, sportives et de loisirs.



Arrière Côte de Dijon et de Beaune



Numéro européen :

FR2612001

Numéro régional : ZPS 2

Département : Côte d'Or

Arrondissements : Dijon,
Beaune

Communes : cf. tableau

Surface : 60 661 hectares

Le site Natura 2000 de « l'Arrière Côte de Dijon et de Beaune » constitue un vaste ensemble de plateaux calcaires, dont l'altitude varie entre 200 et 650 mètres. Caractérisé par de grands massifs forestiers entrecoupés de pelouses calcaires et dominants des milieux prairiaux de fond de vallée, il présente des habitats naturels très diversifiés, favorables à l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie sont le lieu de vie de deux espèces d'oiseaux remarquables dont la reproduction dépend de la présence de sites rupestres et d'une tranquillité absolue : le Faucon pèlerin et le Hibou Grand Duc.



Les pelouses et landes sèches : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes calcaires où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés, les pelouses et les landes sèches accueillent de nombreux oiseaux. Parmi eux, l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et le Circaète Jean-le-Blanc, trois espèces d'intérêt européen menacées par la disparition des pelouses, des landes et des friches du fait, notamment, de l'intensification ou de l'abandon des pratiques agricoles.



Les prairies : Implantées en fonds de vallées plus ou moins humides et maillées de haies, de lisières forestières et de ripisylves, les prairies bocagères constituent le domaine vital de la Pie grièche-écorcheur et contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation de nombreux oiseaux dont l'Oedicnème criard, les busards et le Milan noir.



Les forêts : Au cœur même des massifs forestiers, la présence de vieux peuplements permet la nidification d'espèces. Citons l'Aigle botté, un rapace rare en Bourgogne, le Pic noir et le Pic cendré, se nourrissant principalement de larves et d'insectes qu'ils dénichent dans le bois en décomposition, et la Chouette de Tengmalm, nichant dans des cavités creusées par certains Pics dans le tronc des arbres.

Les enjeux sur le site



La présence du Faucon pèlerin et du Hibou grand Duc, déterminante pour la proposition du site au Réseau Natura 2000, apparaît comme un enjeu prioritaire. Extrêmement sensibles aux dérangements, en particulier lorsqu'ils interviennent pendant la période de reproduction, ces deux espèces sont menacées par l'ensemble des pratiques de sports et de loisirs réalisées au sein des habitats rocheux mais aussi par toute activité bruyante effectuée à proximité.

⇒ Poursuivre les prises en compte de la sensibilité des espèces dans les pratiques économiques, sportives et de loisirs.



De par leur rareté en Bourgogne et leur richesse faunistique et floristique exceptionnelle, les pelouses et les landes sèches constituent un enjeu majeur. Globalement en bon état de conservation, elles sont soumises à des menaces essentiellement naturelles. Les pelouses ont longtemps été consacrées au pastoralisme avant d'être progressivement délaissées. L'abandon de toute pratique agricole, datant du début des années 1950, a laissé libre au cours à la colonisation par les ligneux (Cornouillier, Prunellier, Buis, ...), annonçant des stades préforestiers et, avec eux, la disparition des espèces d'oiseaux liées aux milieux ouverts de pelouses.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien (fauche et/ou pâturage extensifs) afin de préserver tous les stades dynamiques des pelouses et l'avifaune associée.



Les prairies occupent une surface significative et jouent un rôle important pour de nombreux oiseaux. Leur présence, considérée comme un fort enjeu de conservation, est menacée par l'évolution des pratiques agricoles qui contribuent à la disparition des habitats naturels propices à l'avifaune.

Certaines prairies, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par les ligneux. D'autres sont exploitées de façon intensive (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou converties en culture céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive garante des milieux ouverts et des éléments du paysage bocager (haies, bosquets, ...).



Au même titre que les prairies, les milieux forestiers constituent un fort enjeu de conservation. Selon qu'elles soient plus ou moins soumises aux activités sylvicoles, les forêts présentent deux facettes :

❖ Certaines forêts, situées sur des versants difficiles d'accès peu favorables à leur exploitation sylvicole, sont en bon état de conservation et offrent, de par leur degré de naturalité, une multitude d'habitats naturels indispensables à l'avifaune forestière.

⇒ Conserver la naturalité des milieux forestiers peu exploités.

❖ Les forêts les plus accessibles sont, quant à elles, valorisées par exploitation de bois et plantations de résineux qui tendent à artificialiser les peuplements et ainsi raréfier les habitats naturels d'espèces (suppression des arbres morts, disparition des loges à pics, ...)

⇒ Reconquérir les boisements feuillus et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2601017

| DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|-------------|-------------------|----------------|
| COTE D'OR | ANTHEUIL | BEAUNE |
| | ARCENANT | BEAUNE |
| | ARCEY | DIJON |
| | AUBIGNY-LA-RONCE | BEAUNE |
| | AUXEY-DURESSSES | BEAUNE |
| | BESSEY-EN-CHAUME | BEAUNE |
| | BEVY | DIJON |
| | BROCHON | DIJON |
| | CHAMBOLLE-MUSIGNY | DIJON |
| | CHAUX | BEAUNE |
| | CHENOVE | DIJON |
| | CURTIL-VERGY | DIJON |
| | CUSSY-LA-COLONNE | BEAUNE |
| | ECHEVRONNE | BEAUNE |

| | |
|------------------------|--------|
| FLAVIGNEROT | DIJON |
| MELOISEY | BEAUNE |
| QUEMIGNY-POISOT | DIJON |
| SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ | DIJON |
| VAUCHIGNON | BEAUNE |
| VOSNE-ROMANÉE | BEAUNE |
| AUBAINE | BEAUNE |
| BARBIREY-SUR-OUCHÉ | DIJON |
| BAUBIGNY | BEAUNE |
| BEAUNE | BEAUNE |
| CHAMBOEUF | DIJON |
| CHEVANNES | DIJON |
| COMBLANCHIEN | BEAUNE |
| CORCELLES-LES-MONTS | DIJON |
| L'ÉTANG-VERGY | DIJON |
| FLEUREY-SUR-OUCHÉ | DIJON |
| GERGUEIL | DIJON |
| LUSIGNY-SUR-OUCHÉ | BEAUNE |
| MAGNY-LES-VILLERS | BEAUNE |
| MAREY-LES-FUSSEY | BEAUNE |
| MONTHÉLIE | BEAUNE |
| NANTOUX | BEAUNE |
| SEGROIS | DIJON |
| BLIGNY-SUR-OUCHÉ | BEAUNE |
| BOUILLAND | BEAUNE |
| BOUZE-LES-BEAUNE | BEAUNE |
| LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ | BEAUNE |
| CLEMENCEY | DIJON |
| COLLONGES-LES-BEVY | DIJON |
| COLOMBIER | BEAUNE |
| CORGOLOIN | BEAUNE |
| CORMOT-LE-GRAND | BEAUNE |
| CURLEY | DIJON |
| FLAGEY-ECHEZEUX | BEAUNE |
| IVRY-EN-MONTAGNE | BEAUNE |
| MEUILLEY | BEAUNE |
| MEURSAULT | BEAUNE |
| SEMEZANGES | DIJON |
| COUCHEY | DIJON |
| CRUGEY | BEAUNE |
| DETAÏN-ET-BRUANT | DIJON |
| GEVREY-CHAMBERTIN | DIJON |
| GISSEY-SUR-OUCHÉ | DIJON |
| MAVILLY-MANDELLOT | BEAUNE |
| MESSANGES | DIJON |
| NOLAY | BEAUNE |
| PERNAND-VERGELESSES | BEAUNE |
| POMMARD | BEAUNE |
| PREMEAUX-PRISSEY | BEAUNE |
| PULIGNY-MONTRACHET | BEAUNE |
| REULLE-VERGY | DIJON |
| SAINT-ROMAIN | BEAUNE |
| URCY | DIJON |

| | |
|------------------------|--------|
| VILLARS-FONTAINE | BEAUNE |
| VILLERS-LA-FAYE | BEAUNE |
| FIXIN | DIJON |
| FUSSEY | BEAUNE |
| MARSANNAY-LA-COTE | DIJON |
| MONTCEAU-ET-ECHARNANT | BEAUNE |
| MOREY-SAINT-DENIS | DIJON |
| NUITS-SAINT-GEORGES | BEAUNE |
| LA ROCHEPOT | BEAUNE |
| SAINT-JEAN-DE-BOEUF | DIJON |
| SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE | DIJON |
| THOREY-SUR-OUCHE | BEAUNE |
| VELARS-SUR-OUCHE | DIJON |
| SAINT-AUBIN | BEAUNE |
| SANTOSSE | BEAUNE |
| SAVIGNY-LES-BEAUNE | BEAUNE |
| LADOIX-SERRIGNY | BEAUNE |
| TERNANT | DIJON |
| VEUVEY-SUR-OUCHE | BEAUNE |
| VOLNAY | BEAUNE |



NATURA 2000

Directive Oiseaux

Vallées de la Loire et de l'Allier de Mornay-sur-Allier à Neuvy-sur-Loire

Numéro européen : FR2610004

Numéro régional : ZPS 4

Départements : Cher, Nièvre

Arrondissements : cf. tableau

Communes : cf. tableau

Surface : 13 815 hectares dont 7 995 en Bourgogne



Ce site Natura 2000 d'orientation nord-sud inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 80 Km et les deux rives de l'Allier sur environ 20 kilomètres dans le département de la Nièvre et du Cher. Ce site appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers. Ce secteur est également nommé « Loire des îles ». Cet ensemble constitue une zone de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Le lit mineur de la Loire et de l'Allier : La Loire et son principal affluent sont des cours d'eau puissants. Leur forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction. La Sterne naine, la Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard, nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou des bancs d'alluvions formés au gré de ces cours d'eau.



Les milieux ouverts de pelouses et de prairies : Caractérisés par un couvert herbacé bas, les milieux ouverts hébergent plusieurs espèces d'oiseaux. Une population isolée de Cigogne blanche se reproduit dans des arbres ou des constructions humaines et s'alimente dans les ensembles prairiaux parsemés de milieux aquatiques. Lors de la migration, des dizaines de petits passereaux profitent de ces lieux pour se reposer et s'alimenter.



Les milieux aquatiques annexes : Peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras connectés au lit mineur lors des crues, constituent un lieu d'alimentation important pour l'avifaune nicheuse, notamment pour les ardéidés (hérons) et le Martin-pêcheur. Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.



Les forêts inondables : Les espaces boisés du lit majeur de la Loire constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une espèce arboricole utilisant son bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves et pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.

Les enjeux sur le site



A l'origine de nombreux habitats naturels indispensables à la reproduction de certains oiseaux, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

❖ Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...) et de la disparition de l'avifaune associée.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.

❖ Les grèves de la Loire et de l'Allier sont le siège de nombreuses activités de loisirs qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent être à l'origine du dérangement des oiseaux, particulièrement préjudiciables en période de reproduction.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre de ces activités (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



Le maintien des prairies et des pelouses à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire et de l'Allier.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, se traduisant par la conversion de prairies en cultures céréalières, par l'intensification du pâturage ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets, ...), constitue une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire et de l'Allier susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Au vu de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les milieux aquatiques constituent aussi un des enjeux majeurs. Leur maintien dans état de conservation propice à l'avifaune est fortement dépendant des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des

milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles.

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Le maintien de la capacité d'accueil d'oiseaux forestiers est lié aux activités sylvicoles : elles peuvent s'avérer ponctuellement dérangeantes et entraîner des modifications d'habitats naturels plus durables (disparition de loges à pics, élimination des arbres morts, ...).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités sylvicoles.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2610004

| REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|-----------|-------------|-----------------------|-----------------------|
| BOURGOGNE | NIEVRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | FOURCHAMBAULT | NEVERS |
| | | GERMIGNY-SUR-LOIRE | NEVERS |
| | | LANGERON | NEVERS |
| | | LA CHARITE-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | GARCHIZY | NEVERS |
| | | GIMOUILLE | NEVERS |
| | | MARS-SUR-ALLIER | NEVERS |
| | | MYENNES | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | NEUVY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | NEVERS | NEVERS |

| | | | |
|-------------|---------|-------------------------|-----------------------|
| | | TRACY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | LA CELLE-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | LIVRY | NEVERS |
| | | LA MARCHÉ | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | MARZY | NEVERS |
| | | MESVES-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | POUILLY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | SAINCAIZE-MEAUCE | NEVERS |
| | | TRONSANGES | COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| | | CHALLUY | NEVERS |
| CENTRE | CHER | APREMONT SUR ALLIER | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | ARGENVIERES | BOURGES |
| | | BANNAY | BOURGES |
| | | BEFFES | BOURGES |
| | | BELLEVILLE SUR LOIRE | BOURGES |
| | | COUARGUES | BOURGES |
| | | COURS LES BARRES | BOURGES |
| | | MORNAY SUR ALLIER | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | SANCERRE | BOURGES |
| | | BOULLERET | BOURGES |
| | | LA CHAPELLE MONTLINARD | BOURGES |
| | | CUFFY | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | JOUET SUR L'AUBOIS | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | MENETREOL SOUS SANCERRE | BOURGES |
| | | NEUVY LE BARROIS | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | SAINT LEGER LE PETIT | BOURGES |
| | | SURY PRES LERE | BOURGES |
| | | HERRY | BOURGES |
| | | LERE | BOURGES |
| | | MARSEILLES LES AUBIGNY | BOURGES |
| SAINT-SATUR | BOURGES | | |
| THAUVENAY | BOURGES | | |



Directive Oiseaux

Massifs forestiers et vallées du châillonais

Numéro européen : FR2612003

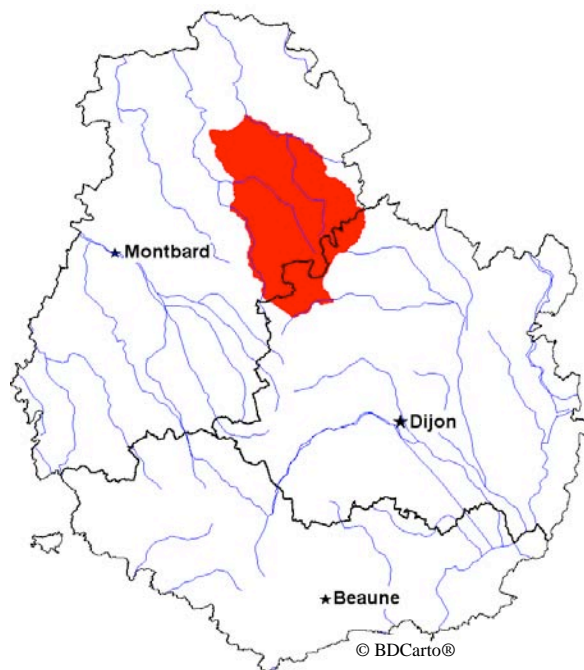
Numéro régional : ZPS 5

Département : Côte d'Or

Arrondissements : Dijon, Montbard

Communes : Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Beaulieu, Beaunotte, Belenod-sur-Seine, Beneuvre, Billy-les-Chanceaux, Buncey, Bure-les-Templiers, Busseaut, Bussières, Chanceaux, Duesme, Echalot, Essarois, Etalante, Fraignot-et-Vesvrotte, Frénois, Grancey-le-Château-Neuville, Lamargelle, Leuglay, Léry, Maisey-le-Duc, Mauvilly, Meulson, Minot, Moitron, Montmoyen, Pellerey, , Nod-sur-Seine, Oigny, Origny, Orret, Poiseul-la-Grange, Poiseult-la-Ville-et-Laperrière, Quemigny-sur-Seine, Recey-sur-Ource, Rochefort, Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux, Salives, Terrefondrée, Vanvey, Villiers-le-Duc, Voulaines-les-Templiers

Surface : 58 949 hectares



**Le
site**

Natura 2000 est localisé au nord de la

Côte d'Or, dans la région naturelle du Châtillonais.

Les forêts, entrecoupées de clairières et de marais, recouvrent les vastes plateaux calcaires entaillés de vallées étroites et encaissées.

L'ensemble, formant un paysage remarquable, offre une diversité d'habitats naturels favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, nicheuses, hivernantes ou migratrices.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : De superficie importante ou formant simplement des linéaires sur les rives des étangs et des cours d'eau, les espaces forestiers aux faciès diversifiés offrent des sites de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux, notamment la Cigogne noire, nichant exclusivement dans les grands massifs forestiers de feuillus où elle mène une vie extrêmement discrète, et l'Aigle botté, un rapace rare en Bourgogne.

La présence de vieux peuplements permet aussi la reproduction du Pic noir, du Pic cendré et du Pic mar, trois espèces forestières se nourrissant d'insectes et de larves, ainsi que de la Chouette de Tengmalm, nichant dans des cavités creusées par certains Pics dans le tronc des arbres.



Les prairies : Implantées en fond de vallées plus ou moins humides et maillées de haies, de lisières forestières et de ripisylves, les prairies bocagères constituent le domaine vital de la Pie grièche-écorcheur et de l'Alouette lulu. Riches en insectes, reptiles et micromammifères, elles contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation de nombreux oiseaux dont l'Aigle botté, la Bondrée apivore et le Milan royal.



Les milieux aquatiques : Les rivières et ruisseaux, les étangs, les mares et les zones humides afférentes, jouent un rôle essentiel pour bon nombre d'espèces d'oiseaux. Certains (hérons, Cigogne noire, ...) profitent de la présence d'insectes, de poissons et d'amphibiens pour se nourrir, tandis que d'autres trouvent ici un lieu de reproduction adapté. Citons le Martin pêcheur, creusant un tunnel dans les parois verticales des berges érodées par les cours d'eau pour nicher.

Les enjeux sur le site



Occupant plus de la moitié de la superficie totale du site Natura 2000 et abritant les trois espèces forestières les plus rares de Bourgogne (Cigogne noire, Aigle botté et Chouette de Tengmalm), les forêts apparaissent comme un enjeu prioritaire.

Faisant l'objet d'une gestion sylvicole globalement adaptée, elles sont pour la plupart en bon état de conservation et offrent, de par leur degré de naturalité, une multitude d'habitats naturels indispensables à l'avifaune. Toutefois, les dérangements, particulièrement préjudiciables en période de reproduction et provoqués par certaines activités sylvicoles ou de loisirs, peuvent être dommageables aux espèces les plus sensibles, notamment la Cigogne noire.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces. Préserver la capacité d'accueil des milieux forestiers et prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités économiques et de loisirs.



Au vue de leur grand intérêt pour de nombreuses espèces d'oiseaux, les prairies, bien que peu représentées, sont considérées comme un enjeu majeur. En grande partie soumises à une activité d'élevage bovin extensif, elles sont menacées par l'évolution des pratiques agricoles, qui tend à raréfier les habitats naturels utiles à l'avifaune (conversion des prairies en cultures ou peupleraies, intensification des pratiques agricoles et suppression de haies).

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.



Au même titre que les prairies, les milieux humides constituent un fort enjeu. Du fait des activités agricoles extensives, ils se trouvent dans un état de conservation propice à de nombreux oiseaux. A l'origine de dérangements, la fréquentation humaine non maîtrisée peut s'avérer défavorable, en particulier sur les secteurs exploités par les oiseaux pour se nourrir (Cigogne noire) et se reproduire.



⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



NATURA 2000

Directive Oiseaux

Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire

Numéro européen : FR2612006

Numéro régional : ZPS 7

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Louhans

Communes : Baudrières, Beaumont-sur-Grosne, Bey, Boyer, La Chapelle-de-Bragny, La Chapelle-de-Guinchay, Ciel, Crèches-sur-Saône, Damerey, Epervans, Frangy-en-Bresse, Gigny-sur-Saône, Lacrost, Laives, Lalheue, Marnay, Messey-sur-Grosne, Montcony, Ormes, Ouroux-sur-Saône, Saint-Ambreuil, Saint-Cyr, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Loup-de-Vareennes, Saint-Maurice-en-Rivière, Saint-Usuge, Santilly, Sens-sur-Seille, Simandre, Le Tartre, Tournus, Vareennes-le-Grand, Vareennes-lès-Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs, Verjux

Surface : 8871 hectares



Le site Natura 2000 « Prairies et milieux associés de Saône-et-Loire » porte sur quatre secteurs du bassin inondable de la Saône :

- le val de Saône en amont de Chalon-sur-Saône ;
- le val de Saône entre Chalon-sur-Saône et Tournus ainsi que la basse vallée de la Grosne ;
- le val de Saône en aval de Mâcon ;
- un vaste espace de prairies du val de Seille, en amont de Louhans.

Chaque entité présente des espaces ouverts de prairies inondables de fauche et/ou de pâture, favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies et milieux associés : Le caractère inondable des prairies et leur mode de gestion conditionnent la structure de la végétation et par conséquent l'utilisation de l'habitat par l'avifaune.

Les prairies de fauche, caractérisées par un couvert végétal dense dominé par les graminées sociales, constituent des sites de reproduction pour certains oiseaux, dont le plus emblématique est le Râle des genêts, en fort déclin en Europe.

Les prairies de pâture, caractérisées par la présence de zones de refus, de broussailles et de déjections animales, abritent de nombreux insectes et autres invertébrés.

Les milieux prairiaux, en mosaïque avec des milieux tels que les haies et les lisières boisées permettent l'accueil de la Pie-grièche écorcheur, espèce inféodée aux milieux bocagers.



Les milieux aquatiques et les ripisylves : La Saône et ses affluents (Seille et Grosne notamment), bordés d'une végétation rivulaire plus ou moins dense, jouent un rôle essentiel pour de nombreux oiseaux. Les ardéidés (Bihoreau gris, Aigrette garzette) y trouvent une alimentation riche avec la présence de poissons et d'amphibiens, ainsi qu'un lieu de reproduction adapté. Le Martin-pêcheur est également inféodé à ces milieux ; il pond ses œufs dans un tunnel creusé dans les parois verticales des berges érodées.



Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.



Les forêts alluviales : Les espaces boisés du lit majeur de la Saône constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Milan noir, pics, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic cendré, espèce se nourrissant principalement d'insectes et de larves et utilisant son bec pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.

Les enjeux sur le site



Habitat du râle des genêts, les prairies inondables occupent de grandes surfaces. Leur maintien, soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, apparaît comme un enjeu prioritaire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, se traduisant par la conversion de prairies en cultures céréalières, l'intensification des pratiques, le remplacement de la fauche par le pâturage ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets, ...), représente une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive. Privilégier la fauche tardive permettant la nidification du Râle des genêts.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Saône susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



❖ Au vu de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les milieux aquatiques constituent aussi un des enjeux principaux. En assez bon état de conservation, ils font toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- toute action susceptible de modifier le régime hydrique de la Saône (les enrochements et extractions de granulats provoquent la déconnexion des annexes alluviales, l'assèchement des mares, la diminution des habitats naturels pionniers et modifient les conditions d'inondabilité de la vallée) ;

- les pollutions d'origine agricole et industrielle, altérant la qualité de l'eau et engendrant la disparition de nombreuses espèces (amphibiens, insectes, ...) ;

- la surfréquentation humaine de certains secteurs qui provoque des dérangements de

l'avifaune.

❖ Les ripisylves, importantes pour la reproduction de certains oiseaux, sont discontinues et peu présentes sur l'ensemble du site Natura 2000.

⇒ Restaurer les ripisylves et leur fonctionnalité pour l'accueil des oiseaux.



L'enjeu majeur lié aux habitats forestiers porte essentiellement sur leur capacité d'accueil d'oiseaux forestiers. Les activités sylvicoles peuvent s'avérer défavorables pour ces derniers, de par les dérangements et les modifications d'habitats naturels dont elles sont parfois à l'origine (disparition de loges à pics, élimination des arbres morts, ...).

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels forestiers et aux espèces et prendre en compte la sensibilité des espèces présentes en milieux

forestiers dans les activités économiques et de loisirs.



Directive Oiseaux

Basse vallée du Doubs et étangs associés



Numéro européen : FR2612005

Numéro régional : ZPS 8

Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Chalons-sur-Saône, Louhans

Communes : Anthumes, La Chapelle-Saint-Sauveur, Charrette-Varenes, Fretterans, Frontenard, Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Mouthier-en-Bresse, Navilly, Pierre-de-Bresse, Pontoux

Surface : 4 096 hectares

Le site Natura 2000 « Basse vallée du Doubs et étangs associés » est localisé en Saône-et-Loire. Il se compose de trois entités majeures :

- **le lit mineur du Doubs entre Fretterans et Navilly et son espace inondable, limité par un réseau de digues où sont présents des milieux et des forêts alluviales ;**
- **la plaine du Finage, dominée par les terres cultivées mais comportant des espaces prairiaux discontinus ;**
- **la frange du plateau bressan avec 4 ensembles d'étangs bordés principalement de boisements humides.**

La diversité des habitats naturels issus de la dynamique naturelle du Doubs est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Le Doubs et son lit mineur : Le Doubs est une rivière puissante et peu artificialisée. Sa dynamique façonne une multitude d'habitats naturels dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction. La Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou des bancs d'alluvions et le Martin-pêcheur pond ses œufs dans un tunnel qu'il creuse dans les parois verticales des berges érodées par la rivière.



Les étangs : Peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les étangs d'origine anthropique, contribuent à un apport non négligeable pour l'alimentation de l'avifaune, notamment pour les ardéidés (hérons) et le Martin-pêcheur.

Ils constituent aussi un lieu de reproduction pour plusieurs espèces, dont le Busard des roseaux, le Blongios nain et le Héron pourpré qui nichent dans les roselières des queues

d'étangs.

Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont le Balbuzard-pêcheur.



Les prairies inondables : Caractérisés par un couvert herbacé dense et bordés de haies bocagères, les milieux prairiaux hébergent plusieurs espèces d'oiseaux, dont la plus emblématique est la Pie-grièche écorcheur, espèce totalement inféodée aux milieux bocagers.

Les prairies procurent nourriture à de nombreuses espèces, parmi lesquelles la Cigogne blanche.



Les forêts inondables : Les espaces forestiers du lit majeur du Doubs constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux. Le plus emblématique est le Gorgebleue à miroir blanc qui trouve au sein des saulaies arbustives de la vallée du Doubs son unique lieu de reproduction en Bourgogne.

Les boisements abritent aussi des espèces exclusivement forestières, dont le Pic noir et le Pic mar, deux espèces arboricoles se nourrissant d'insectes et de larves et utilisant leur bec pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent.

Les enjeux sur le site



❖ Beaucoup de milieux naturels permettant à l'avifaune d'accomplir différentes phases vitales telles la reproduction et l'alimentation (grèves, bras morts, roselières, ...) se sont formés au gré du Doubs.

La dynamique fluviale, menacée par certaines actions anthropiques dont les enrochements de berges et la rectification partielle du lit, apparaît donc comme le principal enjeu sur le site Natura 2000.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en limitant les actions susceptibles de modifier le régime hydrique du Doubs.

❖ Les grèves sont le siège d'activités de loisirs qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements d'oiseaux, particulièrement préjudiciables en période de reproduction.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre de ces activités (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



Au vue de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les étangs constituent aussi un des enjeux principaux. Globalement en bon état de conservation, ils sont soumis à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain.

❖ Les queues marécageuses des plans d'eau se comblent progressivement et se peuplent de saules, écartant alors le Busard des roseaux, le Héron pourpré et le Blongios nain.

⇒ Préserver tous les stades de la dynamique végétale des berges et des queues d'étangs, en luttant contre l'envasement et le développement des ligneux.

❖ Les activités humaines (chasse, agriculture, pisciculture), ayant parfois une action positive sur les milieux aquatiques, peuvent également provoquer le dérangement de certains oiseaux, particulièrement dommageable en période de reproduction, et être à l'origine de perturbations physiques, chimiques et biologiques de la qualité de l'eau.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces lors des activités économiques, sportives et de loisirs.



Le maintien des prairies inondables à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, constitue une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés. Les conversions de prairies en cultures et peupleraies, l'intensification du pâturage ou, au contraire, l'abandon de toute pratique agropastorale laissant libre au cours au développement des ligneux, tendent à modifier et raréfier les habitats naturels prairiaux indispensables à l'avifaune.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive. Préserver les prairies et les éléments bocagers (haies, bosquets, ...).

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement de du Doubs susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



L'enjeu majeur lié aux habitats forestiers porte essentiellement sur leur capacité d'accueil d'oiseaux forestiers. De même que la fréquentation humaine, les activités sylvicoles peuvent s'avérer défavorables pour ces derniers, de par les dérangements et les modifications d'habitats naturels dont elles sont parfois à l'origine (disparition de loges à pics, de plates-formes à hérons, élimination des arbres morts, ...).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités économiques et de loisirs effectuées au sein des milieux forestiers.



Vallée de la Loire de Iguerande à Decize

Numéro européen : FR2612002
Numéro régional : ZPS 10
Départements : Saône-et-Loire, Nièvre, Allier
Arrondissements : cf. tableau
Communes : cf. tableau
Surface : 23 643 hectares dont 16 038 en Bourgogne



Le site Natura 2000 de la vallée de la Loire s'étend sur près de 125 kilomètres entre Iguerande à l'amont et Decize à l'aval. Il englobe la totalité du lit mineur et une partie du lit majeur de la Loire sur 3 départements (Nièvre, Saône et Loire, Allier) et se distingue par des milieux alluviaux, des prairies humides et un dense maillage de haies. L'ensemble, formant une structure paysagère aujourd'hui peu fréquente, constitue une zone de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : La Loire, fleuve ayant une forte dynamique fluviale, façonne une multitude d'habitats naturels dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction. La Sterne naine, la Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard, nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou des bancs d'alluvions formés au gré de la Loire.



Les milieux aquatiques annexes : Peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras de la Loire connectés au lit mineur lors des crues, constituent un lieu d'alimentation important pour l'avifaune, notamment pour les ardéidés (hérons) et le Martin-pêcheur. Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.



Les milieux ouverts de pelouses et de prairies : Caractérisés par un couvert herbacé bas, les milieux ouverts hébergent plusieurs espèces d'oiseaux. L'Alouette lulu, migratrice partielle en France, fréquente les pelouses ensoleillées ponctuées de buissons épars pour se nourrir et se reproduire tandis que la Pie-grièche écorcheur est inféodée aux paysages bocagers des milieux prairiaux.



Lors de la migration, des dizaines de petits passereaux profitent de ces lieux pour se reposer et s'alimenter



Les forêts inondables : Les espaces boisés du lit majeur de la Loire constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une espèce arboricole utilisant son bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves et pour forer des cavités dans lesquelles

elle niche.

Les enjeux sur le site



A l'origine de nombreux habitats naturels indispensables à la reproduction de certains oiseaux, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

❖ Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...) et de la disparition de l'avifaune associée.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.

❖ Les grèves de la Loire sont le siège de nombreuses activités de loisirs qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent être à l'origine du dérangement des oiseaux, particulièrement préjudiciables en période de reproduction.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre de ces activités (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



Au vue de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les milieux aquatiques constituent aussi un des enjeux principaux. Leur maintien dans état de conservation propice à l'avifaune est fortement dépendant des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles.

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



L'enjeu majeur lié aux habitats forestiers porte essentiellement sur leur capacité d'accueil d'oiseaux forestiers. Les activités sylvicoles peuvent s'avérer défavorables pour ces derniers, de par les dérangements et les modifications d'habitats naturels dont elles sont parfois à l'origine (disparition de loges à pics, élimination des arbres morts...).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités sylvicoles.



Le maintien des prairies et des pelouses à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, se traduisant par la conversion de prairies en cultures céréalières, par l'intensification du pâturage ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets, ...), constitue une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2612002

| REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT |
|-----------------|----------------|-------------------------|-----------------------|
| BOURGOGNE | NIEVRE | CHARRIN | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | | COSSAYE | NEVERS |
| | | DECIZE | NEVERS |
| | | DEVAY | NEVERS |
| | | LAMENAY-SUR-LOIRE | NEVERS |
| | | MONTAMBERT | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | | SAINTE-HILAIRE-FONTAINE | CHATEAU-CHINON(VILLE) |
| | SAONE-ET-LOIRE | ARTAIX | CHAROLLES |
| | | BAUGY | CHAROLLES |
| | | BOURBON-LANCY | CHAROLLES |
| | | BOURG-LE-COMTE | CHAROLLES |
| | | CHAMBILLY | CHAROLLES |
| | | CRONAT | CHAROLLES |
| | | DIGOIN | CHAROLLES |
| | | GILLY-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | L'HOPITAL-LE-MERCIER | CHAROLLES |
| | | IGUERANDE | CHAROLLES |
| | | LESME | CHAROLLES |
| | | MARCIGNY | CHAROLLES |
| | | MELAY | CHAROLLES |
| | | LA MOTTE-SAINT-JEAN | CHAROLLES |
| | | PERRIGNY-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | SAINTE-AGNAN | CHAROLLES |
| | | SAINTE-AUBIN-SUR-LOIRE | CHAROLLES |
| | | SAINTE-MARTIN-DU-LAC | CHAROLLES |
| | | SAINTE-YAN | CHAROLLES |
| | | VARENNE-SAINT-GERMAIN | CHAROLLES |
| VINDECY | CHAROLLES | | |
| VITRY-SUR-LOIRE | CHAROLLES | | |
| AUVERGNE | ALLIER | AVRILLY | VICHY |
| | | BEAULON | MOULINS |
| | | CHASSENARD | VICHY |
| | | COULANGES | MOULINS |
| | | DIOU | MOULINS |
| | | DOMPIERRE-SUR-BESBRE | MOULINS |
| | | GANNAY-SUR-LOIRE | MOULINS |
| | | GARNAT-SUR-ENGIEVRE | MOULINS |
| | | LUNEAU | VICHY |
| | | MOLINET | MOULINS |
| | | PIERREFITTE-SUR-LOIRE | MOULINS |
| | | SAINTE-MARTIN-DES-LAIS | MOULINS |



NATURA 2000

Directive Oiseaux

Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

Numéro européen : FR2612010

Numéro régional : ZPS 13

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Avril-sur-Loire, Béard, Chevenon, Decize, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sougy-sur-loire

Surface : 4 746 ha



Dans le sud-ouest du département

de la Nièvre, la zone de protection spéciale « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » porte sur le lit mineur et une partie du lit majeur de la Loire, sur un linéaire d'environ 25 kilomètres en amont de l'agglomération de Nevers.

La diversité des habitats naturels issus de la dynamique naturelle de la Loire nivernaise est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : Fleuve puissant ayant une forte dynamique, la Loire façonne une multitude d'habitats dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction.

La Sterne naine, la Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou bancs d'alluvions et le Martin pêcheur pond ses œufs dans un tunnel qu'il creuse dans les parois verticales des berges érodées par le

fleuve.

La Loire et son lit mineur constituent aussi des lieux favorables pour l'alimentation de l'avifaune, notamment le Balbuzard pêcheur qui, présent uniquement en étape migratoire, se nourrit exclusivement de poissons capturés à la surface de l'eau.



Les milieux aquatiques annexes : Ils sont principalement représentés par les boires, anciens bras de la Loire créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur essentiellement lors des crues, et les « vasières », issues du développement des ceintures de végétation en bordure des îles. Caractérisés par des eaux calmes et peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les milieux aquatiques contribuent à un

apport non négligeable pour l'alimentation des oiseaux, dont nombre d'ardéidés (comme l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris ou la Grande Aigrette), le Chevalier sylvain et la Guifette noire, deux espèces migratrices en régression.



Le bocage : Composé de prairies inondables pâturées et/ou fauchées auxquelles se mêlent quelques parcelles cultivées, le bocage est caractérisé par un linéaire de haies important.

Habitat propice à l'alimentation et la reproduction de la Pie grièche-écorcheur ayant la particularité d'empaler ses proies sur les longues épines du Prunellier ou de l'Aubépine, le bocage procure également nourriture à d'autres espèces d'intérêt européen telles que la Bondrée apivore, la Cigogne noire, la Cigogne blanche et le Milan noir.



Les pelouses sèches sableuses : Développées sur les hauts de berges de la Loire, les pelouses sèches sableuses se présentent sous la forme d'un habitat steppique, localement envahi par des arbrisseaux et des arbustes.

Cette mosaïque, très riche d'un point de vue floristique, joue un rôle important dans l'alimentation et/ou la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux. Citons parmi elles l'Alouette lulu, migratrice partielle en France liée aux pelouses ensoleillées et ponctuées

de buissons épars.



Les forêts inondables : A bois dur dans le lit majeur (ormaises-frenaises-chênaies) ou à bois tendre dans les fonds humides (saulaies-peupleraies), les boisements alluviaux de la Loire et principalement les ripisylves constituent une zone de reproduction pour nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une

espèce arboricole utilisant son bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves dont elle se nourrit et pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.

Les enjeux sur le site



A l'origine de nombreux habitats naturels permettant à l'avifaune d'accomplir différentes phases vitales telles la reproduction et l'alimentation, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

❖ Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression

d'habitats naturels (îles, grèves, ...) et de la disparition de l'avifaune associée.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.

❖ Si la fréquentation humaine ne semble pas problématique à ce jour, son augmentation pourrait être dommageable à plusieurs espèces d'oiseaux, notamment en cas de dérangements pendant la période de reproduction.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre des activités sportives et de loisirs (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



Au vue de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les milieux aquatiques constituent aussi un des enjeux principaux. Leur maintien dans état de conservation propice à l'avifaune est fortement dépendant des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles.

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Le maintien des prairies et des pelouses à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, constitue une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés.

Sur les prairies, elles se traduisent essentiellement par leur conversion en cultures céréalières, l'intensification du pâturage ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets, ...), contribuant à modifier et raréfier les habitats naturels et leur intérêt vis-à-vis de l'avifaune.

Les pelouses sont quant à elles menacées par le développement progressif des ligneux, faisant suite à l'abandon de toute pratique agropastorale et préfigurant la disparition des milieux ouverts.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole adaptée et menée de façon extensive sur les pelouses et les prairies.

❖ Les prairies humides et les pelouses situées en haut de berge, dépendantes des variations hydrodynamiques de la Loire sont particulièrement sensibles à tout aménagement du fleuve susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Globalement dans un état de conservation globalement satisfaisant, les boisements alluviaux, parfois réduits à de faibles surfaces, sont assez vulnérables. Leur maintien et, par conséquent, celui des oiseaux qu'ils accueillent pourraient être menacés par :

- des modifications du régime hydrique de la Loire conduisant à une homogénéisation des peuplements ;
- certaines activités sylvicoles (plantations monospécifiques de peupliers, de robiniers et d'érables négundo, suppression systématique des arbres matures,...), à l'origine non seulement de dérangements mais aussi d'une artificialisation des peuplements causant la perte d'habitats naturels exploités par l'avifaune (disparition de loges à pics, de plates-formes à hérons,...).

⇒ Préserver les boisements alluviaux en place et prendre en compte la sensibilité des espèces associées dans la pratique des activités sylvicoles.



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE**

19 bis – 21 boulevard Voltaire
21078 DIJON
Tél : 03 45 83 22 22
Fax : 03 45 83 22 95

